

AU TEMPS DE SAINT-DOMINGUE ET DE LA MARTINIQUE

CHAPITRE PREMIER

La Maison Delaville-Deguer à Nantes et à Cadix.

La disparition des archives des trafiquants maritimes du port de Nantes donne un prix particulier aux correspondances Delaville-Deguer et Chaurand récemment découvertes. Outre l'intérêt des affaires commerciales qui y sont traitées, ces correspondances révèlent des traits de la vie privée des armateurs qui permettent d'évoquer leur souvenir. — Les familles Delaville et Deguer alliées et associées depuis 1763. Leur entreprise est dirigée à Cadix par François et Prudent Delaville, à Nantes par François Deguer. — La nature des échanges avec l'Espagne. De Cadix et de Nantes, les spéculations avec les colonies d'Amérique restent le principal objet du trafic de la maison Delaville-Deguer. — Les Etats tenus à Nantes l'année 1764. — Attentions des armateurs pour leurs clients des Iles. — Faïences de Nevers. — Les escarpins de la belle Andalouse. — La vogue des perroquets. — Aperçu des intérêts maritimes des Delaville et Deguer après le traité de Paris et durant la guerre d'Amérique. — Armand-François Delaville rentre à Nantes et reprend, en son nom, l'armement.

On ne saurait expliquer de nos jours la disparition des papiers d'affaires des armateurs nantais aux xvii^e et xviii^e siècles, que par la suspicion que témoignèrent les détenteurs du pouvoir à l'époque révolutionnaire contre la classe du haut commerce.

Un des plus notables représentants de ce commerce, Louis Chaurand, écrivait, au cours de 1792, à ses correspondants d'Amérique : « Aucun papier ne paraît, à moins qu'il ne soit reconnu formellement démocrate, on n'ose rien confier au papier »... « Personne ne nous écrit dans la crainte de se compromettre et de subir la guillotine ».

On doit aussi se souvenir des incarcérations qui suivirent l'arrivée de Carrier à Nantes. Les 132 Nantais que le conventionnel dirigea, en novembre 1793, sur Paris, pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire appartenaient, pour la plupart, à des familles de négociants, ou d'anciens négociants (1).

Un grand nombre de ceux-ci avaient pris part aux manifestations du mouvement réformiste qui précéda la Révolution, avaient adhéré aux souscriptions patriotiques et signé la requête du Tiers-Etat nantais ; ils n'en furent pas moins accusés, les uns d'« accaparement égoïste », les autres de s'être livrés au « trafic du numéraire ». Sarrebourg d'Audeville, ancien juge-consul, fut arrêté comme suspect de « négociantisme », et Goullin, l'exécuteur des hautes œuvres de Carrier, prononça ce jugement sans réplique : « Les négociants sont tous des aristocrates ».

Ainsi, confondus avec les « suspects », espionnés, poursuivis par l'envie que suscitaient à certains les bénéfices de leur négoce, les trafiquants maritimes eurent le souci de détruire des écrits qui pouvaient un jour, par suite du renversement de l'ordre social, devenir des titres d'accusation susceptibles de les conduire aux prisons et à la mort.

Il faut connaître l'essor que prit à Nantes le commerce d'Amérique, depuis son origine au milieu du xvii^e siècle, et la division de l'armement entre un très grand nombre d'intéressés, pour se faire une idée de la masse de registres, de correspondance, de livres de comptes, de relevés et d'états de toutes sortes, que représente l'administration des expéditions maritimes d'une place comme celle-ci. Pour moins de vingt années, d'ailleurs incomplètes, le fonds de la maison Chaurand, rentré tout récemment aux Archives de la Loire-Inférieure, comporte quatre-vingts gros registres.

Avec les archives privées de l'armement de Nantes, on devait, à la fin du xviii^e siècle, pouvoir dresser un édifice colossal de papier, et, d'un coup de baguette, pour ainsi dire, la totalité des matériaux constituant l'histoire de ce commerce s'est abîmée dans le néant. La disparition même a dû présenter une difficulté réelle pour ceux qui les détenaient.

Devant cette carence, il nous a semblé utile d'étudier les vestiges d'archives commerciales provenant de deux puissantes

(1) René KERVILER : *Le procès des 132 Nantais*. Lafolye, 1894.

maisons d'armement du port, intégrées depuis 1912 aux Archives départementales.

Nous venons de faire allusion au fonds Chaurand qui s'étend de 1775 à 1793. Le fonds Delaville-Deguer représente vingt-huit volumes, d'une période légèrement antérieure. Le premier en date nous a été acquis par la clairvoyance du conservateur des Archives Départementales, le second a été découvert, de façon imprévue, dans une petite localité des rives de la Loire.

Quelque réduite que soit dans le temps et dans l'espace cette documentation, elle reste une source extrêmement abondante d'information. Nous y avons puisé largement en évoquant les *Relations commerciales de Nantes avec les Iles d'Amérique* ; nous nous proposons d'y revenir aujourd'hui en pénétrant, grâce à la correspondance, dans la vie plus intime des armateurs.

En réalité, cette correspondance reflète presque exclusivement les affaires commerciales traitées, soit en Europe, soit en Amérique.

Pour l'Amérique, l'objet essentiel est la préparation des expéditions maritimes afin d'assurer à celles-ci le placement de leur cargaison d'aller et leur chargement de retour, dans le plus bref délai possible. La brièveté des voyages diminue sensiblement les frais de l'armement, elle est un élément important dans la lutte contre la concurrence qui s'exerce aux Iles d'une façon si funeste. Le paiement des créances provenant de la vente des marchandises est une non moins grosse préoccupation de la part des trafiquants. L'écrivain qui tient la plume au bureau de la maison d'armement dépense la plus grande part de son temps et use tout son talent de persuasion, pour obtenir des acomptes sur le paiement des créances. Outre les crédits touchant les marchandises d'Europe et d'Afrique, les colons fréquemment ont recours aux avances d'un armateur pour acheter une « habitation » et parer aux dépenses de premier établissement. Les obligations de cette nature traînent parfois durant des années et des générations. Le manque de scrupule des insulaires touchant le remboursement de leurs dettes constitue un obstacle au développement du commerce de l'armateur trafiquant.

Ce n'est donc qu'incidemment et très brièvement qu'il s'échappe de la correspondance de l'armement des sujets plus personnels et plus particuliers. Nous essaierons toutefois d'en tirer quelques enseignements pour revivre le temps de nos lointains

ancêtres. Afin de se rapprocher de ceux-ci, il faut se rendre compte de l'activité des quais de la Fosse où aboutit la voie d'eau qui relie Nantes à son avant-port de Paimbœuf, de l'attente inquiète des nouvelles de l'extérieur, de l'émotion suscitée par les spéculations heureuses ou malheureuses. Nous avons déjà retracé ce cadre, cette atmosphère, et nous nous bornons ici à mettre en scène les auteurs du mouvement commercial.

Les correspondances Delaville-Deguer et Chaurand se font suite dans l'ordre chronologique. Elles se rapportent à une époque, florissante semble-t-il dans son ensemble, mais qui, cependant, par suite de la surproduction coloniale et l'énorme concurrence, tant des nations étrangères que de l'armement français, laissa aux trafiquants des profits très inférieurs à ceux réalisés au cours de la première moitié du siècle.

Qu'on ne pense pas trouver dans ces documents épistolaires la révélation de faits notoires ou qui puissent influencer sur l'opinion générale de l'Histoire, car nous nous sommes proposé seulement de faire connaître aux esprits curieux du passé quelques traits des sentiments et des coutumes des bourgeois trafiquants, leur caractère et leur loyauté commerciale, leur simplicité de mœurs, en même temps que leurs aspirations à s'élever, leur fidélité aux traditions familiales... Notons que, sans avoir accompli dans son labeur quotidien des faits dignes d'observations saillantes, cette bourgeoisie toutefois appartient à l'Histoire pour avoir su tirer des colonies — si dépréciées jusqu'à eux — d'immenses richesses pour la France qui, indiscutablement, ont été le plus clair aliment du Trésor durant le règne des deux derniers rois. L'apport de ces richesses a, d'ailleurs, grandement influencé l'évolution sociale de l'époque contemporaine. L'Espagne en périt ; la France, après une cruelle épreuve, s'en tira rénovée.

A l'époque où nous trouvons les noms de Delaville et Deguer associés dans la même entreprise commerciale (1763), cette communauté d'intérêts vient cimenter une alliance entre les deux familles remontant à près de trois quarts de siècle.

Indistinctement, on écrit De la Ville, ou Delaville, De Guer aussi bien que Deguer.

En principe, la particule n'est fondée que sur la désignation d'un fief, ou d'une seigneurie, qu'un titulaire a choisi pour se

distinguer d'autres membres de sa famille. L'importance donnée à la particule est née d'un préjugé moderne dont nous n'avons pas à tenir compte ; celle-ci n'ajoute rien à l'honorabilité, ni au rang social de la famille. L'orthographe variable, même dans les actes officiels, atteste le peu de valeur qu'y attachaient les écrivains et les scribes du xviii^e siècle. Nous devons nous en tenir à l'orthographe adoptée par les intéressés eux-mêmes. Sur les registres de l'Armement, et nous l'avons relevé fort tard dans le xviii^e siècle, ils signent Delaville et Deguer en un seul mot. La Bourse de commerce de Nantes témoigne de cette forme pour le dernier de ces noms, alors qu'un Deguer assista, comme juge-consul, à la fondation du monument en 1791. On trouve encore Delaville dans les liquidations de l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue en exécution de la loi du 30 avril 1826 (2).

Nous apprenons, par les registres paroissiaux, qu'*André Delaville*, « originaire de Thouars », était « marchand droguiste à Nantes », lorsqu'il décéda en 1686. Son fils aîné, du même prénom, est, à la fin du xvii^e siècle, juge-consul, échevin, capitaine d'une compagnie de la milice bourgeoise. Son second mariage l'intéressa aux colonies françaises d'Amérique ; Madeleine Boucher était fille d'un marchand de la Fosse qui s'établit à Saint-Christophe, l'une des Iles du Vent.

Françoise, sœur de ce dernier André Delaville, épouse Pierre Deguer sieur du Boisjolin, avocat au Parlement de Bretagne, conseiller au siège de l'Amirauté de Nantes, natif de Bouguenais, paroisse d'origine de sa famille, située en vue du grand port de la Loire.

Au début du xviii^e siècle, la postérité Delaville offre trois branches distinctes dont la situation est déjà marquante par certaines fonctions et par les alliances contractées. François Delaville est conseiller-secrétaire du roi, auditeur à la Chambre des Comptes, en 1737. Pierre, son aîné, propriétaire à la Tourrière en Bouguenais, conseiller du roi également, juge au présidial, sénéchal des régaires, parvient à la première magistrature de Nantes, en 1772. Leur cousine-germaine, Michelle Delaville, épouse Etienne

(2) Nous appuyons, d'ailleurs, l'orthographe que nous adoptons ici sur les auteurs les plus autorisés : *RENOUL (Tribunal Consulaire à Nantes)* et *LE BEUR (Commerce de Nantes)*.

Grilleau, fils d'un directeur de la Compagnie des Indes, devenu sous-maire de Nantes.

Des trois branches issues de l'auteur décédé en 1686, seule celle de *Pierre*, qualifié lui aussi dans les actes civils de « marchand droguiste », nous intéresse par les dispositions qu'elle témoigna pour le trafic maritime. Les trois fils de celui-ci : Pierre, Jean et *François* sont connus comme « négociants ». Le premier passe à Saint-Domingue où il s'établit. Sa fille, Catherine, née au quartier de l'Artibonite, épousera, en 1768, écuyer René-François Desprez de la Morlais, né à Rennes ; le second s'allie à deux familles notoires de trafiquants, les Guerineau et les de Seigne ; le troisième sera nommé juge-consul, en 1756 et 1757.

Françoise Hachin, fille de négociant, donne à François Delaville, plusieurs enfants, parmi lesquels il convient de retenir : *Armand-François* (né en 1734), Reine-Elisabeth qui deviendra, en 1763, M^{me} Deguer, et Prudent-Benjamin (né en 1741). Ce sont là les consorts du trafic entre la France et l'Espagne qui va nous occuper.

Dès le xiv^e siècle, des traités de commerce ont été contractés entre le duché de Bretagne et la péninsule ibérique. En raison de sa situation, Nantes prit un rang prépondérant dans ces relations commerciales. Plus tard, au xvi^e siècle, le port de la résidence ducale eut l'apparence d'une colonie exploitée par diverses nations étrangères où dominait l'Espagne. « Les marchands espagnols s'y livraient à la commission, à l'armement et à l'exportation, à la banque et au change, et parfois à l'affermage des impôts. » Ainsi, détenaient-ils la majeure partie du commerce nantais, en particulier le trafic avec leur pays et avec le Portugal (3).

A la Ligue — durant laquelle les Espagnols semblèrent, trop tôt, vouloir traiter la Bretagne en pays conquis, — suivit un déclin marqué des rapports hispano-nantais. Proche d'ailleurs était l'heure où les habitants de la Loire devaient se ressaisir, en réagissant contre l'emprise des nations européennes qui tenaient leurs comptoirs à Nantes, et prendre conscience enfin de profits d'une action maritime directe. L'ouverture des colonies d'Amérique leur offrit l'occasion d'armer eux-mêmes et de négocier

(3) JEULIN : *Evolution du port de Nantes*. Paris, Presses Universitaires, 1929.

avec leurs moyens propres. Progressivement, Hollandais, Flamands, Portugais, Espagnols, se retirèrent, laissant cependant à Nantes des représentants.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, l'Espagne présente le principal débouché pour l'industrie des toiles de Bretagne et du papier sortant de nos petites papeteries rurales. Il faut y ajouter l'exportation des grains et des vins de la province, de la morue pêchée sur les bancs de Terre-Neuve par les marins de Bourgneuf et de Pornic. En retour, Nantes reçoit des fruits — figues, citrons, oranges et raisins — du fer et de l'acier, de la laine, de la cire, des espèces d'or et d'argent, des vins..., etc.

Le trafic d'Espagne est assuré à Nantes par quelques navires du port qui ont une destination déterminée : Bilbao, Cadix, Lisbonne, Barcelone..., mais aussi par les longs-courriers en partance pour les Iles d'Amérique qui parfois font escale à Cadix. Ce dernier port, où prennent terre les richesses les plus variées des Indes Occidentales, approvisionne tout l'ancien continent. Lorient, Nantes, La Rochelle et Bordeaux y accostent en vue de décharger certaines marchandises et de compléter leurs cargaisons pour les Indes Orientales, les côtes de la traite noire en Afrique et les Iles du Sucre. On a peine à se faire une idée exacte de l'activité de cet immense entrepôt d'échange entre le nouveau et le vieux monde. Les trafiquants-armateurs de la Fosse ne pouvaient être absents de ce faubourg du commerce méridional.

Cadix cependant eut un développement relativement récent par rapport à Bilbao qui se flatte de titres fort anciens dans le commerce maritime avec la France. La capitale de la Biscaye était, entre autres ports français, liée à Nantes par un accord connu sous le nom de Contractation dont le principe remontait au duc de Bretagne Jean V. La Contractation était une association entre armateurs français et courtiers espagnols qui affrétaient en commun des navires. En 1717, les statuts de l'association commerciale furent remaniés en limitant le nombre des associés à quatre-vingt-dix négociants domiciliés à la Fosse. Enfin, le 26 janvier 1733, la Contractation fut dissoute. Elle avait duré plus de deux siècles et avait rendu de grands services.

Bilbao conserva un certain ascendant sur les trafiquants de la Fosse. Ils y expédient régulièrement des navires jusqu'en 1744. Lisbonne et Cadix l'emportent ensuite sur Bilbao pour les expédi-

tions directes. Toutefois, le contingent annuel de l'armement nantais pour l'Espagne et le Portugal ne forme pas, par le nombre, une flotte. L'année 1765 offre un cas exceptionnel avec 31 navires pour Lisbonne, 5 pour Cadix, 2 pour Barcelone, 4 pour Santander... Avant cette date, la moyenne annuelle est uniquement de deux navires envoyés à Cadix par divers armateurs ; après cette date et jusqu'en 1789, la moyenne est de huit navires, principalement pour Cadix, Lisbonne et Barcelone, expédiés par les armateurs Tessier et Galipaud, François Rozier, Paul Gerbier, Portier de Lantimo, Le Masne, Doudet-Rivet et Lafiton, Arnous, Berthrand de la Clauserie, Lincoln, veuve Thébaud, et d'autres encore.

Le cabotage s'étend parfois jusqu'à l'Italie, mais jamais au delà. C'est très irrégulièrement, évidemment suivant les besoins, et en nombre très limité, que le port de la Loire, à partir de 1753, dispose de transports de commerce pour la péninsule italienne. Gênes, Livourne, Ancône, Naples, Venise, Trieste, Fiume... bénéficient seuls de cette faveur. Les armateurs sont souvent les mêmes que ceux qui opèrent sur les côtes d'Espagne.

Marseille sert d'escale française entre l'Espagne et l'Italie et d'ailleurs le grand port de la Méditerranée est en rapport commercial constant avec Nantes qui inscrit de 10 à 20 départs, chaque année, pour Marseille, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle (4). En outre, Marseille détient le privilège des relations avec les Echelles du Levant.

Toutes les forces vives de l'armement nantais tendent au soutien du trafic avec les Iles d'Amérique. Ce qui ne sert pas cet objectif est jugé d'intérêt secondaire ; aucun profit commercial n'a pu et ne peut encore, à l'époque qui nous occupe, entrer en concurrence avec les spéculations sur les denrées coloniales.

On peut donc considérer comme réellement faible le mouvement de l'armement nantais vers la péninsule ibérique. Des navires étrangers, en quête de fret, y suppléaient.

Le Consulat de Nantes est au milieu du XVIII^e siècle entièrement aux mains du haut commerce maritime. François Delaville avait assurément fait preuve de capacité éprouvée et de mérites évidents

(4) Se référer pour ce qui précède aux registres de l'Armement aux Archives de la Loire-Inférieure.

pour être porté, par le choix des armateurs trafiquants, au rang éminent de juge.

Nous avons à notre connaissance quelques armements de François Delaville. En 1741, le *Saint-Louis*, de 80 tonneaux, est envoyé par lui à Bilbao, puis à Amsterdam. Au cours de la guerre de succession d'Autriche, les Anglais lui prennent le *Prudent* de 130 t. parti de Paimbœuf pour la Guinée et Saint-Domingue (1744). Quand la paix est rétablie, l'*Américaine* de 100 t. appareille pour Cadix et Marseille (1753), et se livre, l'année suivante, à une expédition de pêche sur les rives de l'île du Cap Breton. La plus forte unité de François Delaville, le *Théophile* de 200 t. et 14 canons, est employée aux relations avec Cadix (1754), puis est frétée par le roi, à l'occasion de la guerre de Sept-Ans.

La charge de juge-consul avait été renouvelée au nouvel armateur, en 1757. Il décède trois ans plus tard, laissant à ses enfants les leçons d'une carrière qu'ils n'eurent qu'à prolonger.

Armand-François, fils aîné, né en 1734, s'était expatrié dès l'âge de seize ans pour s'établir à Cadix, afin de s'initier aux spéculations avec les étrangers et servir les intérêts de son père en Espagne. La maison de Nantes fut continuée par le cadet, *Prudent*, plus jeune qu'Armand de sept années. La liquidation de la succession de François Delaville fut longue. « Il laissa la majeure partie de ses fonds — expose un de ses héritiers — dispersés dans différents ports de nos colonies, d'où ils rentrèrent fort lentement », et la privation de ces fonds causa un préjudice considérable aux affaires de la maison. Cependant l'ordre s'établit, et de nouvelles dispositions furent prises qui semblent avoir été la conséquence immédiate du mariage de l'une des sœurs d'Armand et de Prudent, nommée *Reine-Elisabeth*.

Originaire de Bouguenais, la famille Deguer exerçait en cette paroisse, au début du xvii^e siècle, de modestes charges de notaire et de procureur. Pierre Deguer, sieur du Boisjolin, qui épousa Françoise Delaville, naquit et mourut à Bouguenais, après avoir été avocat au Parlement et conseiller au siège de l'Amirauté de Nantes.

Les Deguer semblaient alors devoir, par tradition, poursuivre des carrières de robe. Clair (1696-1762), fils de Pierre, est qualifié « conseiller du Roi et son assesseur en la Maréchaussée de Bre-

tagne, procureur du Roi aux eaux et forêts du comté nantais ». Chaque génération franchit, dans la bourgeoisie des fonctionnaires de la province, un degré de plus. Les Deguer sont maintenant établis à Nantes dans un quartier distingué par le haut commerce ; ils habitent place du Port-au-Vin, au voisinage immédiat de la Bourse. Comment résisteraient-ils à l'ambiance du trafic qui les entoure de toutes parts et déverse, sous leurs yeux, les cargaisons des Iles qui ont fait de prestigieuses fortunes. Clair Deguer envoie son fils *François* (né en 1726) faire un apprentissage chez Guillaume Grou. Le jeune homme resta douze années successives, pour s'initier à la carrière, chez cet armateur, un des plus réputés de cette époque.

Il semble bien que François Delaville ait, de son vivant, donné à son jeune neveu François Deguer, une participation dans la société commerciale qu'il dirigeait, car, avant même la conclusion de son mariage avec Reine-Elisabeth Delaville, François Deguer confond les intérêts des deux familles.

Le mariage fut béni, le 5 septembre de la même année, en la chapelle Saint-Julien de la Bourse, paroisse Saint-Nicolas.

Tout était décidé et arrêté à cette date pour que Prudent Delaville allât « travailler en société » à Cadix avec son frère aîné, laissant son beau-frère, François Deguer, chargé des intérêts à Nantes.

Prudent quitta Nantes, le 13 octobre, pour faire par terre la route de Madrid, en passant par La Rochelle et Bayonne où les trafiquants du port de la Loire possédaient de nombreuses relations.

Avant de quitter le chapitre de la famille, disons que, quelques années plus tard, Armand Delaville épousait Madeleine-Michelle Portier de Lantimo, fille d'un juge-consul, sous-maire de Nantes, et de Catherine Chancerel, noms qui évoquent le grand commerce maritime avec les Iles d'Amérique. Le premier enfant né de cette union, naquit à Cadix en 1772 (5).

A partir de cette époque, la correspondance de la maison Delaville-Deguer à Nantes émane de François Deguer, resté seul responsable de la conduite des affaires dans cette ville.

(5) Nous renouvelons ici à notre ami, le Vicomte Paul de Freslon, notre gratitude pour l'aide qu'il nous a apportée dans cette étude en ce qui touche à la filiation des familles nantaises.

L'entreprise jouit de considération et de crédit qui attirent, même des places étrangères, des offres sérieuses de participation. Tour à tour, d'Amsterdam, Couders et C^{ie}, Journee et Severyn, Jean Parelle, proposent leurs services ou leur association dans diverses spéculations. Des banquiers de Paris proposent des ouvertures de crédit.

A l'un des trafiquants de Gand, qui sollicitent sa collaboration, François Deguer écrit : « Mon commerce est fort étendu et embrasse les différentes branches, tant du royaume que de l'étranger et des colonies, d'où je reçois des denrées différentes par les navires que j'expédie et pour le compte de divers amis. Je m'attache aussi à remplir le plus exactement les ordres que je reçois du dehors pour achat de sucres, indigots, cafés, cotons..., etc. » (6). Ainsi, la maison Delaville-Deguer à Nantes se livre à toutes opérations pour son compte propre et le compte des tiers, arme pour l'Espagne et les Iles d'Amérique, trafique sur les denrées de ces pays.

Cadix est approvisionné des sucres de la Havane et n'en reçoit guère de Nantes, si ce n'est lorsque les pays nordiques sont rendus difficilement accessibles par suite des glaces. Le froid n'entrave pas seulement le commerce dans les régions septentrionales ; il sévit d'une façon si violente, en janvier 1766, que l'embouchure de la Loire est entièrement prise. « On vient du Pellerin et même de Paimbœuf, à Nantes, sur la glace. On trouve des pauvres morts de froid ; la misère est grande et la consommation faible. » Ce rigoureux hiver rappelait celui de 1709.

Les fers, qu'ils proviennent de Bretagne — ceux de Moisdon sont les meilleurs de la région nantaise, — de Bordeaux, d'Angers, d'Irlande ou de Suède, sont très demandés par l'Espagne ; leur recherche nécessite une grosse correspondance, autant d'ailleurs que les « fayots », les fèves, les pois blancs... qu'ils viennent de Roanne, de Saumur ou d'Orléans. Les toiles arrivent, par mer, de Saint-Malo et de Morlaix ; par terre, de Laval et du Mans. Georges Bainville tient à Nantes le plus important dépôt des toiles de Bretagne.

Il s'est fait des fortunes sur l'exportation des grains (froment, seigle, orge) en Espagne, en Provence et en Italie ; trafic qui

(6) Hormis les références que nous indiquerons spécialement, toutes nos citations seront tirées de la correspondance des deux maisons commerciales Chaurand et Delaville-Deguer.

exige des précautions, car il arrive que cette marchandise s'échauffe et soit attaquée par des insectes. La disette qui hante l'esprit des producteurs suscite des craintes en voyant les blés sortir du royaume. « La défense d'exporter les grains aura-t-elle lieu, car le paysan est furieux partout ? Cependant, je suis certain qu'il n'est pas sorti de Nantes plus de 5 à 600 tonnes de froment nouveau » (novembre 1765). Du Languedoc, l'exportation est interdite.

Les fruits — raisins et figes surtout — en provenance d'Espagne procurent parfois 34 % de bénéfice. Mais, sur cet article, règne une certaine concurrence. Il en arrive également à Morlaix et Saint-Malo. L'écoulement doit être assez rapide, au risque de les voir avariés et perdus. Les huiles, vins, quinas, jalaps, rhubarbes, bois de campêche, semblent avoir été d'un trafic plus restreint.

Je me suis assez étendu ailleurs sur les échanges entre Nantes et les Iles d'Amérique pour être dispensé d'y revenir ici. Les variations des cours de denrées exotiques sont fréquentes et brusques; tantôt les sucres, cafés et indigos, font fureur sur le marché, tantôt l'écoulement en est très laborieux. Les marchandises de France éprouvent aux colonies de semblables fluctuations. Ajoutons toutefois que François Deguer s'inquiète souvent du placement à Saint-Domingue des vins qu'il y a expédiés : Médoc, Bourgogne, Malaga, Xérès. Certaines années, les vins de France atteignent des prix excessifs. « Croiriez-vous que même le vin de Bouguenais s'est vendu 150 livres le tonneau, encore n'y en a-t-il pas pour tous les amateurs. Il en est de même des autres vins suivant leur qualité » (1763). A cette époque la thérapeutique de la goutte n'était pas la même que de nos jours. On la soignait évidemment avec une cure des meilleurs crus. A M. de la Ménardière, Deguer écrivait : « Je suis fâché de l'état où vous a réduit la goutte ; celle-ci exige certainement que vous ne buviez que du vin de Bordeaux, d'où vous faites fort bien de le tirer en droiture. »

Lui-même, Deguer, ne reste pas indifférent aux bons vins du terroir français : « Obligez-moi — disait-il à M. de Contenson, de Roanne — de m'envoyer avec les haricots une demi-pièce de vin de Beaujolais de la première qualité. C'est un essai pour ma provision. Je serai charmé de connaître ces vins qui doivent être

très bons. Je vous prie de prendre les précautions nécessaires pour que le voiturier n'entame point ce vin. » La recommandation n'était pas superflue, car il arrivait souvent que les hommes chargés du transport se laissassent tenter par les « douceurs » — c'est ainsi qu'on appelait les vins de qualité — au point de mettre la pièce à sec avant son arrivée à destination.

Les facilités de transport par mer avaient mis aussi les vins d'Espagne en honneur, ils n'étaient point interdits, semble-t-il, par les règles d'abstinence monacale : « Les moines de la Meilleray ont choisi et emmené un baril de Malaga qu'ils partageront, je crois, avec vous. Je souhaite que vous le trouviez bon et le buviez en bonne santé » (lettre à M. de la Ménardière).

A vrai dire, Deguer est souvent encombré des vins que lui expédient, de Cadix, les Delaville : « Vos vins ne s'écoulent pas. Ils sont dans un magasin très frais que j'ai affermé sur la Fosse. Je n'ai vendu jusqu'à ce jour que 26 pots d'Alicante et un baril de Pacaret... J'espère que les Etats qui sont décidés pour icy m'en procureront la défaite. »

La tenue des Etats à laquelle il est fait allusion, et qui s'ouvrit à Nantes le 1^{er} octobre 1764, souleva une question qu'il paraît intéressant de relater.

M. de Granville, résidant à Fougeray, s'adressa à François Deguer pour s'enquérir où M. du Couëdic, son beau-frère, qui brigait la haute fonction de trésorier des Etats, pourrait descendre à Nantes de façon à tenir un rang capable de l'accréditer près des députés de la Province et à traiter dignement une vingtaine de convives chaque jour. On verra quelles étaient alors à Nantes les ressources de logement et de bonne chère, et le rôle que jouait le luxe de la table à l'occasion d'une tenue d'Etats.

Rien n'est à retrancher du texte de la réponse de François Deguer : « Je n'ai trouvé que deux traiteurs qui veulent se charger de servir une table de vingt couverts pour votre ami et qui soient en état de donner à manger aussi délicatement qu'il le voudra.

« L'un d'eux demeure vis-à-vis la cathédrale, entre l'évêché et le château où loge le duc d'Aiguillon. Il a une très belle salle à manger et pourra donner une chambre commode et un cabinet. Ce traiteur avait, aux derniers Etats de Nantes, deux tables d'hôtes, de trente couverts chacune, et il m'a observé que, si le

Monsieur que je lui propose vient pour solliciter la place de trésorier ou une autre, il ne restera sans doute pas longtemps s'il n'obtient rien, ce qui lui préjudicierait considérablement, parce qu'il sera obligé de refuser bien des personnes qui logeraient et mangeraient chez lui dès le commencement et durant la tenue des Etats. Cet homme voudrait une certitude.

» L'autre traiteur demeure proche chez moi et point éloigné de l'endroit où sera logé M. Michel. Il a dix-sept chambres de maîtres, une salle à manger fort décente, et est en état de loger votre ami et toute sa suite. C'est le plus fameux cuisinier de notre ville, mais il demeure un peu loin des Jacobins où se tiennent les Etats. Il fournira bonne chère, linge ouvré, fayence et argenterie. Le premier fournira de même ; mais, il n'est pas si bien en argenterie et voudrait que votre ami en fit venir icy, ce que je lui conseillerais aussy, car pour vingt personnes, il faut au moins cinquante à soixante couverts d'argent. Sans vouloir pénétrer votre mystère, si votre ami pense à la place de trésorier, il voudra être servi bien délicatement, car il y aura plusieurs tables qui se le disputeront. Les traiteurs dont je vous parle sont en état de le servir à cet égard.

» Vous ne me dites rien pour les desserts qui forment un objet essentiel. Nous avons icy un fameux confiseur et un très bon officier qui servira l'évêque ; il pourra aussi servir votre ami et fournir des cristaux, tels qu'il les voudra ; mais il conviendra de l'arrêter à l'avance.

» On ne trouve ordinairement icy que des vins de Malaga, Pacaret doux et sec, Cherès, Frontignan, Reutig, Malvasy rarement, mauvais Champagne. Ainsi, il conviendrait d'en faire venir de Paris, de même que d'autres vins étrangers.

» Nous n'avons point icy de bons vins de Bourgogne. Si on veut d'excellent Cap Breton, j'écrirai à un ami de Bayonne pour qu'il choisisse ce qu'il y a de mieux en vieux et fasse l'envoi tiré en bouteilles. De même pour le vin blanc d'Angleterre qui est très bon avec des huîtres et pour les personnes qui n'aiment pas le vin rouge, quoique le vin blanc de Malseau soit bien supérieur. Le bon vieux rouge de Bordeaux est fort rare icy ; peut-être, pour avoir du supérieur, serait-on obligé de le faire venir.

» Vous savez que la communauté de ville et le corps des métiers de Rennes ont écrit à M. de Penthièvre pour avoir les Etats dans

leur ville. D'ici quinze jours, on saura où aura lieu la tenue » (7 août 1764).

L'office de trésorier-général des Etats de Bretagne était devenu vacant par suite du décès de M. de la Boissière, en exercice depuis 1720.

Peu de gentilshommes, par leur situation de fortune, leur mérite et la considération dont ils jouissaient dans la Province, étaient à même de briguer une charge aussi importante dont le rang se trouvait aux côtés du procureur-général-syndic, administrateur principal des Etats. Le roi voulut, à cette époque, que le postulant présentât un cautionnement de deux millions.

Il n'est pas surprenant que du Couëdic ait désiré faire bonne figure à Nantes, au cours des réceptions qui toujours marquaient la tenue des Etats. Ce n'est pas seulement de nos jours, d'ailleurs, que le crédit s'acquiert autour d'une table abondamment servie et recherchée.

Plus tard, Deguer, mieux informé sur le mystérieux ami que son correspondant n'avait point voulu lui nommer, continue : « J'ai appris hier par le public que M. votre ami est M. du Couëdic votre beau-frère. Suivant ce que M. le duc d'Aiguillon en a dit, je crois qu'il lui a fait une réponse favorable pour concourir à la place de Trésorier de la Province. Si j'en avais été informé plus tôt, j'aurais pu lui obtenir quelques suffrages qu'on m'a dit être pour M. Michel.

» Je vois que votre beau-frère préférera loger chez le traiteur près de chez moi. Celui-ci, nommé Caton, est actuellement à Paris, d'où il sera de retour sous peu. Obligez-moi d'offrir à votre frère de me faire l'honneur d'accepter un lit chez moi où je ferai en sorte qu'il soit commodément. Je puis lui donner une salle, une chambre à coucher et un cabinet, sans qu'il soit obligé de passer par l'appartement de personne. Je suis logé sur le Port-au-Vin, vis-à-vis la Bourse et à trente pas du traiteur où il mangerait. Il ne me dérangera point et sera beaucoup plus tranquillement que dans les appartements du traiteur » (11 septembre).

La tenue des Etats s'ouvrait dans une agitation anormale provoquée par la lutte des parlements et des Etats provinciaux. A force de concessions, le duc d'Aiguillon parvint à faire acclamer le roi. Cependant, les discussions oiseuses se prolongèrent jusqu'au

1^{er} avril 1765, ce qui donna à l'Assemblée une durée à peu près double que de coutume.

Malgré toutes les prévisions de M. de Granville en vue de ménager de bonnes dispositions à la candidature de son beau-frère, celui-ci vit ses ambitions mises en échec par M. Michel qui se trouvait, par sa situation de famille à Nantes, dans un milieu particulièrement favorable.

M. de Granville recevait alors de son aimable correspondant le mot suivant : « J'ai eu du chagrin de voir partir M. du Couëdic le 24 courant ; j'aurais bien désiré lui être de quelque utilité et lui procurer plus d'agrément. Il n'a certainement pas dépendu de moi qu'il réussisse dans son projet. Il a du moins la satisfaction qu'on lui rend justice dans la Province dont il emporte les regrets, car presque tous les membres des Etats sont fâchés de n'avoir pu lui donner leur suffrage pour lequel ils avaient pris des engagements antérieurs. Cependant, si le Tiers lui eût tenu parole, il serait Trésorier. Je cherche inutilement du bon vin de Rentio ; M. du Couëdic n'a même pu en trouver de passable » (27 octobre).

La tenue des Etats de 1764 rappelle un trait à l'honneur des trafiquants de Nantes. On touchait au moment de la mise en adjudication des Devoirs, principale ressource financière de la Province et aucune association ne se formait pour en soumissionner la ferme. Les traitants de Paris qui la possédaient de temps immémorial se refusaient à engager leurs capitaux sur un terrain qu'ils prétendaient peu sûr. Rien n'avait été préparé pour la mise en régie et le trésorier des Etats envisageait la banqueroute, lorsqu'une patriotique inspiration vint changer la face des choses. Les négociants nantais formèrent une société par actions pour prendre le bail à des conditions supportables, bien qu'onéreuses, et cet exemple de courage civique, en rendant confiance à tout le monde, rappela les têtes ardentes à des idées plus modérées.

Les actions des Fermes devinrent entre les mains des nouveaux exploitants une affaire heureuse pour ceux-ci, leur laissant des profits comparables aux meilleures entreprises commerciales. Ce placement devint très recherché. Deguer y faisant allusion écrivait : « Si l'année courante rend comme la précédente, chaque action rendra environ deux mille livres de bénéfice. Il serait à souhaiter que toutes les affaires fussent de ce genre ; on aurait amplement l'intérêt de ses avances » (15 mars 1766).

Ce qui précède, touchant l'accueil empressé de François Deguer, même pour un étranger dont le nom lui a été tenu caché, témoigne de l'obligeance des trafiquants maritimes, tant pour les personnes de leurs relations que pour les amis de celles-ci.

Leur sociabilité est peut-être un don naturel, mais aussi une disposition et une tradition qui s'accordent avec l'intérêt de leurs affaires. On les voit ouvrir les portes de leur demeure privée aux habitants des Iles qui débarquent à Paimbœuf ou qui attendent à Nantes l'appareillage d'un navire pour le retour. Ils viennent en aide à ceux-ci, trop souvent démunis de numéraire au cours de leur séjour en France. Les insulaires dépensent dans la métropole avec une facilité qui éblouit évidemment les terriens, mais qui fait le désespoir des prêteurs. Les armateurs se font encore les pères nourriciers et les éducateurs des enfants des colonies qui leur sont confiés; Dieu sait si cette mission est une charge astreignante et onéreuse.

Il s'ensuit bien des abus. Les paiements faits pour les uns ou les autres de ces obligés, ne sont en principe que des avances de fonds que la famille doit rembourser en espèces ou en denrées coloniales; mais, combien faudra-t-il à l'armateur de prières, de rappels à la conscience des débiteurs, de menaces, de contraintes pour obtenir le remboursement des dettes?

M^{me} Moreau de Préneuf est hébergée chez les Deguer, attendant le départ du *Conflans* pour Saint-Domingue. Son mari, resté au quartier de l'Ile-à-Vache, ne se soucie guère de celle-ci et peut-être, comme tant d'autres, a-t-il trouvé à son veuvage des consolations. « Votre femme se plaint de ne jamais recevoir de vos nouvelles et que vous la laissiez complètement sans argent. J'ai cru bien faire de lui donner une avance, en votre nom, de 200 livres. » Deguer qui intervient ainsi n'a cessé de subvenir aux besoins de M^{me} de Préneuf depuis son arrivée en France et devra encore lui créditer son voyage de retour.

M^{me} de la Grave, qui a déjà reçu du même armateur plus de 10.000 l. pour l'acquisition d'une terre à Saint-Domingue, ne craint pas de lui demander encore 3.000 l. pour un déplacement dans le royaume. « Voilà bien de l'argent dehors — dira aimablement François Deguer — mais il suffit que cela vous oblige pour que je me prête à tout ce qui dépend de moi. »

Les Chaurand ne sont pas moins complaisants. Ils veillent aux besoins des épouses venues en France : « Si votre dame a besoin d'argent, nous lui compterons jusqu'à concurrence de 6.000 livres » à Le Sevre). Et ailleurs : « Conformément à vos intentions, nous écrivons à M^{me} de Jussy que notre caisse est à son service et de ne pas s'en faire faute » (à de Jussy). L'argent liquide est rare aux Iles françaises, mais pas au point de justifier l'oubli d'en adresser aux épouses légitimes et l'abandon de celles-ci à la bienveillance des trafiquants de la métropole.

Une fois, à notre connaissance, Louis Chaurand refusa d'acquiescer aux prières d'une solliciteuse. M^{me} Bourdon de la Millière est venue de Saint-Domingue où son mari est retenu par ses plantations. La jolie créole a si bien dépensé à Paris, qu'elle est à Nantes, ne sachant plus à quel saint se vouer pour rembourser ce qu'elle a emprunté durant son séjour et acquitter le passage de retour. Alors, l'aimable femme, à court d'argument, adresse son portrait et celui de son enfant à son mari pour lui susciter le désir de les revoir et Chaurand appuie l'expédient de ces mots : « C'est à vous de l'aider à se libérer. »

Encore, les avances pour obliger des clients démunis ou pour subvenir aux enfants des colons, représentent peu de chose en rapport des créances consenties aux habitants en vue d'augmenter leur domaine, d'assurer l'exploitation de celui-ci ou de le développer. C'est là l'origine des « liaisons d'habitations » contractées par les armateurs qui prennent un gage moral sur les propriétés de leurs créanciers. Les trafiquants s'assurent ainsi le remboursement du capital et, du même coup, le fret de retour de leurs navires. Cependant, les habitants peu scrupuleux parviennent à éluder ces obligations ; ils usent de subterfuges pour charger leurs denrées à destination de Bordeaux ou du Havre et faire en sorte que les capitaines de Nantes ne trouvent rien à embarquer en provenance de leurs cultures. Il sera parlé plus loin de ces liaisons à Saint-Domingue entre armateurs et colons qui ont été la source de dettes écrasantes, devenues, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, un terrible obstacle au développement des affaires.

Les opérations des armateurs pour le compte d'autrui, tant à l'étranger qu'en France, sont de nature très diverse.

Pour Pierre Lartigues, commerçant à Bordeaux, François Deguer s'informe, près de M. de Colomb à Nevers, du prix de 120 douzaines de pots de chambre de la première qualité « avec des ances fortes à bien tenir à la main ». Il existe une faïencerie à Nantes, appartenant au sieur Billevaux dont les parents sont faïenciers à Quimper, mais Deguer estime davantage la fabrication de Nevers, du moins pour ces objets d'usage intime. François Deguer échange des lettres avec le duc de Mortemart au sujet de verres de vitrage qui doivent être adressés à Châtellerault. Il fait expédier à la supérieure des Ursulines de Rennes : trois caves de sirop de médecine, un quart de sucre, un sac de noix d'acajou et de pistaches, un baril de citrons..., toutes ces fournitures provenant de chez M^{me} de Vic, du Fond de l'Ile-à-Vache, et chargées sur le *Gramont*, ne sont jamais parvenues ; ce qui donne à craindre qu'elles aient été consommées sur le navire au cours de la traversée.

Aucune négociation quelque modeste fût-elle, aucun service d'amitié ne paraissait négligeable à l'armateur et jamais il ne perdait de vue les avantages à tirer des relations personnelles. A un de ses associés qui lui reprochait d'éparpiller inconsidérément, et parfois d'une façon risquée, ses fonds, Louis Chaurand répondait : « Par suite des liaisons on est forcé d'aventurer de petites sommes pour se conserver des amis ou des dispositions favorables. » Nous verrons ce qu'il en coûta de ces trop bienveillants sentiments en faveur des Tascher de la Pagerie recommandés par les Beauharnais.

Et comme les cadeaux entretiennent l'amitié, un courant de gracieux échanges s'établit au-dessus des mers pour rapprocher les cœurs. D'un geste, naissent parfois de généreux mouvements de l'âme. Souvent, chez l'homme, la gourmandise est souveraine, et qui sait la flatter parvient aisément à ses fins. Les cadeaux les plus convoités des Français de la métropole sont les caisses de confitures, de sirops et de liqueurs. Deux barils de confiserie et douze bouteilles de sirop calbasse expédiés à M^{me} Bretet « flatteront les dames de Paris » près desquelles l'envoyeur « gagnera un grand mérite ». L'absinthe de la Martinique est réputée, celle surtout fabriquée chez M^{me} Grandmaison. Les capitaines de navires ont mission de rapporter des liqueurs « de diverses qualités et des meilleures », des caisses « d'eau de canelle, d'absinthe et de

noyaux », mais lorsque des officiers de la marine royale passent par les colonies, il n'est plus possible de trouver une bouteille de ces douceurs dans les distilleries.

Le jus de citron en baril, les patates, ignames, bananes, cocos, oranges, noix d'acajou sont fort appréciés dans la métropole ; le riz également... « il n'est guère possible de s'en procurer en France, nous vous prions de ne pas nous oublier, ainsi que pour quelques parts de patates et d'ignames... nos dames les aiment beaucoup ».

En remerciement à un envoi d'oranges, Louis Chaurand observe : « Ce qui flatterait le plus nos dames, ce sont les patates ». Quelle préférence marquée pour les patates ! Il semble qu'une Française de ce temps eût cédé son droit d'aïnesse pour un plat de ce tubercule. « Un quart patates, venues par le capitaine de la *Bonne Mère*, nous n'en avons jamais mangé de meilleures. C'est un régal pour toutes les dames de la société. Entretenez cet ami dans ses bonnes dispositions et tâchez de nous en envoyer un ou deux quarts par bâtiment. M. Béné nous en a envoyé une barrique qui s'est trouvée très bonne ; mais, toutefois, le fruit n'en est pas si goûté que celui de M. Lestage. S'il aime les sardines, nous ne l'oublierons pas dans la saison. »

A titre de revanche, on le voit, les armateurs adressent aux habitants des Iles des « potiches » de sardines, d'excellents marrons, les plus beaux fruits de leurs potagers, — voire des graines potagères et des arbres fruitiers, — de l'huile la plus fine tirée d'Orléans, des thés du dernier arrivage à Lorient. M. Foucault adresse à son ami Petit-Bois, à Boncassin, un pâté de lièvre, et Chaurand offre à son représentant au Cap une vache pleine de race tourangelle.

Il n'est pas rare d'ailleurs que des animaux de basse-cour soient expédiés de France. Massié reçoit à la Martinique dix vaches de choix Hamon de Vaujoyeux, associé et gérant des Chaurand à Saint-Domingue, en réclame. On lui enverra des vaches du Poitou qui passent pour les meilleures et des pores de grande race, bien que l'espèce, acclimatée aux Iles, soit connue « pour porter plus fréquemment ».

Une source de complications pour les trafiquants maritimes découle du rôle d'intermédiaire qu'ils doivent jouer, en outre, pour satisfaire à toutes les fantaisies vestimentaires de leurs corres-

pondants américains, sans parler des lettres et des colis dont ils devaient assurer, du port de Nantes, la destination aux Iles, ou en France.

L'article de Paris était déjà fort renommé à l'étranger. Des rives de l'Andalousie, une riche Espagnole, aux pieds menus et agiles comme ses congénères, parvint à capter les bonnes grâces de l'homme d'affaires qu'était François Delaville, pour que celui-ci lui procurât des escarpins d'une élégance raffinée, digne de sa beauté. On sent que l'appel de Delaville à son beau-frère resté à Nantes fut pressant et empreint d'admiration pour la sollicitieuse. Deguer, cherchant, dans ses relations, qui pourrait avec plus de soin satisfaire le désir de la séduisante Andalouse, s'adressa à M. Bretet, de Paris, frère d'un habitant de Saint-Domingue. « Je m'adresse à vous avec confiance pour un service qui intéresse particulièrement mon beau-frère de Cadix. Il m'a chargé de faire faire à Paris seize paires de souliers pour une dame espagnole à qui il a beaucoup d'obligation et qui veut être chaussée dans le goût français. Adressez-vous au cordonnier de femmes le plus en vogue à Paris. Il faut que ces souliers soient assortis ; savoir : six paires d'un beau damas blanc fleuragé, deux de peau de mouton blanc, huit de calmande fine, unie, bien lustrée — dont deux paires bleu céleste, deux d'un joli jaune doré ou cramoyé, deux d'un joli vert, et deux noires, — suivant mesures cy-incluses. Le talon doit être bas, sans cependant l'être à l'excès ; le tout doublé au dedans de toile fine. Je vous recommande instamment cette commission et de diligenter le cordonnier » (25 mars 1766).

Quelques jours plus tard, Deguer notait à Bretet de joindre aux souliers un tambour à broder au point de chaînette, ainsi que des aiguilles à crochet. Pour ces articles, comme pour les souliers, la dame désire ce qui se fait de mieux. « Le tout ensemble dans une boîte, et tâchez que cela soit ajusté, de façon à parvenir bien conditionné à cette belle Espagnole. » La commande monta à 139 livres 10 s. et parvint « bien conditionné » à Delaville, le 31 mai suivant, à temps encore pour les beaux jours de la saison printanière de Séville.

Non moins qu'en Espagne, les fournisseurs de certains articles de chaussure faisaient défaut à Saint-Domingue, ou plutôt est-ce que les marchandises seulement de la capitale du royaume pou-

vaient convenir à certains habitants? Voici un envoi de six paires de souliers fait à M^{me} Moreau de Préneuf, des Cayes Saint-Louis, — une caisse de huit paires à l'adresse de M^{lle} de Manneville à Port-au-Prince, — un lot plus important encore pour M. Hamon de Vaujoyeux, du Cap : six paires d'escarpins, six paires de souliers gris et deux paires de gros souliers « pour la crotte ». Ce dernier habitant fait venir, pour ainsi dire, tout son habillement de la métropole et ce n'est pas un mince souci de répondre à toutes ses exigences.

M^{me} Moreau de Préneuf est cette insulaire que Deguer dut recueillir chez lui et secourir afin de lui permettre de regagner Saint-Domingue. Pour avoir éprouvé à Nantes la complaisance du trafiquant, elle ne se fit pas scrupule d'en abuser en l'assillant de commissions et des plus invraisemblables. Le malheureux armateur en donne lui-même le témoignage : « La présente est pour vous donner avis que j'ai chargé le capitaine de la *Rose-Julie* de vous remettre une chaîne d'or de montre que j'ai fait prendre à Paris sur votre demande et qui a coûté 230 l. 9 s.

» Mon ami de Paris à qui j'ai adressé vos robes, m'écrit que son épouse et la couturière ont fait tout Paris, qu'elles étaient allées à l'Arsenal, aux Goblins, à Saint-Cloud..., et qu'on ne voulait pas peindre (teindre) vos robes parce qu'elles sont coupées différemment de l'ordinaire, qu'on ne pouvait pas faire débouillir celle qui est noire et blanche, mais qu'on pourrait la mettre dans un fond couleur de rose avec le ramage qui y est. On me conseille, eu égard à l'usé de vos robes qui sont rapiécées et la difficulté d'exécuter ce que vous demandez, de vous les renvoyer. J'attendrai cependant vos décisions.

» J'ai chargé le capitaine Archambaud d'un panier de très belles prunes de Tours et divers sachets de graines de légumes. »

Et M. Moreau de la Vigerie, l'ami — peut-être un parent de la solliciteuse — dont l'épouse avait couru tout Paris, recevait ce mot : « Obligez-moi de garder encore chez vous les guenilles de mon américaine à qui j'ai écrit de l'impossibilité de les faire peindre. »

En définitive, les « guenilles » de M^{me} de Préneuf lui furent retournées. La bonne humeur de cette dame n'en fut pas altérée et les assauts d'amabilité entre les deux correspondants se poursuivirent.

M^{me} Deguer, née Reine Delaville, se trouvait dans l'attente de son deuxième enfant et cet heureux événement portait son époux à toutes les prévenances de rigueur en pareille circonstance. La jeune maman était hantée par le désir d'avoir un de ces jolis oiseaux des Iles, au plumage éclatant, à la voix articulée, si en vogue alors dans la haute société que les peintres se sont plu à les reproduire dans leurs tableaux. Elle rêvait de posséder un perroquet.

M^{me} de Préneuf l'apprit et se priva aussitôt de celui qui charmait ses loisirs, pour en faire hommage à la femme de son ami de Nantes : « Cette chère épouse, — écrivit aussitôt celui-ci, — me charge de vous faire un million de remerciements du perroquet dont vous vous êtes privée pour elle, ainsi que des café, sirop et confitures, qui sont admirables. Je suis confus de toutes vos politesses et compte vous envoyer des sardines confites... »

On se rappelle l'histoire du perroquet qui inspira à Gresset le poème fameux de *Vert-Vert*. Ce perroquet, adoré de jeunes religieuses, récitait les litanies de la Vierge et chantait des cantiques. De retour d'un voyage, il porta le trouble dans le couvent en se mettant à répéter les refrains plus ou moins grivois que lui avait appris pendant la traversée son ami le dragon.

Plus édifiants que *Vert-Vert*, d'autres perroquets prétendaient, montés sur des navires marchands privés d'aumônier, récitaient aux matelots la prière suivie du rosaire.

Le Père Labat, voyageur du début du siècle, raconte que les Caraïbes s'emparaient des perroquets en allumant des feux et brûlant de la gomme sous les arbres où ces oiseaux se perchaient, de façon à les étourdir au moyen de la fumée. Ils les recueillaient lorsqu'ils tombaient d'étourdissement. Pris au nid, ces oiseaux s'apprivoisaient aussi facilement. Ceux pourvus des plus riches atours, bleu, jaune et rouge, proviennent de l'Amérique du Sud. L'espèce au plumage vert qui habite la Martinique et Saint-Domingue, présente des facultés pour s'adapter aux accents de la voie humaine et elle est, de ce fait, particulièrement recherchée.

Ce qu'on ne put jamais leur apprendre fut le sens de l'opportunité dans la conversation. On rapporte qu'en 1793, au château de la Guère, près d'Ancenis, à l'occasion d'une visite domiciliaire, les « patriotes » coupèrent le cou à un malheureux perroquet qui s'obstinait à crier : Vive le Roi !

Il fallait aussi que les navigateurs de traite en Guinée prissent soin de rapporter des perroquets gris, ou cendrés, de la côte africaine, car ils étaient préférés par certains à ceux de l'Amérique.

Les Archives nous ont révélé une négociation entre deux personnages notables, M. de Flesselles, ancien intendant de Lyon, Conseiller d'Etat, résidant à Paris, et M. Gellée de Prémion, ancien subdélégué et maire de Nantes, bien placé évidemment pour surveiller les arrivages de mer d'un grand port de commerce, négociation qui, au bout de deux années, n'avait pas encore abouti. « Vous me feriez réellement plaisir — écrivait le premier — si vous pouviez m'envoyer, pour M^{me} de Flesselles, un perroquet un peu babillard ; elle est ennuyée de la beauté du sien, mais qui n'est propre qu'à mettre aux Chartreux, ne sachant pas dire un mot » (17 février 1783).

Prémion promit à son correspondant de veiller sur le retour des navires de Guinée et il donna mission au jeune Huguet du Lys, qui faisait à Nantes son apprentissage de négociant, de découvrir le « perroquet gris, digne des vœux de M^{me} de Flesselles ».

Au mari attentionné de cette dame, l'ancien premier magistrat de Nantes expliquait ses difficultés : « J'ai toujours en vue la commission du perroquet babillard. Il n'arrive point de navire de Guinée que je ne fasse interroger les matelots pour savoir s'ils n'ont point d'oiseau digne par son talent d'amuser M^{me} de Flesselles. J'ai aussi recours aux femmes qui en font le commerce. L'une d'elle me dit hier soir qu'elle en avait un qui parlait fort bien. Elle en demandait quatre Louis. J'ai envoyé ce matin un homme de confiance voir cette merveille. Le rapport a été assez favorable. L'oiseau est de bonne mine, paraît avoir deux ans et, bien qu'à peine éveillé, a fort bien prononcé quelques mots.

» Il serait bon pour la sûreté du transport, et pour empêcher que ce perroquet ne fût changé, que vous voulussiez bien le faire recommander au bureau de la diligence de Nantes à Paris, pour que les conducteurs en prissent grand soin.

» J'oubliais que le jeune du Lys, fils de votre ancien subdélégué de Herrisson, près Moulins, que vous m'aviez recommandé, a toujours été sur le qui-vive, et avec le plus grand zèle, pour tâcher de découvrir un oiseau parlant. Le jeune homme goûte plus que jamais l'état de négociant. Il lui faudrait encore une

année, mais le nombre des aspirants à entrer dans les cabinets des armateurs est si grand, qu'il ne peut plus espérer y entrer cette année » (30 septembre 1784).

De crainte de laisser échapper l'heureuse fortune, Flesselles, par retour du courrier, assurait Prémion de sa gratitude : « Si l'oiseau que vous me faites l'honneur de m'envoyer est parlant, en un mot s'il vous convient, il conviendra sûrement à M^{me} de Flesselles ; vous pouvez nous l'envoyer quand vous en aurez l'occasion et je le paierai à la porteuse que vous m'indiquerez. Je vous en donnerai promptement des nouvelles en vous renouvelant tous mes remerciements. »

Hélas ! L'espoir de Flesselles fut déçu. Prémion devait lui avouer sa déception d'avoir eu le perroquet deux jours en observation chez lui ; l'oiseau de Guinée n'ayant su articuler que « Jaco », il ne l'avait pas jugé digne d'une expédition dans la capitale du royaume. Prémion promettait de continuer ses recherches et de rester « à l'affût d'un bon babillard » (7).

Avec une si haute et dévouée entremise, il est permis de croire que les vœux de M^{me} de Flesselles finirent par être réalisés ; mais, combien de temps fallut-il encore pour régler ce souhait qui avait presque pris l'importance d'une affaire d'Etat ?

Armand-François et Prudent Delaville fixés à Cadix s'emploient principalement comme intermédiaires à faire la commission, ce qui ne les empêche pas, par ailleurs, de prendre part à diverses entreprises du port de leur résidence. Ils expédient la *Sainte-Barbe* à Lima et associent à ce voyage l'armateur Grou, leur compatriote de Nantes ; ils portent grand intérêt au projet d'une expédition de six navires espagnols destinés à traiter chacun 400 esclaves pour Porto-Rico. Les navires négriers devaient recevoir leur cargaison de Nantes, car « les royaumes d'Espagne ne produisent aucun article de traite des noirs, à l'exception des soyries de Valence » ; tous les autres objets d'échange viennent en Espagne, d'Angleterre, de Hollande ou de France.

En même temps que les Delaville, on rencontre à Cadix des Magon et des Le Fer, originaires de Saint-Malo, et une association Gilly-Fournier. François Deguer correspond dans ce port avec

(7) Archives de la Loire-Inférieure. Série E, Prémion.

Jean-Louis Caters, ainsi qu'avec MM. Rogue et Gaspard Aguado. A Barcelone, ses correspondants sont Bertrand Casaux, Louis Escola et les frères Le Masne dont le nom évoque le haut commerce nantais.

Le grand mouvement de la maison Deguer à Nantes est pour les colonies françaises d'Amérique. Tandis que trois de ses navires sont affectés au cabotage pour Lisbonne, Cadix, Marseille et Gênes, de 1764 à 1779, elle dispose de 12 navires, d'un port de 150 à 400 tonneaux, pour le trafic d'Amérique. Grâce à ceux-ci, durant ce laps de temps, Deguer put monter 24 expéditions aux Iles dont 15 passèrent par l'Afrique pour la traite des esclaves.

En terminant la guerre de Sept-Ans, le traité de Paris (1763) laissait le commerce maritime du royaume dans une situation fort pénible ; les Anglais avaient, en partie, accaparé le trafic aux Antilles. Sur les ports de France, les denrées coloniales subissaient des variations de cours funestes à la régularité des échanges, et, par suite des importations étrangères à Saint-Domingue, on vit, sur le marché de cette île, les marchandises de France à meilleur compte qu'au départ de la métropole.

Durant cette période de reprise, les affaires se montrèrent donc très difficiles. Il y eut à Bordeaux des échecs graves ; le plus retentissant fut la faillite Castillon du Perron dont le commerce était orienté, comme celui de la maison Deguer, d'une part vers la péninsule ibérique, d'autre part vers les Antilles.

Heureusement, cependant, toutes les expéditions de François Deguer ne furent pas aussi fâcheuses que celle du *Théophile* qui revenait du Cap à Nantes, en septembre 1764, après 65 jours de traversée ; lorsque les bons navires, avec vents favorables, mettaient moitié moins de temps. Paul de Bellouan, le capitaine, n'avait presque rien pu vendre de la cargaison d'aller — obligé de la laisser en partie chez O'Chaussée, commissaire de la maison Deguer au Cap — et il ne rapportait, au retour, qu'une barrique d'indigo et sept barriques de sucre. En outre, le navire avait eu de gros frais à Saint-Domingue, motivés par la désertion de matelots.

Déjà, au précédent voyage, le navire n'avait rapporté que sept barriques de sucre et huit quarts de café.

C'étaient coup sur coup des voyages que les armateurs qualifiaient d' « écrasants » pour eux et leurs associés. Nous n'avons

pas besoin de rappeler que l'armement et l'expédition se faisaient, généralement, avec la contribution de plusieurs intéressés.

Si les marchandises laissées au Cap n'étaient pas vendues avantageusement, le dernier voyage du *Théophile* ne devait laisser aucun bénéfice, et Deguer écrivait : « Je crois que nous allons vendre tout de suite ce navire qui n'a jamais donné de bénéfice et dont le fond manquera tout à la fois, ayant été trop longtemps en rivière où il s'est plus gâté qu'à la mer. Si les affaires deviennent meilleures, nous aurons plus d'avantages à posséder un navire qui livre 500 milliers, avec lequel on joint toujours les deux bouts, même dans les plus mauvais voyages. Je ne voudrais pas prendre d'intérêt dans le *Théophile* pour la Côte, il ne marche pas assez bien et la majeure partie de sa cargaison aurait tout le temps de mourir avant son arrivée à la colonie » (19 septembre 1764). La vente du *Théophile* fut effectivement décidée. Malgré la criée faite en Bourse durant seize jours consécutifs, à 10.000 livres, et trois mises en adjudication, aucun acquéreur ne se présenta. On le transforma en senau pour le transport des grains à Lisbonne, Marseille et Gênes.

Une autre déconvenue fut offerte à l'armement par la *Jeune-Reine*, grande chaloupe canonnière avec entrepont, achetée à bon compte à Brest. En mai 1765, elle appareilla de ce port, sous le commandement de Keryouaz-Lemignon, pour la Côte-d'Or, au site de Cachan « où les nègres sont très beaux et bon marché ».

La cargaison pour 400 noirs avait été tirée en majeure partie de Hollande. Couder et C^{ie} avaient fourni d'Amsterdam :

54 caves peintes de 12 flacons.

150 caves peintes de 6 flacons.

200 grands sabres de traite à manches d'os avec leurs fourreaux
qui ont trois petits canaux le long de la lame.

100 petits sabres qui n'ont qu'un canal de chaque côté.

100 bassins de cuivre de 14 et 15 pouces.

40 douzaines de couteaux flamands à manche de bois.

6 milliers de poudre de traite en cent barils.

150 milliers en cinquante barils..., etc.

Pampaille, d'Orléans, avait fourni les pierres à fusil et la région d'Angers les fers.

Au début de juin, la *Jeune-Reine* est à Gorée où le gouverneur français lui fait un accueil particulier. Il ne voulut pas que le

capitaine eût d'autre table que la sienne et donna à celui-ci toutes facilités de traite sur les côtes où s'étendait son autorité. Ces faveurs étaient dues à une recommandation que François Deguer avait obtenue du Marquis de Juigné.

De Nantes, l'armateur fondait les plus belles espérances sur un navire auquel il avait apporté tous ses soins et qu'il avait honoré du prénom de sa « douce épouse ». Déjà ses instructions avaient été adressées à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, pour atteindre le capitaine et la cargaison à leur arrivée dans les eaux américaines, lorsque, soudain, une désastreuse nouvelle parvint jusqu'aux rives de la Loire. Les mauvais messages sont toujours assurés d'une transmission rapide. Peu de temps après son passage à Gorée, la *Jeune-Reine* s'était abîmée à l'entrée de la rivière de Buisseau d'où elle allait gagner un site de traite.

Malgré ses risques de toute nature : attaque des Salletins dans les eaux marocaines, révoltes de captifs, poursuite à main armée des nations concurrentes, ravage des équipages et des cargaisons noires par les épidémies, naufrage des navires sur les barres ou jetés à la côte par les ouragans..., le commerce du « bois d'ébène » est le plus recherché. « Je conviens avec vous que ces expéditions sont scabreuses et qu'un navire pour Saint-Domingue peut offrir des profits plus réguliers et certains, si le fret donne un peu. » Cependant la traite reste toujours l'attrait des trafiquants.

Le *Jean-Baptiste*, navire de 200 t., en trois voyages amena à Saint-Domingue 560+436+434, soit au total 1.430 esclaves, qui, vendus à une moyenne de 1.300 l., ont pu être estimés à 1.800.000 l. valeur des Iles, ou 1.200.000 l. argent de France. En tenant compte que la mise dehors d'un navire de cette importance, coûtait approximativement, à cette époque, 200.000 l., la marge du bénéfice semble, à première vue, fort belle; toutefois il convient d'ajouter à cette mise dehors les frais d'équipage, de ravitaillement en cours d'expédition, de séjour aux Iles, de réparations, de commissions aux achats et ventes..., enfin, de noter la vente à crédit et à termes trop souvent renouvelés quant à l'intérêt des armateurs.

Pour maintenir le bénéfice de la traite elle-même, il fallait, en outre, que la vente des denrées d'échange prises aux Iles trouvât dans les ports français un marché favorable.

Louis Chaurand écrit, le 21 septembre 1776 : « Delaville aîné est presque décidé à se fixer à Nantes. Il est actuellement en Basse-Bretagne ». Le fils d'Armand-François Delaville baptisé du nom de Joseph, naît dans cette ville, l'année suivante. Dans ce temps qui correspond au début des hostilités des Anglais contre les Américains, sur les registres du port de la Loire, les armements de la maison Delaville-Deguer reprennent au nom seul d'Armand-François Delaville.

Prudent Delaville resta-t-il à Cadix après le départ de son frère ? Nous ne saurions le dire.

L'année 1779 est marquée pour Armand-François Delaville par la perte du *Nautilus*, naufragé sur les côtes de la Caroline, et par l'affrètement par le roi, à destination des Iles, de deux navires : le *Saint-François* de 500 t. et le *Saint-Armand* de 250 t.

De 1779 à 1788, on peut suivre les armements de Delaville qui, avec dix navires, assure pour le roi et pour lui-même, onze expéditions aux Iles, dont cinq font le circuit par l'Afrique.

Pierre Delaville, oncle d'Armand-François, nous l'avons déjà vu, avait quitté Nantes pour s'établir à l'Artibonite un des quartiers les plus riches de Saint-Domingue. On peut penser que c'est à ses descendants qu'on dut, aux Cayes, la création d'une société commerciale sous la raison sociale Delaville frères dont les Chaurand parlent à plusieurs reprises dans leur correspondance ; descendants dont on retrouve les propriétés à l'Artibonite lorsque s'ouvrit la révolution noire qui les déposséda.

CHAPITRE II

Une grande famille d'armateurs nantais, les Chaurand.

Les armateurs Chaurand, originaires de Provence, acquièrent rapidement une haute situation à la Fosse. — Familles d'armateurs nantais. Nombreuse progéniture. Education chrétienne. Préparation des fils à la profession commerciale. — Début de carrière des quatre fils d'Honoré Chaurand. Lettres paternelles au cours des premiers voyages maritimes des cadets. — En grand nombre, les enfants d'habitants des Iles passent en France pour leur éducation et sont confiés aux armateurs. — Aisance et simplicité au foyer des armateurs. — La flotte des frères Chaurand durant la dernière période d'activité du XVIII^e siècle. — Restriction faite par Sartine aux expéditions, durant la guerre d'Amérique. — Mévente aux Iles, crise financière et crainte d'événements politiques graves, jettent, à partir de 1788, le découragement dans les armements qui diminuent progressivement.

Les Chaurand sont venus à Nantes des rives lointaines de la Méditerranée, assurément avec une situation déjà acquise, car dès la première génération à Nantes, ils s'imposent aux négociants de la Fosse et s'allient aux plus importantes familles du port.

Honoré Chaurand, né à Valensolle, diocèse de Riez en Provence, devient juge-consul de Nantes, acquiert une charge de conseiller secrétaire du roi. Il possède deux terres proches de cette ville : les seigneuries du Chaffault et de la Bussonnière.

Le 30 janvier 1748, en la chapelle Saint-Julien de la Bourse, il avait épousé Marie Portier de Lantimo, fille d'un négociant, juge-consul de Nantes, qui lui donna dix enfants.

Le nom de Chaurand apparaît sur les registres du port de la Loire de 1772 à 1775, avec un seul bâtiment, la *Comtesse-de-Menou* de 415 t., faisant des voyages réguliers au Cap. Celui-ci est certainement armé par Honoré, car ses enfants sont alors trop jeunes pour opérer à leur compte. Mais, à partir de 1777, le *Saint-Honoré* de 500 t. et 8 c. figure aux noms de Honoré et Louis Chaurand, fils du Provençal.

La raison sociale de *Honoré* l'aîné et de *Louis*, appelé *du Chaffault*, est communément désignée sous le nom de Chaurand frères, tandis qu'un autre fils du Provençal, *Joseph-Michel*, dit *de Lépinay*, est associé dans l'armement au sieur Ducamp. On trouve la mention « négociants de Nantes et de Marseille » jointe à la signature de ces derniers ; c'est indiquer l'attache conservée par les Chaurand en Provence.

Au cours d'une période de onze années, de 1777 à 1788, la société Chaurand frères, pour ses expéditions aux Iles d'Amérique et en Afrique, disposera d'une flotte de douze navires. Le *Louis* de 700 t. sera la plus belle unité ; ensuite se placeront : la *Bonne-Mère*, le *Saint-Honoré*, et l'*Alexandre* de 500 t.

Pour la compréhension de notre récit, notons ce qui suit : Honoré Chaurand, l'aîné, fut à son tour consul de Nantes. Il épousa Jeanne Deurbroucq, fille d'un négociant, ancien consul et conseiller secrétaire du roi (12 avril 1774). — Louis Chaurand du Chaffault, négociant et juge-consul, contracta alliance avec sa cousine-germaine, Thérèse Libault, fille d'un négociant juge-consul et maire de Nantes, conseiller secrétaire du roi, colonel de la milice bourgeoise et d'Anne Portier de Lantimo (3 juin 1777).

Frères des précédents, Joseph-Michel Chaurand de Lépinay et François-Alexandre Chaurand de la Ranjonière décédèrent sans alliance.

Deux sœurs méritent une mention : Marie-Joseph-Louise qui mourut en son hôtel, Ile Feydeau, veuve de Jean-Baptiste de Luynes, fils d'un des plus notables armateurs de la Fosse, Augustin de Luynes, juge-consul de Nantes, — et Marie-Anne, épouse de François Forget, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne.

La descendance d'Honoré Chaurand donne une idée de la structure d'une famille du haut commerce nantais. Les trafiquants maritimes se marient entre eux, étayent leurs fortunes les unes sur les autres, finissent par être presque tous apparentés, tous plus ou moins associés dans les affaires. Le trafic du port forme un corps vivant qui se soutient dans une parfaite solidarité.

Sagesse et pondération sont de règle dans la conduite des affaires, d'où les risques du hasard sont généralement exclus. Les situations acquises évitent ainsi les périls. C'est une des

raisons qui expliquent, durant la fièvre commerciale du XVIII^e siècle, l'absence d'insuccès retentissants qu'on observe dans d'autres ports français.

Le succès s'affirme ordinairement par des acquisitions de terres et de charges qui confèrent la noblesse personnelle. La charge de conseiller secrétaire du roi près d'une chancellerie de province est la plus répandue. En flattant l'ambition de la bourgeoisie qui, grâce à la fortune, cherche à se rapprocher de la classe privilégiée, nos rois ont trouvé ce moyen facile de subvenir à des besoins de trésorerie. Ils augmentent progressivement le nombre des fonctions anoblissantes, sans cependant les multiplier d'une façon avilissante.

Les trafiquants acceptent volontiers le sacrifice d'argent, car ils considèrent les prérogatives attachées au titre de secrétaire du roi comme la consécration de la réussite de leur entreprise et le couronnement de leur carrière. Louis XIV accorda même l'hérédité des honneurs et des franchises de la noblesse à ses conseillers secrétaires, à condition que les titulaires eussent exercé l'office durant vingt années au moins, ou qu'ils fussent décédés en fonction.

Le consulat était non moins recherché pour la considération dont jouissaient ses membres, nommés au choix d'une assemblée élective qui représentait le haut commerce. Fort restreint, ce tribunal se composait d'un juge et de deux consuls ; ces derniers portés à quatre à partir de 1722. Le mandat annuel donnait à l'assemblée des trafiquants la faculté de satisfaire le désir d'un grand nombre de parvenir au consulat ; cependant les consuls étaient rééligibles.

Inspirés par une saine morale, les foyers sont très féconds, coutumiers de neuf, dix, douze enfants ; les naissances se succèdent régulièrement, dans certains ménages, d'année en année. Chez les Delaville : André, le premier du nom installé à Nantes, de deux alliances, n'a pas moins de 19 enfants ; son fils aîné compte 15 enfants de la même femme, le cadet en compte 18 et le junior 6. Des fils de ce dernier, l'un aura 10 enfants, l'autre en aura 13.

Marie-Joseph Mosneron Dupin nous parle dans ses Mémoires de ses 12 frères et sœurs (8). Elisabeth Fontaine donne 15 enfants à Nicolas Berthrand de Cœuvre ; Urbane Loiseleux en donne 22

(8) Archives du Musée des Salorges, à Nantes.

à Nicolas Arnous. L'abbé Expilly, contemporain de Thomas Montaudouin de Launay, apprend que celui-ci porta sa progéniture à 23 enfants.

Il est à observer toutefois que la mortalité du bas-âge est grande.

Le milieu où se développe l'enfance est guidé par les principes de la morale chrétienne. Malgré leurs occupations professionnelles, les armateurs ont le plus grand souci de l'enseignement de leurs enfants, confiés aux maîtres les plus instruits et les plus expérimentés de la ville.

Les arts d'agrément sont en vogue pour la jeunesse ; une instruction complète exige alors un maître de musique et de danse au même titre qu'un maître de mathématiques.

Vers l'âge de 16 ou 17 ans, l'adolescent quitte la pension d'études pour entrer dans le cabinet d'affaires du père, ou pour faire ses débuts dans la navigation, comme volontaire ou pilotin, sous la surveillance d'un capitaine de confiance. Il faut, en effet, avoir pratiqué la navigation et les voyages aux colonies pour diriger plus tard en France, en connaissance de cause, l'entreprise familiale. Peu de parents s'arrêtent aux conséquences fâcheuses que peut avoir, sur des adolescents, l'influence du climat et du milieu maritime des ports. Très nombreux sont les jeunes gens embarqués sur les long-courriers où ils font une carrière de quelques années, jusqu'au grade de lieutenant ou de capitaine en second.

Les familles fortunées, à l'exemple des Michel, des Montaudouin, des Grou, des Chaurand, envoient leurs fils aînés séjourner, et même résider longuement, dans les grandes places étrangères : Amsterdam, Hambourg, les ports d'Angleterre et d'Espagne.

François-Alexandre Chaurand de la Ranjonière a vingt ans lorsqu'il s'embarque pour les Iles de France et la Chine. Il n'est pas à son premier voyage et, cette fois, remplit les fonctions d'écrivain de navire. Un de ses cousins, fort bien noté de ses chefs, monte le même navire et sera d'une bonne société pour lui. Ainsi que les autres officiers du bord, François Chaurand a emporté de France une pacotille dont il escompte tirer un joli profit en la troquant, dans le Céleste Empire, contre des marchandises recherchées en France.

Son père ne laissera échapper aucune occasion de s'entretenir avec lui et de prodiguer au jeune voyageur les conseils dictés par l'expérience et l'affection la plus sincère.

Le 4 avril 1776, profitant du départ de Lorient de la *Ville-d'Arkangel*, Honoré Chaurand écrit : « Mon très cher fils, soyez de la plus grande exactitude à remplir vos devoirs à bord et à terre, à bien faire votre point et à tenir votre journal en bonne règle. Que celui-ci fasse mention de tout ce qu'il y aura de remarquable dans les lieux de relâche.

» MM. Beugeard vous ont accordé des avantages qu'un jeune homme ne peut espérer à un second voyage ; ne négligez rien pour les mériter.

» Je suis persuadé que votre cousin se fera aimer et estimer du capitaine et de tous les officiers ; il ne tient qu'à vous de faire aussi bien que lui et même mieux, étant plus âgé et à votre second voyage. S'il vous convient de faire vos pacotilles ensemble, à proportion de l'intérêt que chacun fournira, je crois que vous vous en trouverez bien l'un et l'autre, d'autant mieux qu'il doit avoir une belle chambre en son particulier, aux Iles de France.

» Tenez vos écritures personnelles en bon ordre, en ayant un carnet de caisse où figureront vos dépenses. Soyez ménager dans les relâches. Les jeunes marins mangent d'ordinaire tout ce qu'ils gagnent ; ne les imitez pas. Ne jouez aucun jeu de hasard, ni à bord, ni à terre, vous risqueriez de perdre votre réputation.

» Vous êtes, mon cher fils, un peu nonchalant, corrigez-vous de ce défaut. Soyez actif et exact dans toutes vos opérations. Ne laissez pas traîner vos hardes, ramassez-les avec soin pour empêcher qu'elles ne vous soient volées, ou gâtées par les rats. Comme vos chemises sont trop belles pour la mer, vous ferez bien d'acheter, à Pondichéry, ou autre relâche, une demi-douzaine de chemises de toile de coton ordinaire.

» Prenez garde de vous laisser duper par les rusés Chinois, ou autres asiastiques ; ne vous en rapportez pas qu'à vous-même pour le choix des marchandises. Si vous prenez du thé, que ce soit de bon Haiswen vert, ou du Soatchaou et Pekaoen Bouy. Goûtez-le bien avant de le recevoir. Si les soyes de Nankin ne sont pas trop chères, c'est un article qui convient beaucoup ; mais, prenez garde qu'elles ne soient pas piquées. Si dans vos relâches vous avez occasion d'acheter des mouchoirs de Paliacata,

vous serez assuré d'en trouver la défaite à grand prix ; les beaux de 8 à la pièce valent jusqu'à 70 et 74 livres. J'en ai achetés ces jours passés, à ce prix, pour votre mère.

» Je souhaite que vous ne soyez pas parti de Lorient sans approcher des sacrements et vous réconcilier avec Dieu qui vous bénira et favorisera vos entreprises si vous l'aimez de tout votre cœur et si vous observez sa loi, quoiqu'en général les jeunes gens pratiquent mal la religion. Ceux qui ont de bonnes mœurs se font toujours aimer et estimer. Evitez les mauvaises compagnies comme la peste et ne lisez pas de mauvais livres. »

Les spéculations commerciales en Chine passaient pour plus avantageuses même que celles des Indes. Thés fins, nankins et porcelaines, pouvaient rapporter dans le royaume jusqu'à 80 % (9). Les pacotilles des officiers d'équipage présentaient le gros avantage d'un bénéfice net de tous frais d'armement et de transport ; elles constituaient un trafic admis par les coutumes maritimes, mais absolument au détriment de l'armateur. Nous en avons parlé longuement dans notre ouvrage de Nantes et y renvoyons le lecteur (9 bis).

Après la suppression de la Compagnie Royale des Indes et de la Chine (1769), Lorient conserva le monopole des expéditions en Extrême-Orient. C'est de là qu'appareillait, le 24 mars 1776, le *Duc-de-Fitz-James*, navire de 1.200 t., commandé par la Villebrune, sur lequel s'était enrôlé la Ranjonière par bienveillance de l'armateur Beaugeard. Cette même année, Chaurand père adressa plusieurs missives à son fils par les courriers qui suivirent le *Fitz-James*. Elles ne présentent rien de particulièrement intéressant.

Joseph Chaurand de Lépinay, d'une année plus âgé que La Ranjonière, avait ambitionné d'entreprendre le même voyage que son cadet. A cette fin, il avait pressenti les armateurs Admirault qui devaient lui réserver le poste d'écrivain sur les *Trois-Amis*. Cependant, des circonstances vinrent à l'encontre de cette promesse et Lépinay fut contraint de se tourner vers un horizon moins éloigné. Chaurand père avait pris une part dans l'armement des *Trois-Amis*, c'est pourquoi il eût aimé voir Lépinay y prendre un poste. Le navire en question appareilla, le 6 décembre

(9) DU HALGOUET : *Relations maritimes de la Bretagne et de la Chine au XVIII^e siècle (Mémoires de la S. H. A. B. 1933)*.

(9 bis). *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bret.*, xx, 1939.

1776, porteur seulement d'une lettre, pour La Ranjonière, à Canton. L'armateur reprochait à son fils le choix de certaines marchandises prises à Lorient dont il n'avait pas réussi à se débarrasser à l'Île de France et faisait encore appel à la prudence du jeune voyageur : « Vous ne sauriez agir avec trop de circonspection, réfléchissez bien avant de prendre aucun engagement et tâchez de ne pas vous laisser duper par les fins Chinois... »

Les hostilités avec l'Angleterre, en conflit avec les États-Unis, étaient menaçantes. Chaurand souhaitait voir son fils rentrer au port d'armement. Avant que celui-ci parvînt à Lorient, il lui envoyait des conseils pour la vente de sa pacotille en France. S'il désirait faire la vente à Lorient, il y trouverait des amis pour l'aider dans cette opération ; cependant, on pouvait escompter des prix plus avantageux à Nantes. De crainte de corsaires anglais, le ministre faisait déjà, en juin 1778, convoquer, par une frégate du roi, les bâtiments établissant la liaison entre Lorient et Nantes.

Bien des événements de famille s'étaient déroulés durant l'absence de La Ranjonière. Son frère du Chaffault, avait épousé sa cousine Libault qui attendait progéniture ; M^{lle} Portier, une autre parente, avait convolé, elle aussi, en justes noces, avec M. de Guillion. Les naissances n'avaient pas fait défaut et, malheureusement, les décès non plus. Dieu « avait disposé » de la tante Renée.

La Ranjonière ne laissait pas son père sans préoccupations, surtout au sujet des spéculations commerciales qu'il pouvait entreprendre à l'étranger ; mais, Lépinay suscitait à sa famille des soucis autrement graves. Ce dernier donne l'impression d'un enfant prodigue qui fait un fâcheux usage de la situation acquise par ses auteurs. Les affaires se confondent pour lui avec les plaisirs. Et peut-on s'étonner que des parents qui ont, à force de travail, de sage administration et d'économie, créé une jolie fortune, éprouvent une certaine amertume à voir un de leurs enfants dans les dispositions de gaspiller sa part du patrimoine ? Nantes, où affluaient tant de richesses, entretenait tout ce qui contribue aux dépenses de la jeunesse de caractère volage et il est facile de s'imaginer bien des fils de familles aisées se laissant entraîner dans de mauvaises camaraderies et des distractions incompatibles avec une vie réglée.

Lépinay ayant manqué le voyage en Chine, s'embarqua, au début de janvier 1777, sur le *Saint-Honoré* en partance pour le Cap-Français. Quittant la terre de France et le foyer familial, Joseph Chaurand se laissa aller à un bon mouvement du cœur. Il s'épancha affectueusement et, semble-t-il, avec contrition, dans le sein de sa famille. Son père en fut touché : « La lettre que vous m'avez écrite de Mindin m'exprime des sentiments de respect et d'amour que vous ne m'aviez pas souvent manifestés. Je me flatte donc que l'éloignement change la dureté de votre caractère et votre goût pour la dissipation et la prodigalité. Si la Providence accomplit ce miracle, ce serait une des plus grandes grâces qu'elle pourrait vous faire et à moi aussi dont votre inconduite ne peut qu'empoisonner les vieux jours.

» Dès votre plus tendre jeunesse vous avez donné à votre mère et à moi les plus vifs chagrins. Je vous ai exhorté fort, ici et hors de la maison, de faire des efforts pour vous réformer ; mais, mes remontrances sont restées sans effet.

» Vous n'oublierez pas, dites-vous, mes avis sur le ménage-ment de votre santé, l'économie, et la religion qui, malheureusement, vous indiffère. Vous n'en avez pas rempli les préceptes depuis plusieurs années, ce qui sans doute contribue à vos écarts vis-à-vis de vos parents, ce qui a altéré grièvement la santé de la meilleure des mères et l'a vieillie au point d'être méconnue pour son âge. »

Chaurand père fait une diversion sur des questions matérielles ; mais, ne tarde pas à revenir aux reproches qui lui pèsent lourdement : « Vous avez laissé dans votre armoire vos douze chemises de nuit qui vous auraient servi dans la traversée, en ménageant vos chemises de jour qui seront en lambeaux à votre retour, si encore elles ne sont pas volées, ce qui est fort à craindre, si M. Tessier n'en a quelque soin ». Suit un exposé de comptes dont il ressort, d'une part, que Lépinay a déjà « écorné son patrimoine » et, d'autre part, qu'il a dû employer, « en frivolités et dettes de jeu », ce qui avait été versé pour son entretien. « Il est peu de jeunes hommes à Nantes, de votre âge et de votre état, qui aient eu les mêmes avantages. Il est vrai qu'il en est peu de moins ordonnés, qui aient eu autant de plaisirs, à l'exception de quelques-uns que vous n'avez que trop fréquentés. C'est à la suite

de ces malheureux désœuvrés que vous vous êtes livré au jeu de hasard où vous m'avez fait entendre que vous aviez été dupé.

» J'ai dû vous avancer une somme pour former une pacotille que je crains bien que vous dissipiez, soit au jeu, soit pour satisfaire votre goût pour la dépense, car vous ne savez rien vous refuser. Vous êtes homme à abandonner l'affaire la plus essentielle pour assister à un dîner ou autre partie de plaisir. »

Les juges-consuls du commerce, qui répondaient du bon ordre dans les milieux maritimes, eurent plus d'une fois, de Nantes, à se plaindre de l'effet pernicieux des jeux dans cette ville. « Des commis y ont détourné des sommes considérables, des fils de négociants y ont fait des pertes énormes et la ville est inondée d'escrocs » (1755). Cette même année, le subdélégué dut exiler, à Bonnétable, le sieur des Ormeaux, dans l'espoir qu'un acte de sévérité intimiderait les autres joueurs.

Il est bien certain qu'aucune rigueur ne parvint à enrayer le mal. L'abondance de l'argent a été de tout temps néfaste à la jeunesse et aux joueurs. La licence des mœurs est un revers de la richesse d'une ville. « A Nantes, le luxe et le libertinage sont la conséquence des fortunes qui s'y font par le commerce. Les mariages et les naissances se font plus rares. Il y a une multiplicité de filles publiques » (1770). Telle est l'opinion des correspondants de l'intendant de Bretagne (10). Dans ce sens, les ravages qui s'exerçaient à Nantes étaient, vraisemblablement, ni plus ni moins, ceux des autres ports en relations commerciales avec les Iles d'Amérique.

Ce qui précède nous donne à penser que Chaurand-Lépinay n'eût qu'à suivre certains amis de sa génération pour dévier de la ligne de conduite que lui avait dictée son honorable père.

Celui-ci, enfin, après la longue et sévère semonce que nous avons vue, terminait : « J'espère que la présente vous trouvera en bonne santé à Saint-Domingue où je n'ai guère espoir que vous, ni M. Tissier, tiriez bon parti de votre pacotille, ainsi que de la cargaison. Vos frères auraient cependant bien besoin que le voyage soit fructueux, ayant, selon moi, un trop fort intérêt dans l'expédition. »

» Si vous vous comportez en homme honnête et prudent, vous pourrez vous faire des amis qui plus tard pourront vous charger

(10) Archives d'Ille-et-Vilaine. Intendance, C. 57, 58 et 1402.

de leurs affaires et vous procurer de bonnes commissions. Pour résister au climat, soyez sobre pour le boire et le manger. Ne buvez d'aucune espèce de liqueur et surtout observez l'abstinence. Si vous ne pratiquez pas ces maximes à la lettre, vous vous en trouverez mal.

» Vos mère, frères et sœurs vous embrassent. »

Pour connaître la situation des enfants d'un armateur notable, considérons la famille Chaurand en fin d'année 1776.

Le chef de famille a abandonné son entreprise d'armement à ses deux fils aînés, Honoré et Louis Chaurand, qui ont respectivement 25 et 26 ans. Quant aux cadets : François, qui vient de passer 21 ans, est en Chine, et Joseph, d'un an plus âgé, va partir, avec une expédition de ses frères, pour Saint-Domingue.

Ces deux derniers, outre la pension fort honorable dont ils jouissent, ont reçu, en avance d'hoirie, des sommes leur permettant de prendre des intérêts sur des navires de commerce et de monter une pacotille dont ils pourront tirer un bénéfice avantageux au cours de leur voyage. Ces pacotilles se chiffrent à 12.000 l. pour le compte de La Ranjonière et à 16.000 l. pour le compte de Lépinay. On peut préciser davantage la situation faite aux cadets par les révélations du père à ce dernier fils. « Pour le contrat de grosse sur la *Marquise-de-Ségur*, il vous revient (y compris le capital de 2.000 l.) la somme de 2.368 l. que j'ai portée à votre crédit. Pour le même capital engagé sur la *Varicole*, il vous revient 2.314 l. dont vous êtes également crédité. » On est loin ainsi des revenus astronomiques qu'on se figure, de nos jours, avoir été recueillis des spéculations coloniales au XVIII^e siècle. Celles-ci furent, dans certaines périodes commerciales, et surtout, par suite de la concurrence française et étrangère, très difficiles.

« Sur mon grand livre — continue Chaurand père — vous restez débiteur (votre pacotille de 16.312 l. comprise) de 31.533 l. à valoir sur votre patrimoine. »

L'armateur accorde par an 1.200 l. pour l'entretien et en outre 400 l. pour frais de voyage : « Je crois faire pour vous ce qu'un bon père peut faire pour un enfant dont il serait très satisfait. Dieu veuille que j'en sois récompensé par votre conduite. »

Les sentiments des parents Chaurand sont indiscutablement empreints de bienveillance pour leurs enfants. Ils disposent de leur

vivant, en leur faveur, d'une partie de leurs biens, uniquement soucieux de les voir honorablement établis dans le commerce. C'est à eux que le père adresse encore ces paroles d'abnégation : « Je ne dois m'occuper désormais qu'à conserver l'honnête fortune dont Dieu m'a favorisé pour vous en faire part pendant ma vie et pour que vous partagiez le reste après que Dieu aura disposé de moi et de votre mère. Il convient de maintenir un intervalle entre la vie et la mort. Si vous êtes sage, économe, laborieux comme moi, vous en aurez assez. Si vous êtes dissipateur, je vous en laisserai trop pour en faire mauvais usage. »

Dans notre ouvrage sur *Nantes et les Iles d'Amérique*, nous avons noté que les armateurs ne cherchaient pour leurs enfants des unions matrimoniales qu'exceptionnellement en dehors du milieu des affaires maritimes. Les trafiquants du port se tenaient ainsi en union intime, tous prochainement apparentés. Cependant, certains, appartenant au haut commerce, purent se flatter de voir des représentants de vieille souche aristocratique, pour redorer leur blason, aspirer à une alliance avec leur famille. A ce propos, citons un mot de M^{me} du Deffand à la Marquise d'Aulan, sa sœur, très préoccupée d'assurer l'établissement de son fils : « J'ai prié un Breton de ma connaissance, ami aussi de M^{me} de Brancas, de nous trouver quelque demoiselle de Bretagne avec un bien honnête ou une fille de négociant avec beaucoup d'argent » (1748) (11). Malgré les préjugés du temps, les exemples d'alliances de la noblesse — même de Versailles — et du commerce ne manquent pas ; la correspondance de M^{me} du Deffand vient de nous en indiquer le sens intéressé.

La traversée de Lépinay avait été fort longue, soixante jours, avec une relâche à Porto-Rico, mise à profit par lui pour vendre vingt pièces de mouchoirs moyennant 1.550 l. lorsqu'elles revenaient en France à 687 l. Avec cet argent liquide, Joseph Chaurand, que « rien n'arrête pour satisfaire une fantaisie », s'offre un négrillon ; dépense bien superflue aux yeux du père.

Aux Iles, l'hospitalité des habitants est très facile et large. M. Cairon, ami de la famille Chaurand, voulut héberger le jeune voyageur et voilà, de nouveau, l'auteur de ses jours inquiet : « Je souhaite fort que vous ne lui soyez pas à charge. Comme il

(11) H. DE GALLIER : *Gens de Cour*. Calman-Lévy, 1921.

vous faut une délicate et abondante nourriture et vos aises, je crains que vous ne l'entraîniez en dépense. » Ayant pris congé de M. Cairon, Lépinaï alla passer quelques jours sur l'habitation Gruel.

Deux mois plus tard, on apprenait à Nantes que Lépinaï, au retour d'un voyage à Georgetown et Charlestown en Nouvelle-Angleterre, avait fait naufrage sur les côtes de Saint-Domingue. « Au lieu de vous livrer au désespoir sur le point d'être englouti dans les flots, répond son père, vous auriez dû vous abandonner à la miséricorde de Dieu et lui faire le sacrifice d'une vie qui était entièrement à lui. Je ne reconnais pas la fierté dont je vous croyais capable dans les termes que vous employez. Les prières de votre bonne mère depuis votre départ ont été exaucées ; rendez-en grâces à Dieu. »

Il existait à Nantes une société groupée sous le nom de Chambre de Littérature, réservée à l'élite de la bourgeoisie et du commerce. Honoré Chaurand, malgré ses réprimandes, avait une opinion suffisante de son fils Lépinaï pour vouloir le faire admettre dans cette société dont faisaient déjà partie ses aînés qui, irrespectueusement, traitaient leurs confrères de « vieilles perruques ». Il n'y parvint pas du premier abord, parce que la vacance qu'il sollicitait fut donnée à M. de Prémion, maire de la ville. Libault, cousin des Chaurand, et beaucoup d'autres, sollicitaient également d'entrer à la Chambre de Littérature.

Le dévouement des armateurs à l'égard des enfants, venus des Iles, qui leur sont confiés par les habitants avec lesquels ils sont en relation est inaltérable et digne d'admiration ; ils ont pour ceux-ci les soucis, la bonté, les attentions, l'intérêt qu'ils portent à leurs propres enfants.

Cependant, leur longanimité a des limites lorsqu'ils ont à constater que les insulaires se désintéressent de leur progéniture jusqu'à l'oubli et négligent complètement les devoirs qui incombent aux parents pour subvenir aux besoins et à l'éducation de leurs enfants.

La mission acceptée par les armateurs leur sert à créer et entretenir de bons rapports avec les habitants des Iles et, même, on pourrait penser que leur désintéressement n'est qu'apparent puisqu'ils tirent bénéfice des avances faites par eux pour l'entre-

tien des enfants ; cependant, bien souvent, les ennuis qu'ils retirent des services rendus dépassent largement les avantages escomptés.

Si les parents n'ont point d'intentions personnelles, c'est à des prêtres tenant pensions d'éducation à Nantes, Ancenis, ou Angers, que sont confiés les jeunes gens des Iles. Certains finissent leur instruction à Paris, au collège d'Harcourt, ou à la Faculté pour étudier le droit.

Le choix d'une carrière reste un point délicat. Vont-ils s'aiguiller vers le commerce et entrer dans le cabinet d'affaires de l'armateur, pencher vers une profession libérale, rechercher un brevet d'officier si leur situation de famille le permet, ou simplement regagner les Iles et contribuer à faire valoir les plantations paternelles ? Les dispositions naturelles ne sont jamais bien marquées chez ces enfants et, après avoir envisagé différents états, ils finissent généralement par retourner en Amérique.

Par suite de la négligence des parents, des enfants, même proches de l'adolescence, arrivent en France dépourvus de toute instruction. Il existe des écoles dans les agglomérations principales des colonies dirigées, comme les établissements hospitaliers, par des ecclésiastiques ou des congrégations religieuses ; mais, les colons d'origine française craignent, pour les leurs, la promiscuité de ces pensions.

On parle plus rarement, dans la correspondance des armateurs, des jeunes filles qui leur sont confiées. On en voit passer cependant un grand nombre, dans le royaume, à l'âge le plus tendre, sous la surveillance d'une esclave de confiance, pour être placées en nourrice en France. Elles y grandissent sous la protection d'une famille apparentée ou amie, et apprendront, dans des maisons réputées pour cet enseignement, la distinction et les bonnes manières, qui, jointes aux charmes naturels des créoles et à l'attrait d'une jolie dot, faciliteront leur établissement.

Le jeune de la Rocque dont la mère habite au Fond de l'Ile-à-Vache, quartier de Saint-Domingue, est mis par Deguer en pension chez l'abbé Frotté, « prêtre de Nantes rempli de sciences et de bonnes mœurs ». Le maître est enchanté de l'élève. Celui-ci ne peut sortir sans permission et seulement accompagné d'un précepteur ou d'un domestique, lorsque l'armateur l'invite à venir partager ses repas. La pension est de 400 l. par an, y compris le blanchissage

et le perruquier. Deguer informe sa mère qu'il lui a acheté : cuillère, fourchette et gobelet d'argent, deux habits, l'un de drap (veste), l'autre de peluche (redingote) et divers articles de lingerie.

En même temps qu'on prépare Louis de la Rocque à sa première communion, on le perfectionne dans la lecture et on lui apprend le latin. « Il fait le plaisir de tout le monde. » Son mentor se déclare ravi de l'avoir à son foyer : « Il a passé dernièrement trois semaines à ma campagne avec mon épouse... Je lui apprendrai le commerce chez moi, s'il le veut... C'est un joli enfant qui vous donnera, j'espère, toutes satisfactions... Je lui ai donné un maître de danse... »

Un de ses frères, qui a été confié à M. Cordier, de Pont-Lévêque, ne lui ressemble malheureusement pas. M. Cordier, très mécontent de sa conduite et de ses dépenses, a dû lui notifier d'aller passer quelque temps « dans un couvent particulier de Rouen », ou de quitter au plus tôt la France. Ce jeune indiscipliné a choisi cette dernière alternative et s'embarque sur le *Jeune-Isaac* allant au Port-au-Prince. Il laisse derrière lui bien des dettes et des mécontents.

A ce propos, Deguer expose ses principes d'éducation pour vaincre les résistances de caractère chez les enfants : « Je commence toujours par la douceur, en faisant appel aux sentiments d'honnête homme et d'homme bien né, car j'ai pour moyen de ne pas aigrir les esprits et de les rappeler à eux-mêmes. »

Est-ce par atavisme ? Louis de la Rocque qui, au début de son instruction en France a mérité tant d'éloges finit par se laisser entraîner par de mauvais penchants. Soudain il se produit chez Deguer un revirement d'opinion complet : « Il est bien changé depuis deux mois, s'imaginant qu'il ne devait plus travailler, mais bien se distraire et faire son unique volonté. Je préférerais le renvoyer chez vous, plutôt que de le voir ici (à Nantes) battre les pavés et s'alibertiner comme tant d'autres, ce que je ne souffrirai certainement pas. Il m'a demandé un maître de mathématiques ; mais, je crains qu'il n'en profite pas plus que de ceux de danse et d'écriture. Il commence à traduire le latin. » Les écoliers ne sortent jamais seuls. Deux ou trois fois la semaine, on conduit ceux-ci en promenade dans un fort joli jardin agrémenté d'orangers. Bien qu'il n'ait aucune obligation de dépense dans sa pension, l'argent que l'abbé Frotté et que Deguer lui

comptent ne lui suffit pas, « il a trouvé moyen de vendre une partie de ses hardes, même des boucles d'argent... est devenu d'un dérangement et d'une malpropreté excessifs. »

De fait, Louis de la Rocque, on ne sait sous quelle influence, avait été transformé en brebis galeuse pour ses condisciples. Ses mœurs étaient inavouables et sa violence de caractère dépassait ce qui pouvait être supporté dans un établissement de bonne éducation : « Il ne parle que d'ouvrir le ventre aux pensionnaires et d'assommer tout le monde. » Bien qu'il ne fût déjà plus un enfant, à cause de son ignorance, on dut retarder sa première communion. Pour ménager les sentiments de la mère, Deguer en instruisait le fils aîné de M^{me} de la Rocque, établi aux environs des Cayes Saint-Louis, et il donnait cet avertissement aux habitants des Iles : « Si vous envoyez des enfants en France, faites-les passer très jeunes. Dans le bas âge, ils connaissent moins d'indépendance. »

L'abbé Frotté ne voulut plus garder un si mauvais sujet. Après avoir essayé plusieurs refus, Deguer rencontra un « très habile homme » qui voulut bien le prendre, mais il ne pouvait s'empêcher d'avouer avec tristesse ses déceptions : « Je donnerais de bon cœur beaucoup d'argent pour n'avoir pas été chargé d'un tel enfant ».

Cependant, le jeune Louis s'amenda. La nouvelle pension où la surveillance était particulièrement sévère lui réussit. M. de la Rocque aîné et sa mère purent reprendre confiance dans l'avenir de l'adolescent, en recevant ces lignes de l'armateur : « Il paraît bien plus raisonnable, et reconnaît toutes ses fautes. Je lui ai fait une punition très forte en lui défendant de venir manger de ma soupe jusqu'à ce que son maître fût content de lui; de plus, je l'ai laissé avec de très mauvaises hardes pour lui faire connaître qu'il a eu grand tort de vendre ses meilleures. Je vais être obligé de l'habiller de la tête aux pieds, il avait fait argent jusqu'à ses gilets. Ma femme est actuellement en emplettes pour lui. Il est profondément humilié et j'en tire un bon augure... » « J'ai autant de satisfaction de votre fils qu'il m'a causé de chagrin. Il travaille bien et j'ai tout lieu de penser qu'il secondera vos vues... Actuellement, il est dans mon cabinet et vous écrit. »

Il est digne d'admiration de voir Deguer se laisser émouvoir par le naturel des petits Américains et s'attacher par le cœur à

ceux-ci qui pourraient être pour lui seulement des étrangers de passage. Il les console, les soigne, les gâte à son foyer, ne peut plus s'en détacher. Sa femme n'est pas moins dévouée et affectueuse.

Du même quartier de Saint-Domingue que le jeune de la Rocque, lui vinrent deux autres enfants.

« Je profite du départ de la *Silphide* pour vous apprendre l'heureuse arrivée de votre fils, le 31 août (1765) — écrit Deguer à M. Saint-Martin. Cet enfant s'est tellement attaché au capitaine du navire qui l'a amené, M. Archambaud, qu'il pleure dès qu'il le perd de vue. J'avais ce jour-là bonne compagnie à dîner, chacun lui fit des caresses, le pauvre petit ne dina point, n'ayant qu'un cri pour demander M. Archambaud. Je le conduirai à la pension que nous lui avons choisie et ne négligerai rien pour remplir vos intentions. Je lui donnerai un maître à danser et ensuite un maître de violon. J'en ai râclé un peu et reprendrai avec bien du plaisir cet instrument quand votre fils sera en état d'exécuter un duo. »

Par le même courrier, Deguer donnait des nouvelles de l'enfant à un de ses oncles et assurait celui-ci qu'il aurait pour son neveu les soins qu'il aurait pour un fils et qu'il avait déjà prodigués à Tintin.

« Tintin », nom familial d'un autre Saint-Martin, cousin de celui dont nous venons de parler, était acclimaté, depuis une année déjà, à la France. Deguer l'avait pris en très grande affection. Aussitôt avisé de l'entrée en Loire de l'*Ange-Gabriel*, Deguer s'était informé du nouveau protégé. M^{me} de Saint-Hilaire et M^{lle} de Mansigny, passagères du même navire, avaient déjà emmené celui-ci à Saint-Nazaire.

Les enfants arrivent toujours assez dépourvus de vêtements et leurs parents adoptifs commencent par leur en procurer, tant pour la pension, que pour la satisfaction des intéressés. Avec le change d'espèces : quadruples, Louis d'or, portugaises, piastres gourdes, que Saint-Martin père a fait parvenir par M^{me} de Saint-Hilaire, l'armateur se met en dépenses. « Je viens de lui acheter un habit vert et une culotte de drap, sur lequel je fais mettre une petite tresse, de même que sur une radingette verte à pelarre de drap bleu qui lui sera fort utile en route. Je lui ai fait faire aussi deux gilets d'espagnolette blanche pour la nuit, car il s'aperçoit du froid qui commence à se faire sentir. »

Dès le premier abord, Tintin a donné la meilleure impression : « Il est rare de voir enfant, arrivant d'Amérique, aussy raisonnable et doux ; la bonne éducation qu'il a reçue fait l'éloge des parents qui l'ont élevé. Mon épouse ne le laissera manquer de rien, tant qu'elle aura le plaisir de le posséder. » Mais déjà Deguer s'attriste à la pensée de voir s'éloigner le « cher Tintin », car le père a ordonné que son fils serait remis aux mains d'un de ses amis, propriétaire à Saint-Domingue, M. Pellerin, qui réside à Bois-Commun près Montargis.

« Je ne vous dissimule point que je verrai avec peine arriver l'instant de son départ de chez moi où il est logé fort commodément. » Deguer retarda ce départ autant qu'il put, ne ménageant au petit aucune distraction, voire la comédie et les curiosités de Nantes. Il fallut cependant un jour s'exécuter.

Pour atteindre Montargis, il fallait d'abord gagner Orléans. « Par eau, il est rare de trouver des occasions de gens comme il faut à qui confier un enfant. Si je ne puis trouver une occasion par voiture, dites-moi si je dois chercher une personne exprès pour l'accompagner. Il pourrait du moins se rendre à Angers par la chaise des Messageries et continuer par la voie du carrosse. »

Un matin de septembre, le cher enfant, en larmes, quitte Nantes, avec la chaise de poste, en compagnie de M. Saget qui, se rendant à Paris, a bien voulu passer par Orléans. Il devait arriver trois jours plus tard dans cette ville et descendre chez des commerçants, MM. Chassaing et Pampaille, chez qui Pellerin devait le recueillir.

Deguer ne se consola pas du départ de l'enfant : « Je me reproche bien de ne pas l'avoir gardé près de moi... Je vous demande par grâce de ne pas me procurer la connaissance d'enfants aussi aimables que le vôtre, à moins qu'ils ne soient davantage à ma disposition » (à Saint-Martin père). « Je vous remercie de vos attentions pour le petit Saint-Martin auquel je suis attaché comme à un fils. Jugez de ma douleur de le savoir dans un si misérable endroit que Bois-Commun. Je ne puis me persuader qu'il y reste, car l'intention du père n'est pas de sacrifier un fils unique, né avec plus de 40.000 l. de rente et qui lui est très cher. Le père a été élevé à Paris et désire que son fils le soit également » (à Pampaille).

Pellerin, procureur du roi à Bois-Commun, était propriétaire de belles plantations sucrières à Saint-Domingue et fort riche. Il se décida à envoyer le jeune Saint-Martin au collège d'Harcourt à Paris, où étudiaient ses propres fils.

Deguer en fut quitte pour reporter ses effusions sur le second Saint-Martin qui lui arriva si désemparé, et qui devait se contenter de Nantes comme centre d'éducation. La gaieté revint à l'enfant et il s'acclimata fort bien.

Un petit inconvénient de traversée était venu contrarier ses études, mais pour peu de jours : « Il a attrapé la gale... c'est un mousse qui lui a fait cette galanterie. Il ne pouvait rester avec cela dans la pension, je l'ai mis chez un bon chirurgien où il sera bien soigné. »

Nous venons de donner des exemples d'habitants des Iles intéressés aux progrès de leurs enfants et s'acquittant des frais d'entretien ; mais, c'est là plutôt une exception.

Conformément au désir de leurs parents, deux Hergault de Roquefort sont instruits à Paris, l'un doit y faire son droit ; cependant, les Chaurand refusent de continuer à s'en occuper s'ils ne reçoivent des espèces ou des denrées coloniales pour subvenir aux jeunes gens. Un fils Artaud est également à Paris où Honoré Chaurand va le visiter. Un La Maignière est élevé au collège de La Flèche. Le baron du Pernet de Recourt, à titre d'arrière touchant ses enfants, traîne une créance de 15.000 l. due aux Chaurand. Les Pons viennent du Port-au-Prince voir deux fils pensionnaires à Paris et une fille confiée à M^{me} Gibon, de Nantes, où elle a pour compagne l'aînée des du Chaffault. Pons, pour sa part, reste débiteur de 12.700 l.

Il faut encore que les Chaurand soient sollicités d'opérer un versement de 6.000 l. pour assister le fils de M. de Loppinot, habitant du Port-au-Prince. D'ailleurs, ils refusent formellement de satisfaire à cette demande. Une famille Nicolas, d'Aquin, les laisse en débours, depuis six à sept ans, et de ce côté encore tous les efforts restent vains. De temps à autre, Nicolas père, peu fortuné il est vrai, expédie une futaille d'indigo et quelques balles de coton pour faire patienter. « C'est un bien faible envoi pour subvenir aux besoins de vos quatre enfants. Nous réitérons nos demandes ; sinon, nous conseillerons à votre aîné de s'en retourner près de vous avec ses frères, à moins que l'abbé Robert ne

veuille attendre votre commodité. » « Il n'est pas possible de soigner davantage l'éducation de vos enfants..., mais nous ne sommes pas accoutumés à mendier les fonds qui nous sont dus... notre résolution est immuable. »

Les Nicolas ont, en outre, une fille qui, obligée de quitter le couvent où elle a été mise, demande à venir à Nantes. Sans nouvelles de ses parents, dépourvue de ressources pour continuer son instruction, elle se voit réduite à repasser à Saint-Domingue. « Nous avons eu un véritable regret de la voir se sacrifier à l'insouciance d'un père pour ses enfants qui paraissent cruellement oubliés. Quant à votre aîné, nous ne l'avons pas vu depuis quatre mois, se faisant sans doute trop de reproches eu égard à votre négligence. »

L'aîné en question, parvenu à l'âge de s'enquérir d'une carrière, avait pensé s'établir à Paris pour travailler chez un procureur. Il lui aurait fallu pour vivre de la sorte au moins mille écus par an et il ne pouvait compter sur l'aide régulière de sa famille. Celle-ci aurait souhaité qu'il fût militaire. « Ce serait certainement un joli officier ; mais, il faut de la fortune pour servir aujourd'hui et, de plus, on exige des preuves de noblesse qu'il ne nous a pas dit être en état de faire. Encore faut-il beaucoup de protection pour obtenir la plus petite place au service. » Nicolas aîné, vraisemblablement, suivit de peu sa sœur à Saint-Domingue. La pauvre jeune fille ne survécut pas longtemps à son retour ; elle mourut là-bas, terrassée par la petite vérole. Cette perte fut ressentie par les Chaurand « d'autant plus... qu'elle était une superbe personne ».

Le jeune Le Franc des Rosiers préoccupe aussi fort peu sa famille, représentée par un oncle, Jean Lafosse, des Cayes. « C'est un sujet dont tous ceux qui le connaissent pensent le plus grand bien, surtout le Père supérieur d'Angers. Mais, il a de l'humeur de se voir comme abandonné depuis plus de trois ans qu'il est au collège et sans qu'il ait été payé un sou de sa pension. » De ce fait, il est dû à l'abbé Roy, le supérieur, la somme de 3.228 l. et Chaurand demande au tuteur si l'enfant doit, dans ces conditions, rester encore en France ou regagner la colonie.

Les « Ignorantins », qui sont les frères de la Doctrine Chrétienne, reçoivent surtout des enfants de la classe populaire et ne sont pas, généralement, trouvés dignes d'instruire les enfants

du commerce. Deguer félicite M^{me} de la Grave d'avoir renoncé à leur confier son fils : « C'eût été lui préjudicier pour la suite ». Ce fils arrivé en France « dénué de tout », et pour ainsi dire « tout nud », afin de s'en débarrasser sans doute, la mère veut l'embarquer pour un voyage de traite en Guinée. Deguer a toutes les peines à faire comprendre à M^{me} de la Grave, que d'envoyer un enfant si jeune sur les côtes malsaines d'Afrique, c'est le condamner à une mort quasi certaine. Il n'a d'ailleurs aucune instruction et il sera assez tôt de l'y envoyer quand il aura quatorze ou quinze ans. L'abbé Paris, finalement, s'en charge.

A cette époque, les Chaurand subviennent à l'entretien de M^{lle} Royer, dans la communauté de Saint-Joseph, à Paris, rue Saint-Dominique. A l'arrivée de celle-ci, à Nantes, il fallut la monter de 1.600 l. de « hardes indispensables », — de M^{lles} Pons et de Roquefort, déjà mentionnées, — de deux nièces de M. Artaud « mises en apprentissage ». « Si d'ici quatre mois nous n'avons pas eu connaissance de denrées suffisantes pour nous remplir entièrement de nos déboursés pour vos deux nièces — écrivait Louis Chaurand à M. Artaud — nous vous les renverrons par le premier navire. » Chaurand s'indignait d'autant plus que son débiteur venait de faire des dépenses inconsidérées pour obtenir la croix de Saint-Michel.

Les solliciteurs de couleur s'ajoutaient à tous ceux que nous avons déjà vus. Un Marseillais de leurs amis priait les Chaurand de compter des espèces sonnantes à un mulâtre qui se disait fils d'un riche habitant et qui, cependant, inspirait peu de confiance, malgré les prodigalités auxquelles il se livrait.

On l'a constaté, les petits créoles arrivent aussi d'Amérique avec le plus mince bagage d'instruction. Ces enfants dont le tempérament craint l'effort, s'adaptent cependant assez facilement à l'enseignement usuel des pensions et des collèges français. La société des Iles d'où ils tirent leur origine n'est point une école de vertu, loin de là ; aussi n'est-ce pas surprenant que certains enfants qui n'ont pas quitté ce milieu assez tôt, en gardent l'empreinte en France. La douceur et la nonchalance sont naturels chez les créoles ; il existe cependant des caractères difficiles à mater.

Le jeune La Fargue est depuis six ans en France. Les Chaurand en ont eu des embarras considérables. Mis dans différentes

pensions, il a été renvoyé de partout. A bout de patience, les armateurs songent à le confier au sieur Abot, directeur d'une « Maison de force » à Angers, ou à le renvoyer par le premier navire en partance, car un fâcheux événement, conséquence de son inconduite, est à craindre. L'indiscipliné a d'abord été mis à Ancenis « chez des gens les meilleurs », puis, chez les Frères de l'École Chrétienne. Tout a été inutile, « nous recevons journellement des reproches sur son compte. En outre, nous ne sommes pas remboursés de nos débours. Il nous tarde d'en être débarrassés. » Un an plus tard, Louis Chaurand qui exhalait ainsi ses plaintes au père du jeune La Fargue, adressait une procuration au Cap aux fins de poursuivre ce créancier en payement de ses dettes.

Les derniers enfants reçus des Iles par les Chaurand sont les deux fils de M. de Vaucresson, débarqués le 16 avril 1791. « Accueillis comme ils le méritaient », ils ont séjourné huit jours à Nantes. Ce séjour étant trop dispendieux, ils se rendirent près de leur grand-père à Saumur, mais pas avant d'avoir accompli le vœu, fait avec l'équipage, au cours de la traversée. Les armateurs se chargèrent de régler leur passage sur le *Thurninger* et, à chacun d'eux, versèrent 1.500 l. Même, sur un solde de sucres, ils purent remettre la même somme à M^{lle} de Vaucresson antérieurement arrivée en France.

La vie aux Iles était à cette époque plus large et facile que dans le royaume. La crise financière pesait de tout son poids sur la situation économique et la rareté des espèces avait entraîné une augmentation sensible des objets de première nécessité. On ne s'en rendait pas compte au delà de l'Atlantique.

Les Vaucresson étaient des adolescents qui aspiraient à faire carrière dans l'armée du roi. Leurs regrets furent grands de constater que les ressources mises à leur disposition par leur père ne pouvaient pas suffire aux besoins d'un officier le plus modeste. Chaurand accepta d'intervenir en leur faveur : « La vie d'un jeune homme a considérablement augmenté ; il est de toute impossibilité que vos fils rejoignent leurs régiments loin d'ici et s'y maintiennent avec une si modique pension. Nous sommes nous-même père et prêchons aussi l'économie ; mais, nous considérons impossible qu'un jeune homme tienne en service, surtout n'étant pas à pied et ne touchant pas d'émoluments, à moins de

trois à quatre mille livres par an. » Nous restons dans l'ignorance de la détermination que prirent ces jeunes gens « disposés, nous dit-on, à suivre la voie de l'honneur et de la vertu ».

Pour pénétrer un peu dans la vie privée d'un armateur, le *Journal* des dépenses d'Honoré Chaurand père est utile à feuilleter.

L'intérieur familial est sur le pied d'une large aisance. M^{me} Chaurand reçoit assez régulièrement, tous les deux mois, 900 livres « pour les besoins du ménage ». Encore, bien des articles de l'économie domestique figurent en dehors de ces versements : les fournitures du boulanger, les vins de table, les charités pour les pauvres, les soins du dentiste Cagnat..., etc.

De la table, vraisemblablement sobre, nous savons seulement que les vins de Rancio, de Bourgogne et de Pontacq, y étaient appréciés et qu'on y prenait le thé de Chine, comme chez presque tous les bourgeois de ce temps.

La vaisselle était d'argent contrôlé ; il y en avait relativement peu en service. A son fils Lépinay qui voulait replacer chez ses parents de l'argenterie de pacotille qu'il n'avait pu vendre aux Iles, Honoré Chaurand répondait : « Votre mère, ni moi, ne sommes pas dans le dessein d'augmenter notre argenterie. Telle que nous la possédons, elle nous servira tant que nous vivrons. Avec une douzaine de cuillères et de fourchettes que j'ai nouvellement fait venir de Paris, en voilà plus qu'il ne nous en faut. »

Les hommes, pour leur habillement, aimaient commander du velours noir à Marseille. Les dames s'adressaient à Lyon, chez Dyan frères, pour avoir de belles soieries expédiées par diligence. Au cours de l'année 1771, les Dyan adressèrent aux Chaurand pour 2.146 livres de marchandises de cette nature. Il y en avait pour toute la famille : François Libault, Chaurand aîné, Foucault fils, M^{me} Portier..., le surplus restant « à l'usage de la Maison » des destinataires.

Les toiles sont achetées chez Cambronne et les souliers chez l'Agénois.

Les bois des Iles sont recherchés pour le mobilier. Chaurand père se fait envoyer de la Martinique du bois de combery et de noyer, essences « de la plus grande beauté pour les meubles ».

Cependant, l'acajou reste le bois exotique le plus communément utilisé pour le mobilier personnel, chez les armateurs.

Le chef de famille, dont nous connaissons déjà les principes de bonne administration et d'économie, sans doute pour faire honneur à son titre d'écuyer secrétaire du roi, charge Bayard, son homme de confiance, qui est en même temps gestionnaire des dépenses, de lui acheter une montre d'or, puis une épée avec ceinturon.

La satisfaction de ce titre et des privilèges qu'il porte n'est pas gratuite. Non seulement la charge est très onéreuse — beaucoup d'armateurs mettent plusieurs années à se libérer de l'acquisition qu'ils en ont faite — mais, encore, les titulaires sont imposés pour cette charge à une contribution annuelle.

Le Chaffault, paroisse de Bouguenais, et la Ronjonière ont été acquis à cette époque. La première de ces terres devient la résidence d'été de la famille Chaurand ; on y fait des travaux et des aménagements en 1770 et les années suivantes. A cette date, Honoré Chaurand possède à Nantes un immeuble quartier de Pont-Rousseau et un autre paroisse de Saint-Nicolas ; mais il réside en ville dans un appartement loué (1.100 l. y compris un magasin servant de dépôt de marchandises). Il paye 401 l. de capitation industrielle et de dixième pour ses immeubles en ville et 202 l. pour ses propriétés de Bouguenais. Honoré, l'aîné des fils, a vingt et un ans. Il reçoit 900 l. pour son année d'entretien, est initié aux affaires de son père et prend déjà des intérêts dans des armements d'autres trafiquants. Honoré fait un déplacement à Paris. Bayard qui l'accompagne rendra compte des 403 livres dépensées au cours de ce séjour, pour les « courses aux Maisons royales » et ce qui a été versé à l'abbé Sorigny.

Le jeune homme saura se faire à Paris de nombreuses relations dans toutes les classes de la société. Quand il prendra la direction des affaires de la maison, tandis que Pierre-Louis assumera, à Nantes, la responsabilité de l'armement, lui, se réservera les interventions près des banquiers, près des personnes influentes et des habitants des Iles venus dans la capitale.

Pierre-Louis Chaurand, appelé du Chaffault et qui, par l'âge, suit Honoré, est confié à Henry Casthaing ; — Joseph, dit de Lépinais, cadet de Pierre-Louis, devient pensionnaire du sieur de la Londe et ira ensuite chez Darondan, à Beaupréau, aux environs

de Nantes. Entre temps, il apprend la danse avec Malter. — François, le dernier des fils, est l'élève du Père Nivois. En somme, ils ont suivi des maîtres différents.

Les armateurs, pour parer aux périodes déficientes du commerce avec les Iles, font flèche de tous bois, et engagent, dans des entreprises très diverses, les ressources de leur trésorerie et de leur crédit. C'est ainsi que, seulement sur deux exercices (1770-1771), nous relevons, pour les Chaurand, les engagements suivants :

- Marchandises de l'Inde achetées à Lorient de moitié avec Libault.
- Affaires avec Bérard et Lafargue, de Bordeaux, avec Hagueneau et C^{ie}, d'Amsterdam, avec Nérac et C^{ie}, de la même ville.
- Seigle et grains à Dantzig.
- Avec Verduc Kerloguen, Payan et C^{ie}, argent à la grosse sur navire de Cadix allant à la Vera Cruz.
- Savons avec F. Trophe, de Marseille.
- Contrat de grosse (pour 12.200 l.), consenti par Brayer et consorts, sur les vaisseaux le *Télémaque* et le *Saint-Florentin*, au rapport de Fouquereau, notaire, moitié sur chacun desdits navires, pour le voyage des Iles de France, Pondichéry et Bengale, où les risques seront garantis suivant prime de 28 %.
- Contrat de grosse (12.000 l.), consenti par Gruel, sur son navire le *Chavigny*, pour le voyage du Cap. Les risques garantis suivant prime de 13 %.
- Grosse de 46.501 l. consentie sur navire de Cadix, au Honduras.
- Grosse sur navire allant à Lima.
- Grosse pour intérêts cédés par Verduc Kerloguen, à eux consentis par Don Diego Ley, sur la *Conception*, pour La Havane.
- 24.173 l. pour 1/8^e d'intérêt cédé par J. Carayon et fils, dans la mise dehors du *Saint-Paul*, pour la Côte d'Angole.
- 19.586 l. pour intérêts du compte à demi avec Libault dans les fermes de Bretagne.
- 7.863 l. de Cadou, pour 1/6^e d'intérêt dans la mise dehors du troisième voyage de la *Fidélité*, à Saint-Louis.

- 5.579 l. pour 1/6^e d'intérêt dans le quatrième voyage du même navire.
- 20.000 l. pour intérêts du compte à demi avec Libault dans les fermes de Bretagne, comptées par Lincoln.
- Pour 1/6^e d'intérêt dans divers effets venus par la *Plaine de Léogane*...
- Pour 1/8^e dans les *Trois-Maries* pour la Côte-d'Or, à Louis Drouin (6.000+27.281).
- 8.000 l. de grosse, consentie par Dusautois sur son port, permis et pacotilles dans le navire le *Bruny*, pour l'Île de France, moyennant 25 % de profits aventureux, pour 18 mois de risques, et 28 % s'il va à la côte de Malabar.
- Un seizième sur le *Roi-Nègre* à Deridelières Leroux : 11.716 l. et 1/8^e sur Le *Quaker* à Arnous : 4.008 l.
- Sur 17 lots de thés, achetés à Lorient, en participation pour 1/4 avec L. Berthault : 7.594 l.
- Sur marchandises de l'Inde... 314 sacs de cauris, vendus à divers : 41.359 l.
- Un huitième d'intérêt dans la *Cécile* à G. Richard : 8.079 l.

A la suite de faillites survenues en 1730 et provoquées par une crise financière qui atteignit gravement le crédit commercial, dans une enquête demandée par le roi, les juges-consuls de Nantes s'exprimaient ainsi : « Les dépenses déraisonnables de la table, du jeu et du luxe, contribuent assurément au dérangement des affaires et ont été, dans le royaume, le motif de bien des faillites de négociants; cependant, il serait injuste de rapporter à ces folles dépenses les faillites de Nantes, car il est de notoriété publique que ceux auxquels est arrivé ce malheur avaient toujours vécu *avec beaucoup d'épargne et de simplicité* » (12). Nous soulignons ces derniers mots car, à notre avis, ils résument le caractère de la vie privée des commerçants nantais.

Nous avons vu les plus jeunes fils du Provençal Chaurand, peu de temps après leur sortie de pension, faire leurs premiers voyages maritimes et emportant en Chine, ou en Amérique, une pacotille dont ils escomptaient des bénéfices avantageux.

Lépinay mourut à 27 ans sans alliance, étant en résidence dans l'Île Feydeau, paroisse Saint-Nicolas de Nantes, le 26 octobre 1781. Son frère Ronjonière, décéda huit ans plus tard, même

(12) Chambre de Commerce de Nantes, C. 645.

paroisse. On entend peu parler de ces deux cadets dans la correspondance d'affaires des aînés, Honoré et Louis.

En l'église Sainte-Croix, Honoré épousa Jeanne Deurbroucq, fille d'écuyer Dominique Deurbroucq, conseiller secrétaire du roi, négociant et ancien consul de Nantes, et de Marguerite Sengstack, dont naquirent huit enfants. Louis s'allia à la famille Libault en épousant sa cousine germaine Thérèse, fille d'écuyer François Libault, conseiller secrétaire du roi, ancien consul et maire de Nantes, colonel des bataillons de la milice bourgeoise, et d'Anne Portier. Cinq enfants naquirent.

Comme les plus notables négociants maritimes, Honoré et Louis Chaurand ont accédé au Consulat.

Nous n'entrerons pas dans le détail des affaires d'armement où ils étaient associés pour continuer la tradition paternelle. Leur trafic eut à souffrir d'une période de concurrence aux Iles et de surproduction de denrées exotiques qui les laissa, à plusieurs reprises, bien désemparés et désespérant de l'avenir.

Malgré la grande sensibilité de ses cours, le sucre s'écoulait toujours grâce à la réexportation : « La meilleure denrée qui nous viendra toujours de Saint-Domingue sera le sucre, à laquelle nous allons vers un plus grand goût » (mai 1788). « Le très beau sucre brut sera toujours très recherché pour les raffineries de l'intérieur du royaume et les très basses qualités seront pour Amsterdam et le Nord. » Mais, tout ce qui est entre les deux qualités convenait à peu d'acheteurs et se vendait parfois à perte. A cette époque, les cafés étaient également très recherchés : « Les propriétaires de caféyeres font une brillante fortune » (mai 1788).

L'Inde cultivait avec succès le coton et disputait aux Iles d'Amérique les marchés européens. La France ne parvenait pas à consommer tout ce qui lui était envoyé. « En Angleterre, ceux qui ont spéculé sur cette denrée ont fait faillite ; à Manchester surtout, où règne cette industrie. » Les cotons devenaient invendables à Nantes (août 1788). Les magasins des Chaurand étaient encombrés d'un stock évalué à 50.000 écus.

La traite des esclaves restait encore le meilleur appoint à la spéculation ; ce n'est pas dire que le commerce noir fut sans risques et exempt de lourdes pertes. Dans un moment de découragement, Guilbaud Gerbier, correspondant au Cap des Chaurand, écrivait : « Le malheur paraît s'attacher à nos expéditions de

Guinée ; nous ne réussissons pas dans une seule. Il vaudra mieux céder pendant quelque temps aux circonstances que de s'écraser en luttant contre le malheur. »

Les débuts de l'entreprise des frères Chaurand permettaient d'escompter un heureux avenir, lorsque, après bien des hésitations, la France se décida à prendre officiellement parti dans la guerre d'indépendance des États-Unis. De ce jour, la situation se compliqua singulièrement pour le trafic maritime.

Les flottes marchandes soumises aux escortes des vaisseaux de Sa Majesté, la pénurie de matelots restant à la disposition du commerce, les retards aux paiements du Trésor pour les affrètements du roi, les restrictions du ministre même aux départs pour les Iles, représentent les difficultés qui s'ajoutèrent, durant la guerre d'Amérique, aux attaques et aux prises par les Anglais.

La disette d'hommes fut à l'extrême. Les Chaurand durent s'adresser à Sartine pour obtenir cinq ou six matelots destinés à venir au secours du *Jonathas* appartenant à leur ami de Marseille, le sieur Billon. Ce bâtiment, faisant partie du malheureux convoi sorti du Cap le 26 août 1779, sous la protection de M. d'Estaing, avait relâché, entièrement démâté, à Newlondon.

Pour expédier des vivres et des toiles à Saint-Domingue, il manque au *Sabran* vingt hommes d'équipage. Sartine les refuse. Les Chaurand apprennent le renvoi, des prisons d'Angleterre, de 1.200 matelots français, renouvellent leur requête au ministre et promettent de se contenter des hommes qui ont le plus souffert dans les prisons. Sur les navires marchands ceux-ci gagneraient la vie de leurs femmes et de leurs enfants, « tandis que le Roy ne leur donne pas seulement de quoi se vêtir ». Sartine répond qu'il est impossible d'accorder un seul homme.

Dans de telles conditions, le commerce se trouve presque suspendu et les trafiquants se désespèrent d'être dépourvus de moyens pour récupérer, en denrées, leurs créances des colonies. « Les fonds immenses qui nous sont dus à l'Isle de France, et qu'aucune sollicitation n'a pu faire rentrer depuis le commencement des hostilités, nous force à y expédier un petit bâtiment de 2 à 300 t. avec un subrécarque très intelligent... ; mais, nous ne pouvons y songer, si Votre Grandeur ne daigne nous accorder la liberté d'une douzaine de bons matelots indispensables pour une expédition d'aussi long cours, et comme notre navire est un grand

voilier, nous offrons à Monseigneur votre Grandeur de nous charger de ses dépêches pour l'Isle de France et même de transporter 12 ou 20 hommes de troupe » (14 octobre 1780).

Ni l'associé des Chaurand dans le voyage à Saint-Domingue, le sieur Bernard, du port de Marseille, ni eux-mêmes, ne parviennent à fléchir la fermeté de Sartine. C'est pourquoi, ils se décident à faire appel à une de leurs relations de Paris qui approche le gouvernement royal et dont ils ont su se ménager les complaisances. « Impossible de vous faire une avance au moment où une partie de notre fortune est prise ou délabrée par les Anglais... mais, si cependant vous nous obteniez du ministre un ordre de faire vingt matelots, nous sacrifierions encore cinquante Louis pour cette faveur. Vous savez mieux que nous, ayant l'usage des bureaux, que la clef d'or est souvent la meilleure, non que les personnes qui les occupent soient susceptibles de se laisser tenter, mais souvent des femmes intimement liées avec elles font accorder du ministre ce que des sollicitations réitérées n'ont pu obtenir. Le sieur Le Roux, un de nos capitaines, est encore, malgré votre promesse, détenu en Angleterre. Vous nous obligerez d'intervenir pour lui à Versailles. »

M. Benaven, à qui l'intrigue près du Pouvoir était confiée, réussit à obtenir la concession de quatre matelots pour ses sollicitateurs.

Nantes avait été particulièrement vexée par suite de sa proximité de Brest ; « on lui a enlevé tous ses ouvriers et tous ses matelots, et on a interdit les armements ». « Le ministre veut-il que notre ville ne fasse absolument rien et ne tente pas même de réparer les pertes faites depuis le début de la guerre ? »

C'est de la faveur qu'il fallait maintenant attendre les autorisations d'expédier aux Iles.

Une permission pour le *Sabran* parvint enfin à Nantes. Mais, las de patienter, les Chaurand avaient frété le navire à M. Cazamajor, de Rochefort, à l'effet de transporter des troupes à Saint-Domingue. Cependant, le *Sabran*, retenu plus de quinze jours par vents contraires à la sortie de la Loire, arriva trop tard à Rochefort. Nouvelle plainte à Sartine. Elle servit de prétexte pour réclamer la restitution du *Roland*, construit avant la guerre par les Chaurand, pris par les Anglais avec un riche chargement au

retour de la Nouvelle-Angleterre, et incorporé dans la marine royale sous un autre nom.

Entre temps, le *Sabran* avait quitté La Rochelle, le 8 juin 1780. Son convoi subit « mille contrariétés », dut relâcher à La Corogne et au Ferrol, et mit quatre mois pour atteindre La Martinique. Le lendemain de son arrivée à la colonie, le *Sabran* se vit jeté hors du port et fut, par une mer déchaînée, complètement démâté et dégréé. Les avaries montèrent à plus de 24.000 livres, incombant à l'affréteur qui était le Roi.

L'État déjà dans ce temps était reconnu très mauvais payeur. Les Chaurand l'éprouvèrent, non seulement pour le remboursement des avaries en question, mais surtout pour le paiement des affrètements. Le transport des troupes et le ravitaillement des Iles avaient mis le roi dans l'obligation d'avoir recours à la flotte marchande de Nantes. Ces affrètements étaient recherchés à cause des gros bénéfices qu'ils offraient, — communément 10 livres par tonneau et par voyage aller-retour « pour loyer, dépérissement et indemnité » — mais, le paiement présentait des difficultés.

Pour le louage de quatre navires de leur entreprise : la *Bonne-Mère*, le *Sabran*, l'*Alcion* et le *Beauharnais*, les Chaurand réclamaient au roi 70.000 livres d'arriérés. Ils adressèrent au ministre de Castries, successeur de Sartine, un placet qui ne dissimule pas une certaine impatience : « Nous vous demandons de tenir les engagements. Nos vaisseaux, Monseigneur, sont les instruments de notre travail ; nous pourrions les employer plus utilement à nos intérêts et trouver des avantages bien supérieurs à ceux de l'affrètement et ils auraient pu, à notre profit, faire retour dans le convoi de M. de Guichen. Nous savons cependant obéir au roi et sacrifier nos intérêts à ceux de l'Etat. » Cinq autres armateurs du port de la Loire formulaient de semblables revendications. M. Goix, de Paris, était prié d'appuyer les requêtes près de M. de Castries (janvier 1781).

La correspondance avec le ministre s'achève sur une demande de convoi pour la *Juliette* destinée à l'Ile de France. Depuis quatre mois, la *Juliette* attendait en rivière un convoyeur pour Brest où s'organisent les départs collectifs. Outre la cargaison, les Chaurand avaient engagé de gros frais pour la construction et la rapidité de marche de ce bâtiment (mai 1782).

Le traité de Versailles est proche, et cependant, en décembre 1782, le *Saint-Honoré*, pour le compte des armateurs, quitte Brest à destination du Cap-Français, faisant partie d'un convoi transportant encore 7.500 hommes de troupe, tandis qu'à La Rochelle, le *Louis* de 700 tonneaux, la plus belle unité des Chaurand, est en chargement. Il transportera également au Cap 450 militaires.

Les mois suivants partent : la *Rose* pour Mozambique et la *Jeanne-Thérèse* pour Saint-Marc. Sous pavillon portugais, le *Luzitano* cingle vers la Côte-d'Or. Un troisième négrier, la *Brune*, s'appête à lever l'ancre pour Galbar, côte de Guinée.

En fin d'année 1783, la *Bonne-Mère* met à la voile pour Saint-Domingue, suivie de près par le *Beauharnais*. Quatre négriers sont déjà expédiés et le *Jeanne-Thérèse*, vieil africain éprouvé puisqu'il a fait antérieurement treize voyages de traite, s'équipe pour une nouvelle campagne noire.

« Les voyages de Guinée sont les seuls qui rapportent en ce moment », avait écrit Louis Chaurand ; en principe certes, et sans compter les aléas ; l'armateur l'apprit à son détriment. Il dut avouer, tour à tour, la perte aux trois quarts du capital engagé sur la *Rose* qui s'est échouée en Loire, submergeant la cargaison de retour ; des pertes « énormes » aussi sur le *Luzitano* ; et un voyage « écrasant » pour la *Jeanne-Thérèse*.

Par la navigation qui vient d'être évoquée, on jugera de l'activité maritime d'une florissante entreprise d'armement à Nantes. Les Chaurand ne sont point parvenus, sur cette place, à la prospérité des Montaudouin, des Luynes, des Drouin... ; cependant, ils y occupent un des rangs les plus honorables. Sept navires d'une force de 4 à 500 tonneaux assurent les expéditions en droiture, ou par le continent noir, pour les Iles d'Amérique.

La flotte des frères Chaurand est d'ailleurs à ce moment au maximum de sa puissance.

Les voyages d'Afrique ont donné des déceptions à l'armement. En 1784-1785, on assiste encore à trois départs « circuieux » avec l'*Alexandrine* (ancien *Luzitano*), l'*Aimable-Aline* récemment lancée, et la *Brune*, qualifiée « un des plus beaux négriers de la Rivière ». Les années suivantes, la traite est en défaveur progressive. La mévente aux Iles des marchandises d'Europe, la crainte d'événements politiques, mettent un frein aux échanges, jettent le découragement dans le port. « On est dégoûté des

armements... d'ici quelques années, il n'y aura plus de commerce. Depuis plus de dix-huit mois, il n'a été bâti qu'un seul navire à Nantes, le *Bénezet* » (1787). « Plus d'armement pour la Côte... voilà quatre ou cinq ans que nous n'avons vu mettre un seul bâtiment de port sur les chantiers et cependant il s'en est perdu considérablement et nombre d'autres ont été condamnés ou détruits » (1788). « Le commerce se trouve en ce moment à l'agonie », « tout est rare et cher ». « Nous sommes décidés à ne plus faire aucune expédition à la Côte » (1789).

Telles sont les impressions de presque tous les armateurs nantais à la veille de la crise économique et financière qui va entraîner le régime politique vers l'abîme.

L'armement de l'*Alexandrine* en août 1788, est la dernière tentative des Chaurand à la Côte-d'Or. Le *Saint-Honoré* et l'*Alexandre* viennent de faire « un voyage écrasant » aux Iles, et, cependant, ils attendent, en rivière, des vents favorables pour repartir. Ils patientent à Mindin depuis trois semaines déjà (avril 1789). A son retour, le *Saint-Honoré* cassera son grand mât et, pour comble de malchance, la *Bonne-Mère* s'abîmera, dans un désastre total, sur l'île de Watling, entre Saint-Domingue et la Floride.

CHAPITRE III

Liaisons d'habitations et administration des biens.

Liaisons d'habitations des Chaurand à Saint-Domingue. — Intime collaboration de ceux-ci avec les Beauharnais, propriétaires de la Ravine et de la Cul. — Voyages du vicomte Alexandre de Beauharnais aux Iles. — Les Tascher de la Pagerie se montrent fort peu scrupuleux d'acquitter leurs dettes. — Vente de la Ravine aux Chaurand. — Bien d'autres liaisons entraînent les armateurs dans des complications multiples. Désastreuse gestion des fondés de pouvoir. — L'administration des Chaurand, pour leurs biens propres à Saint-Domingue, est empreinte de sagesse et du souci de ménager l'atelier des noirs.

Aux relations personnelles entretenues par Honoré, — l'aîné des frères, maintenant chef de la maison Chaurand, — pour l'obtention de participations et de faveurs, s'ajoutaient les relations, d'un objectif plus directement commercial, de Louis Chaurand aux Iles. Pour s'assurer, malgré la concurrence aux colonies, des retours en denrées exotiques, l'initiative et le dévouement des intermédiaires pouvaient faire défaut. Le plus sûr moyen d'y parvenir était d'obtenir des engagements directs de la part des planteurs et des droits grevant les produits des habitations. Les armateurs cherchent, dans les services financiers rendus et les bons offices, des gages à la gratitude des insulaires; bons offices qui leur coûtent parfois très cher et des complications sans nombre quand il s'agit du remboursement des sommes prêtées.

Ce qui survint à la suite d'un prêt à la famille Tascher de la Pagerie est un exemple typique des difficultés avec les créanciers peu scrupuleux.

Le 12 octobre 1779 débarquait à Brest Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie. Il avait quitté Fort-Royal de la Martinique avec sa fille Marie-Rose qui devait contracter mariage avec Alexandre de Beauharnais, le 13 décembre suivant.

La Pagerie, d'un tempérament délicat et, en outre, fatigué par une traversée qui avait été contrariée par les vents, prenait terre dans un état de santé considéré comme inquiétant.

C'est, on peut le supposer, pour reprendre des forces et tenter de rétablir sa santé, que Joseph Tascher fit en France un séjour prolongé.

Les La Pagerie s'étaient expatriés du Blésois dans la première moitié du XVIII^e siècle et conservaient, tant à Paris qu'en province, des relations nombreuses. Les Beauharnais, de la même origine provinciale que les Tascher, avaient eu la faculté d'évoquer bien des souvenirs communs lorsque le marquis de Beauharnais vint, en 1757, prendre à Fort-Royal ses fonctions de gouverneur des Iles du Vent. Depuis lors, la cordialité des relations entre ces familles ne s'était point démentie.

En une cinquantaine d'années — les années les plus florissantes de nos colonies d'Amérique — Joseph Tascher, arrivé avec un modeste pécule, s'était constitué un joli domaine sucrier aux Trois-Islets et avait acquis une autre habitation dans l'île voisine de Sainte-Lucie.

Quelle que fût la situation, habitués à une vie facile et large aux Iles, les colons, lorsqu'ils venaient en France, se trouvaient rapidement dépourvus de ressources. La pénurie d'argent les obligeait souvent à regagner l'Amérique plus vite qu'ils n'eussent souhaité. Le passage était alors consenti à crédit par l'armateur qui en recouvrait le montant sur les produits de l'habitation.

Il n'est pas surprenant que Joseph Tascher de la Pagerie qui avait à son actif un long séjour dans la métropole et de lourdes charges par suite du mariage de sa fille — la future impératrice Joséphine — se fût trouvé gêné.

La vente des produits de son habitation de la Ravine à Saint-Domingue avait mis le marquis de Beauharnais en rapports avec les Chaurand, et l'ancien gouverneur n'avait jamais eu qu'à se louer de ces trafiquants. Il parut donc tout naturel à Beauharnais de conseiller, en la circonstance, à son ami Tascher d'attirer sur lui la généreuse obligeance des frères Chaurand; même il appuya de sa caution la demande du propriétaire des Trois-Islets.

Les armateurs n'étaient point insensibles aux hautes relations. Elles pouvaient être utilisées, soit pour le développement de leur

maison, soit pour servir des petites ambitions personnelles qui ne manquaient pas de percer dans l'âme du commerçant s'élevant dans la hiérarchie bourgeoise. Les Chaurand ne trouvèrent aucune objection à formuler devant les requêtes de Tascher. A plusieurs reprises, et depuis mai 1780, ils consentirent des avances qui, en décembre 1782, s'élevaient à dix-huit milles livres tournois, près d'un demi million de notre monnaie d'avant-guerre. Au départ de France — printemps 1781 — La Pagerie avait promis qu'il s'acquitterait dès son arrivée à la Martinique. Quatre ans plus tard, il n'avait pas donné signe de vie aux Chaurand et opposait toujours le silence absolu aux instances réitérées et aux menaces des prêteurs. Les difficultés de recouvrement de cette dette nous ont valu un échange de lettres entre Nantes et la Martinique, qui, en dehors des personnalités en cause, ne sont pas dépourvues d'intérêt psychologique.

Le 15 mai 1783, Louis Chaurand, qui tient la correspondance, en était encore aux termes courtois, mais fermes, avec Joseph Tascher. « Il est fort désagréable — convenait-il — d'être obligé de réclamer une dette qui devrait être d'honneur pour vous... Ce serait pénible pour vous et pour nous, qui sommes jaloux de conserver son amitié, de réclamer à M. de Beauharnais le règlement des fonds avancés sur sa garantie. »

A cette époque, Alexandre, qui est capitaine et s'intitule le vicomte de Beauharnais, se trouve à la Martinique depuis peu. Il a éprouvé le besoin d'aller au loin conquérir quelques titres à son avancement dans l'armée. D'accord avec le marquis de Bouillé, gouverneur des Iles-du-Vent, dont il aspire à devenir l'aide-de-camp, il a quitté Paris pour atteindre Fort-Royal, le 21 janvier 1783. De son union avec Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, un fils est né, baptisé du nom d'Eugène, et la jeune mère a de nouvelles espérances, lorsqu'elle voit son mari s'éloigner pour un voyage d'outre-mer. Déjà bien des divergences de sentiments ont apparu entre les époux. Le mari n'est pas sans reproches; mais ses plaintes de ne pouvoir obtenir que Marie-Rose parvienne à vaincre sa nonchalance pour lui donner des nouvelles de son foyer sont justifiées. Plus tard, Bonaparte à son tour, ressentira de la tristesse de cette paresse.

Par le même navire qui porte à Tascher de la Pagerie le rappel de ses engagements, Chaurand écrit au vicomte de Beauharnais pour lui souhaiter un heureux voyage et l'inviter à faire un prompt retour sur Nantes, afin d'avoir la satisfaction de lui offrir l'hospitalité la plus large : « Nous sommes chargés par votre père de vous retenir ici quelques jours pour vous reposer des fatigues de la traversée... puissions-nous sous peu avoir le plaisir de vous embrasser. » En réalité, la missive a pour objet principal une intervention du voyageur près de son beau-père. « Il nous importe fort que ce dernier s'acquitte avec nous et, si vous voyez un jour à lui en parler, vous nous ferez plaisir à l'y engager. » En outre, l'armateur nantais transmettait au destinataire une lettre du marquis de Beauharnais qui, pensait-il, « vous en porte sûrement une de M^{me} votre épouse dont la santé est très bonne, car elle était en loge la semaine dernière. »

Les prévisions de Chaurand se trouvèrent induites en erreur. Marie-Rose Tascher de la Pagerie, durant toute l'absence de son mari, affectera de ne lui donner aucune nouvelle, ni d'elle-même, ni de ses enfants. Hortense verra le jour le 10 avril 1783, sans qu'il en soit informé directement par la mère.

Cependant, quelques jours seulement après son arrivée à Fort-Royal, Alexandre de Beauharnais avait tenu à rendre compte à sa femme, avec détails, de sa visite aux Trois-Islets. Toute la famille La Pagerie était bien portante. Le père de Marie-Rose travaillait à faire du sucre sur l'habitation qu'il avait achetée récemment à M^{me} de Sanois. A propos de l'établissement de la plus jeune sœur, Marie-Françoise Tascher, dont il avait été question entre eux avant le départ de France, ces mots sont à noter : « Ton père a des dettes à payer et, de longtemps, il ne sera en état d'avoir de quoi fournir une seconde dot. Les biens de ces pays-ci sont un peu chimériques... »

M. Jean Hanoteau a retracé les phases de la rupture du ménage Beauharnais à la suite d'imputations malveillantes recueillies par l'aide de camp du marquis de Bouillé, durant son séjour à Fort-Royal. Nous y renvoyons les lecteurs avides de précisions sur cette séparation où aboutirent des dissentiments qui paraissaient futiles au premier abord. Laure de Girardin et

les Longpré évoquent en nous les noms de passagers qui figurent sur les rôles de navires au départ de Nantes (13).

Il n'est pas dit que le vicomte de Beauharnais mit à profit son séjour à la Martinique pour aller — comme il en avait exprimé l'intention — visiter à Saint-Domingue les biens de sa famille. On sait seulement qu'il rentra en France, le 15 septembre 1783.

En définitive, le voyage aux Iles d'Amérique ne servit qu'à dissocier l'union de la gracieuse créole des Trois-Islets. La carrière militaire de Beauharnais fut tout autrement favorisée — qui l'eût cru? — par la chute de la royauté. Encore capitaine à la veille de la Révolution, il est lieutenant-général en 1793, puis commandant en chef de l'armée du Rhin; même un instant ministre de la guerre. Mais de la roche tarpéienne, son pied glissa, et il tomba dans la fosse commune qu'alimentait le couperet de la guillotine.

N'ayant plus d'espoir à fonder sur l'entremise d'Alexandre de Beauharnais, Chaurand continua à s'enquérir, près des associés de son commerce aux Iles, de l'exacte fortune de son débiteur, afin de savoir s'il y avait lieu de temporiser ou d'agir sans délai avec « toutes les voies de rigueur ». C'est ainsi qu'il apprit que La Pagerie était de souche française très ancienne, chevalier de Saint-Louis, et bénéficiait à la Martinique d'une situation avantageuse.

Régulièrement, chaque année, l'armateur nantais hasardait, par correspondance, une démarche aux Trois-Islets. « Vous êtes à la tête d'une habitation considérable qui vous donne de beaux revenus, et tous m'ont assuré que ce n'était que mauvaise volonté de votre part » — écrivait Chaurand à Joseph Tascher, le 28 septembre 1784. Et quelques mois plus tard : « Vous nous forceriez à inquiéter M. le marquis de Beauharnais, votre bon ami, si attaché à M^{me} votre fille et à M^{me} de Renaudin. Il serait cruel pour un vieillard, sur le bord de la fosse et déjà rongé de chagrins, d'en éprouver encore de vous, pour un cautionnement solidaire donné si généreusement. » (23 janvier 1785.)

L'attachement du vieux gentilhomme à M^{me} Renaudin était si réel qu'il avait pris cette sœur de Tascher, et tante de Marie-Rose, comme compagne de sa vie.

(13) Cf HANOTEAU : *Le ménage Beauharnais* (Revue des Deux-Mondes, 1934).

Il faut voir dans cette missive une allusion aux difficultés qu'eut à surmonter le marquis de Beauharnais au sein de sa famille. Après bien des discussions pour régler des embarras financiers, ce dernier était parvenu à un arrangement par lequel il abandonnait à ses fils tous ses biens, comptant pour lui-même sur les bienfaits du Roi qui lui assurait déjà une pension viagère de 3.000 livres. En outre, les Chaurand, sans doute en mémoire de concessions commerciales sur l'habitation de la Ravine, s'engageaient à lui verser un capital de 30.000 l. t.

Parmi les personnes dont Chaurand envisagea l'entremise dans le règlement de la créance La Pagerie, un commerçant de la Martinique, le sieur Pitault de la Riffaudière, avait offert de s'employer à cette fin. Cependant, quand il fut question d'obtenir une sentence du tribunal de Fort-Royal contre le récalcitrant débiteur, La Riffaudière se désista, prétextant des relations de parenté avec celui-ci. « Si M. Tascher de la Pagerie persiste, contre toute espèce de droit, d'honnêteté et de délicatesse même, à retenir les fonds qu'il nous doit, il ne mérite pas vos égards et vous ne manquerez pas, j'espère, de remettre votre procuration aux sieurs Massié frères et C^{ie} que nous avons priés de procéder aux suites rigoureuses et nécessaires. Si nous ne pouvons obtenir justice à la Martinique, nous nous adresserons directement au Ministre et au Conseil du Roy dont nous aurons très aisément un ordre pour le commandant. Nous ne ménagerons pas une démarche pour être réglés. » (7 septembre 1785.) « Nous savons que M. Tascher de la Pagerie a les moyens de nous payer. Nous connaissons une voie (celle du Ministre) qui a réussi à plusieurs de nos amis. Si vos représentations amicales ont été aussi vaines que nos lettres, nous agirons en conséquence. » (25 novembre.)

Les armateurs n'avaient pas de fonds à égarer. Leurs affaires réclamaient des sommes disponibles considérables; l'abandon d'une créance eût été un fâcheux précédent. Les colons étaient déjà trop portés à abuser des concessionnaires de leurs produits. Le recouvrement des avances faites aux habitants des Iles et la poursuite des dettes impayées étaient l'objet de vives préoccupations. L'action des Chaurand devenait plus pressante et menaçante. Tascher de la Pagerie le comprit un instant; il n'était pas loin, alors, d'arriver à composition. Les suggestions des Massié réus-

sirent à le convaincre de parvenir à une solution. Avec les intérêts de 1 % par mois, la créance, en mars 1786, était progressivement arrivée à 35.205 l. Un accord fut consenti à cette époque pour solder la dette en quatre termes annuels. Peu après l'*Olympe* faisait un retour avec des produits de l'habitation Tascher, représentant le premier terme. Pour témoigner sa gratitude aux Massié, Louis Chaurand leur expédia des « vaches de Tours » et des « veaux gris ».

Hélas! ce fut une joie sans lendemain pour les Chaurand. Le deuxième terme se fit attendre d'une façon inconsiderée. Plus que jamais dépité, l'armateur pensait : « Sans notre prêt, cet homme malhonnête eût été à Paris cul nud », et, en même temps, il réclamait de la haute autorité du comte de Lannoy, commandant de la Martinique, une contrainte contre l'opiniâtre débiteur. Louis Chaurand se plaignait que Tascher de la Pagerie eût abusé de ses bonnes relations avec les chefs précédents de la colonie. Tascher fut-il assez habile pour circonvenir, encore cette fois, le comte de Lannoy? — Le commandant ne donna pas suite à la requête. En 1791, la créance restait encore en partie impayée.

De l'obstination des armateurs nantais à rentrer dans leurs fonds, le marquis de Beauharnais, caution de Joseph de la Pagerie, montra une « morosité bien désagréable », ce qui amenait sous la plume des créanciers — évidemment placés sur un plan tout autre que le vieux gentilhomme ruiné — cette réflexion non dépourvue d'expérience : « Le négociant est toujours le meilleur ami lorsqu'il prête son argent à l'Américain, mais son plus grand ennemi lorsqu'il revendique ce qui lui est dû. »

La « liaison d'habitation » des Chaurand avec les Beauharnais remontait à Honoré Chaurand père; les bons rapports entre eux ne s'étaient jamais démentis. Les habitations de la Ravine et de la Cul fournissaient aux armateurs-trafiquants des sucres abondants et de bonne qualité; en retour, les Chaurand se montraient bons payeurs et hommes d'affaires complaisants. « Vous pouvez disposer entièrement de notre caisse... Vous n'ignorez pas que notre caisse est toujours à votre service. » Le nom de Beauharnais fut donné par les Chaurand à une des plus belles unités de leur flotte.

De 1779 à 1781, les plantations de la Ravine et de la Cul semblent indivises entre François, l'ancien gouverneur de la Martinique, auteur de la branche aînée, qualifié le marquis de Beauharnais, et son cadet, Claude, dit le comte de Beauharnais. Louis Chaurand fait aux deux frères des exposés très réguliers sur les envois expédiés par les gérants des propriétés et sur les ventes à Nantes. En ces temps d'hostilités, il est maintes fois question des convois qui escortent les navires marchands à travers l'Atlantique et même jusqu'aux Indes, convois pour les Iles d'Amérique que commandent respectivement MM. de Barras, de Guichen, de la Motte-Piquet... Au retour, les navires prennent terre souvent en Espagne, à Cadix, au Ferrol ou à La Corogne, afin d'éviter les corsaires qui croisent sur les côtes de France.

En novembre 1780, apparaissent, comme intéressés aux propriétés, les deux fils du marquis de Beauharnais : François et Alexandre. « Monsieur votre père nous prévient que nous aurons dorénavant le plaisir de nous entretenir directement avec vous au sujet de vos biens de Saint-Domingue. » C'est à François, l'aîné, que ces lignes sont adressées, tandis que le cadet, Alexandre, vogue vers les Iles où il a vu le jour vingt années auparavant.

Chaurand rendait compte au père du passage de celui-ci à Nantes où il s'était embarqué : « M. le vicomte de Beauharnais nous a fait le plaisir de séjourner dans notre ville et nous nous sommes empressés de lui témoigner tout l'attachement que nous aurons toujours pour ce qui vous appartient. » (26 octobre 1780.) Le voyageur n'avait pas manqué de profiter du trafiquant qui peut-être poussa l'obligeance jusqu'à la tentation : « Votre fils ne voulut prendre à son passage que 300 livres que nous ferons figurer au compte courant. »

Il n'est aucunement mention de la jeune épouse du vicomte de Beauharnais. Bien prématurément après l'union consacrée il y a quelques mois, le gentilhomme part seul visiter ses plantations d'Amérique.

Nantes devient aussi le port d'embarquement et de débarquement des Tascher de la Pagerie et des Dugué de la Pagerie qui se recommandent des Beauharnais, près des armateurs.

Lorsque Chaurand l'aîné est appelé par ses affaires dans la capitale, il trouve toujours, près du marquis de Beauharnais et

M^{me} Renaudin le meilleur accueil. « Notre sieur Honoré me charge de vous remercier de toutes les honnestetés que vous avez bien voulu lui faire durant son séjour à Paris. » Ce séjour avait été malheureusement contrarié par une indisposition; Chaurand avait dû s'aliter pour « bouillonner » — aujourd'hui on dirait pour « cuire » — un rhume. « Il nous prie de présenter ses hommages à M^{mes} de Renaudin et de Beauharnais (Joséphine). Voulez-vous y joindre les civilités de son épouse. » (4 avril 1782.)

De Paris, le marquis de Beauharnais désira prendre part à l'armement, pour le roi, du navire le *Louis* appartenant aux Chaurand. Ceux-ci lui firent une avance de 24.000 livres, à raison, « suivant l'usage », de 1/2 %, par mois, d'intérêt.

Le *Louis* eut bien de la peine à quitter Brest, où, en pleine guerre, la confusion paraît à son comble : « Si l'administration des ports savait ce qu'elle veut, il y a deux mois qu'il devrait être aux Iles. Mais, on ne sait ce qu'on fait, ni ce qu'on veut faire. Il a fallu que ce navire fût chargé et déchargé au moins dix fois; à peine l'ordre était-il parvenu d'embarquer certains objets, qu'il arrivait un contre-ordre. Il en était ainsi pour tous les navires. Le fâcheux événement survenu à M. de Grasse devrait engager le ministre à plus d'activité pour les expéditions des convois. Si on n'avait pas marchandé sol par sol avec le commissaire pour les affrètements, M. de Grasse eût reçu les articles qu'il attendait avec tant d'anxiété depuis plus de deux mois avant l'arrivée de Rodney aux Antilles, et son expédition pour la Jamaïque eût pu avoir lieu. Pour se servir de la propre expression de M. de Grasse : la Marine française ne se serait pas déshonorée en abandonnant honteusement son chef. » (4 juin 1782.) Ces mots traduisent l'émotion que souleva dans le royaume la nouvelle de la défaite de notre marine aux Saintes.

L'amiral de Grasse avec un convoi de 150 voiles avait quitté la Martinique, à destination de Saint-Domingue, d'où il devait aller attaquer la Jamaïque aux Anglais. Mais Rodney, mettant à profit les retards survenus au convoi, avait pu, avec des forces supérieures, atteindre la flotte française (8 avril).

En septembre 1782, le vicomte de Beauharnais est à Brest, se disposant de nouveau à passer les mers. Il s'adresse aux Chaurand qui lui remettent un effet de 1.889 livres, en le prévenant cepen-

dant que son père les a mis en garde contre sa prodigalité. « Nous avons craint de le mortifier en lui remettant moins qu'il ne demandait, écrit Louis Chaurand au père. Néanmoins, nous trouvons qu'il dépense beaucoup, car, outre le solde que vous avez arrêté pour lui à Paris avec notre sieur aîné, il a encore pris à M^{lle} Etlyon au delà de cent louis, ce qui augmente son débit chez nous, sans apparence de le voir diminuer si M. Le Carpentier ne fait pas de plus fortes remises en sucres ou en papiers. Observons qu'il a tiré sur nous au delà du net produit. » Le *Tigre* devait heureusement arriver quelques jours plus tard porteur des sucres Beauharnais. A la même date que cette missive au marquis de Beauharnais (1^{er} octobre), Chaurand s'adressait au solliciteur encore à Brest pour lui marquer au moins quelque étonnement : « Votre lettre nous annonça votre départ pour l'Amérique en qualité d'aide-de-camp de M. de Bouillé. Votre père pensait qu'en vous donnant mille écus vous n'auriez pas de grands besoins, cependant, que nous pouvions vous verser 5 à 600 livres. Par votre lettre du 23, vous portez vos désirs au double. Nous nous empressons d'y satisfaire pour vous donner une nouvelle preuve de notre attachement. » On connaît déjà les incidents et les conséquences de ce voyage à la Martinique qui se prolongea, de l'appareillage à Brest le 4 octobre 1782, au retour à Rochefort, le 15 septembre de l'année suivante.

La séparation était définitive et Joséphine avait rejoint sa famille aux Trois-Islets lorsqu'elle reçut du vicomte de Beauharnais, par l'entremise de Louis Chaurand, une lettre du père de ses deux enfants. L'armateur, feignant d'ignorer les dissentiments du ménage, se plaisait à parler d'Eugène, mais saisissait l'occasion de rappeler à M^{me} de Beauharnais, sujets non moins délicats, la dette de La Pagerie et celle de cousins habitants de Sainte-Lucie, fort peu scrupuleux également vis-à-vis des prêteurs restés sur les rives éloignées du royaume de France. « Nous profitons d'une circonstance que nous procure M. de Beauharnais en nous envoyant une lettre à votre adresse... pour vous demander où peut en être votre père des paiements qu'il devait faire à MM. Massié de votre ville... nous ne pouvons croire que votre père ait manqué à ses engagements.

» Il n'est pas, Madame, que vous ne connaissiez M. Le Jeune Dugué, de Sainte-Lucie, qui nous fut recommandé, en 1786, par

M. votre mary, et se trouvant ici avec sa jeune épouse un peu dépourvu d'espèces, parce que ses besoins s'étaient élevés plus haut qui ne l'avait pensé. Il nous pria de lui prêter quinze louis et nous ne pouvions les refuser à un recommandé de M. de Beauharnais. Nous lui comptâmes 360 livres qu'il nous promit de nous faire tenir dès son arrivée à Sainte-Lucie où demeure son père, votre parent. Nous n'avons plus entendu parler de lui et nous vous prions de lui acheminer la nouvelle lettre ci-jointe.

» Nous ne doutons pas que M. de Beauharnais ne vous donne de ses nouvelles et de celles de M. votre fils. Nous désirons que vous jouissiez, comme ces deux êtres, de la meilleure santé. »
(4 février 1789.)

La parenté Dugué datait vraisemblablement de l'alliance de Paule-Marie de la Pagerie, native de Fort-Royal, avec Louis-Julien Dugué, natif de la Grenade, fils d'une Flavigny. Après un séjour en France, en 1765, les deux époux s'étaient embarqués à Nantes sur le *Bayard* pour Saint-Pierre de la Martinique.

Depuis le recours de Chaurand à la vicomtesse de Beauharnais, un an s'était écoulé et rien n'était encore parvenu de Sainte-Lucie. Alors le prêteur frappa de nouveau, mais avec impatience, à la porte close. Il ne pouvait s'empêcher de rappeler les pénibles circonstances du dernier passage de Dugué à Nantes, alors que l'armateur dut intervenir afin de le « sortir de l'auberge » où il était descendu avec sa jeune femme, n'ayant pas de quoi satisfaire son hôte. Restait à Chaurand la faculté d'user des « voies de rigueur ». L'obligation Dugué était relativement modeste pour une grosse maison d'armement ; mais, les trafiquants maritimes de Nantes poursuivaient leurs débiteurs jusqu'aux limites extrêmes, ne leur faisant grâce d'aucun intérêt.

Toujours dans le besoin d'argent et importunés par l'administration de leurs biens de Saint-Domingue, les Beauharnais se résolurent à vendre la Ravine située à un quart de lieue de Léogane, cependant d'un très bon rapport en sucres : 600.000 livres pesant, par an, disait-on.

A la fin du XVIII^e siècle, la noblesse française qui avait si largement émigré vers les Iles au début de la colonisation, tendait à se désintéresser des profits d'Amérique assurément très diminués alors. Les trafiquants de la métropole, au contraire, parvenus, dans

les affaires maritimes, à la recherche de placements, songeaient à consolider leurs gains par des acquisitions de terre, même au loin. Leur situation les mettait en avantage sur les propriétaires résidant en France, pour surveiller et faire fructifier les plantations des Iles. A l'exemple des Chaurand, beaucoup de négociants parvenus à la richesse « visaient à obtenir de bons biens à Saint-Domingue ». Honoré et Louis reprochaient même à leur père d'avoir refusé d'entrer dans cette voie.

L'absentéisme aux colonies avait encore plus que dans les provinces de la métropole de graves conséquences pour les propriétaires; l'éloignement, le trafic par le troc de marchandises, et surtout le manque de contrôle, offraient aux gérants d'habitations toutes facilités de se livrer à des opérations pour leur compte personnel. Avec des tentations si grandes, la probité était une vertu exceptionnelle dans la classe des administrateurs de propriétés. La Ravine ne se trouva pas à l'abri des fraudes. On dut soumettre à la justice les comptes du sieur Le Charpentier dont les exactions et les rapines atteignirent, autant le concessionnaire des produits, que les propriétaires.

Il parut tout indiqué aux Beauharnais que leur propriété fût acquise par les frères Chaurand. Ceux-ci n'entendaient pas laisser échapper une « si belle affaire »; cependant, les pourparlers traînèrent plusieurs mois, parce que les vendeurs étaient surtout « préoccupés de plaisirs, ou de questions étrangères aux spéculations commerciales ».

Le contrat fut signé le 16 février 1789, moyennant 630.000 livres tournois, payables en douze termes.

A cette époque, Alexandre de Beauharnais est absorbé par l'orientation nouvelle de la politique. Nommé député de la noblesse aux Etats Généraux pour la sénéchaussée de Blois, « il paraît bien satisfait, car les députations sont briguées par les plus grands seigneurs ». A Versailles, il se range au parti du Tiers, et si passionnément « qu'il ne pense à rien autre chose ». Les Chaurand trouvent leurs vendeurs et amis si peu regardants en affaires qu'ils renoncent à les inquiéter pour des questions de détail touchant la vente.

L'acquisition ne fut certainement jamais soldée, par le fait, prochain, de la ruine des propriétés qui constituaient la richesse

de Saint-Domingue et qui, durant tout le XVIII^e siècle, avaient apporté la plus importante contribution à la prospérité de la France.

La liaison d'habitation des Beauharnais fut, somme toute, très profitable aux Chaurand, tant par la vente des produits durant de nombreuses années que par l'acquisition de la Ravine qui échut en leurs mains.

Bien que du milieu des négociants de la Fosse et de leurs amis très sûrs, les Viau des Thébaudières, avec leurs possessions de Saint-Domingue, procurèrent aux Chaurand de multiples ennuis. Il n'est pas de marques de dévouement que ceux-ci ne témoignèrent à leurs concitoyens nantais. Les avances d'argent se succédèrent sans relâche jusqu'à 700.000 l. Il fallut même acquitter pour eux une charge de secrétaire du roi de 60.000 l. Parfois les bourgeois-trafiquants de Nantes n'attendent même pas de disposer de ressources pour acquérir des charges honorifiques; c'est une manie de se titrer secrétaire du Roi, une idée fixe qui prévaut dans les milieux du commerce maritime de Bretagne. Les charges au Parlement de la province ne suffisent pas aux demandes et les commerçants, piqués par cette ambition d'anoblissement, postulent près d'autres chambres provinciales du royaume. Jacques Viau, l'auteur de ceux que nous allons voir à Saint-Domingue, s'en va quérir une fonction de conseiller du roi à la Cour des Aides de Montauban.

Le 1^{er} mai 1780, Pierre-André des Thébaudières, dit du Perrier, fils aîné de Jacques, quitte Brest ayant pris place dans une flotte, d'une cinquantaine de bâtiments marchands, transportant 6.000 hommes, avec M. de Rochambeau, à la Nouvelle-Angleterre. L'escorte de sept vaisseaux de guerre est commandée par M. de Ternay. « S'ils peuvent arriver à Charlestown et y trouver encore le général Clinton — écrit Louis Chaurand — nous pourrons nous flatter qu'ils feront une déconfiture de l'adversaire. » On apprit plus tard que les Américains abandonnèrent d'une façon inopinée cette place, cependant bien défendue.

Pierre-André des Thébaudières, résidant paroisse Saint-Nicolas de Nantes, allait à Saint-Domingue prendre la gestion de l'habitation de son père et remplir la charge de procureur général

au Conseil supérieur du Cap, qui représente une situation ancienne et considérée de sa famille dans l'île.

Six mois plus tard, son crédit est encore augmenté dans la colonie, du fait de son mariage avec une jeune créole, M^{lle} Antoinette Sassy.

La correspondance entre Pierre-André et les Chaurand ne chôme pas. Thébaudières a laissé au port de la Loire ses père et mère, deux sœurs mariées, — M^{mes} Chindret et Le Masne, — deux cadettes — qui épouseront Jean Bascher, avocat au Parlement, et Jacques Le Masne, — enfin, un frère, Joseph des Thébaudières, bientôt, lui aussi, conseiller du roi, et qui deviendra substitut du procureur général au Conseil du Cap.

Pierre-André eut un fils, envoyé tout jeune à Nantes, pour être confié aux soins de M^{me} Chindret.

A son tour, Joseph part, le 15 octobre 1785, avec sa femme et la marquise de Pontalba, pour se rendre sur l'habitation familiale de Port-Margot. En 1789, il est nommé député de la colonie en France, ce qui inquiète bien ses créanciers, les Chaurand, qui craignent de le voir entraîné à de nouvelles dépenses imprévues.

Jean Bascher, receveur des décimes à Nantes, qui, par suite des changements intervenus dans l'état du clergé, a vu sa situation anéantie, ne peut se décider à végéter en France. Il passe lui aussi à Saint-Domingue. Les Chaurand, il va sans dire, deviennent ses bailleurs de fonds, — pour 74.000 l. d'abord, mais pour bien au delà lorsqu'il s'agira de mener l'entreprise à plein rendement.

Pris dans l'engrenage, le prêteur de la première heure est entraîné à continuer ses sacrifices, dans l'espoir qu'un nouvel effort de sa part facilitera les remises et le remboursement des avances antérieures.

Aucun scrupule de discrétion vis-à-vis d'amis comme les Chaurand n'arrêtera Jean Bascher qui ne méritera pas que des compliments pour son assimilation rapide aux habitants de l'île : « Vous avez déjà la mentalité américaine, en pensant qu'il ne faut pas s'occuper de ses dettes et qu'on doit se considérer comme très riche dès lors qu'on a du bien au soleil ; vous voudriez, dites-vous, devoir le double ! »

Quoi qu'il en soit, Bascher paraît enchanté de ses débuts à

Saint-Domingue. Il est bientôt propriétaire, avec Dubergier, son associé dans l'exploitation, d'un immense terrain, aux Gonaïves, encore vierge de plantations et qu'il se dispose à déboiser pour y mettre du café.

Très intéressée aux projets de son mari, M^{me} Bascher, Victoire des Thébaudières, n'a de cesse de rejoindre son mari. Mal lui en prit, elle ne s'était pas imaginée la promiscuité et les privations qui l'attendaient.

Parlant au nouveau colon de sa « tendre moitié », qui, précisément, la veille soupait chez les Chaurand, l'un de ces derniers écrivait : « Elle a grande envie de vous aller retrouver, se faisant cependant un chagrin d'avoir à passer la mer... elle attend son frère pour s'embarquer avec lui, à Bordeaux, sur l'*Eclatant*. Nous vous avouons que nous ne voyons pas sans regret que votre moitié soit dans le cas de se trouver sur votre habitation près de la mulâtresse de Dubergier. Ces sortes de femmes sont exigeantes et votre associé, tout aussi faible pour elle que vous nous le dépeignez, pourrait peut-être ne pas très bien s'entendre avec votre épouse. Nous souhaitons que nos craintes soient vaines. » (16 février 1790.)

Du Perrier, prend la mer avec Victoire des Thébaudières; mais, à peine est-il arrivé dans la colonie qu'il s'aperçoit que sa sœur eût mieux fait de rester sur les rives de la Loire. Dans le bled — suivant une expression moderne — la jeune femme ne pouvait que gêner son mari. « Peut-être la France ne convient-elle pas à M^{me} Bascher sans son mari, mais s'il lui faut Saint-Domingue, puisque Bascher y réside, il eût fallu que la douce moitié se fût résignée, comme nous lui avons dit mille fois, à s'établir sur le morne avec un mouchoir sur la tête, sans aucune prétention d'y plaire, ni de s'y amuser. Si ce n'est pas sa décision, qu'elle revienne... Déjà nous l'avons annoncée à sa mère qui la recevra certainement bien. » (29 mars.)

La vie d'un débutant sans ressources personnelles dans la colonie exigeait autant d'activité au travail que d'endurance à tous points de vue : « Lorsque sa fortune n'est pas faite et qu'on a bonne envie de la faire, il faut se résigner à peu de dépenses et à labourer, se privant absolument de tout ce qui n'est pas indispensable à la vie. »

Bascher s'était jeté courageusement dans la mise en valeur de ses terres, vivant sans désespérer sur les hauteurs qu'on appelle les mornes; il n'est pas surprenant que sa femme n'ait pu s'accoutumer à cette existence primitive. Elle ne tarda pas à revenir à Nantes, profitant du retour de sa belle-sœur Thébaudières.

A côté de M^{me} Bascher, la femme d'un agent d'affaires et fondé de procurations d'armateurs à Saint-Domingue, M^{me} Guilbaud, présente un exemple touchant d'attachement conjugal. Les Chaurand cherchent en vain à la consoler de la séparation : « Nous ne pouvons que vous réitérer les meilleures nouvelles de la santé de votre belle épouse et de votre petite; nous tâchons de la consoler autant que possible de son veuvage; nous la grondons souvent d'être aussi sédentaire, on ne peut la sortir de chez elle et nous n'avons pu encore la décider à se rendre au spectacle. Vous pourrez d'ailleurs juger de son temps par un journal qu'elle tient exactement pour vous. ». Et comme les lettres d'Amérique se font rares et que la pauvre solitaire s'en émeut : « Nous nous sommes efforcés de convaincre votre chère épouse que vous n'aviez pas les torts. Nous nous efforçons de lui faire paraître le temps moins long et moins ennuyeux, lui reprochant de ne pas se livrer à la société de ses amis autant qu'ils le désireraient. » (29 mars 1791.)

Aimons à penser que Jean Bascher, sans la ruine des plantations par les noirs, eût mieux réussi à Saint-Domingue que ses beaux-frères. Pierre et Joseph des Thébaudières ne réussirent pas mieux l'un que l'autre dans l'île; ils furent victimes de leur mauvaise administration et aussi de leur ignorance totale de la valeur de l'argent. Après avoir cédé à réméré l'habitation de Port-Margot aux Chaurand, ils restaient encore devoir à ceux-ci 50.000 l. d'intérêts annuels. Malgré cela, rien ne put les empêcher d'acheter une caféyère à Jacmie.

M^{me} Joseph des Thébaudières s'était rendue à Port-Margot soi-disant pour mettre ordre aux affaires de son mari. Elle contribua au désordre et quand le ménage s'embarqua pour un voyage en France, il trouva encore une grosse somme à emporter pour la dilapider durant son séjour dans le royaume.

La plupart des habitants, sous le rapport des dépenses, étaient d'incorrigibles dissipateurs. Les plus honnêtes au départ de

France étaient rapidement contaminés en mettant les pieds en Amérique; aucun prêteur ne trouvait grâce devant leur insouciance et leur absence de scrupules.

En dehors des relations d'affaires que nous venons de voir et qui tiennent le plus de place dans leur correspondance, les Chaurand bénéficient encore de bien d'autres liaisons d'habitation.

En 1785, Honoré, l'aîné, signe à Paris, avec M. Dugas de Vallon, un acte par lequel les revenus en nature des trois habitations de ce propriétaire de Saint-Domingue sont assurés à sa maison, moyennant un versement en capital de 100.000 l. et une pension mensuelle de 3.000 l. A la même époque, le sieur Desperrières, de Paris également, lui offre de prendre en mains ses affaires dans l'île.

La grande difficulté consistait, après ces accords, à obtenir des gérants de plantations, et même des propriétaires, la régularité et l'intégralité des expéditions de produits. Ceux-ci étaient facilement détournés par la voie d'un autre port que Nantes. « Tenez vos engagements pour nous permettre de continuer à M^{me} de Cocherel la pension à laquelle elle peut prétendre — écrivaient les Chaurand à M. de Cocherel resté à Saint-Domingue; — nous pourrions encore vous aider si vous vous engagez à ne rien détourner absolument de vos produits. »

Pour rembourser une créance, le comte de Vandreuil et le comte de Duras passent aux Chaurand tous les revenus de leurs habitations du Morne-Rouge et de la Grande Plaine du Cul-de-Sac.

Cela ne suffit pas à nos armateurs; ils sollicitent de M. de Durfort, de M. de Jussy, leurs envois, escomptent ceux de la princesse de Bergues et du comte O'Gorman, écrivent à du Trajet, habitant de Saint-Marc : « Nous nous chargeons de vos dettes, de façon que vous ne soyez occupé qu'à améliorer votre propriété pour nous en expédier les revenus. »

M^{me} de Ségur se fait rappeler à l'ordre, parce que, à l'encontre de sa convention, elle fait charger des sucres et des cafés pour Bordeaux. Saint-Olympe n'est pas plus délicat sur la probité, ce qui amène, chez les trafiquants nantais, cet aveu : « Vous ne pouvez vous figurer combien le commerce est dégoûté de ses expéditions pour colonies et de ses liaisons avec les habitants. » (Avril 1787.)

On se rend compte comment les trafiquants maritimes devinrent, parfois malgré eux, propriétaires de plusieurs habitations à Saint-Domingue. La plupart trouvèrent de gros avantages à produire eux-mêmes l'objet de leurs ventes dans les ports français; d'autres n'eurent que ce moyen de récupérer les avances considérables faites aux colons.

Honoré et Louis Chaurand estimèrent comme un bon placement pour leur fortune les biens des colonies. La première occasion qui s'offrit à eux fut, en 1785, une habitation au Cul-de-Sac, quartier de Port-au-Prince, jadis aux mains de la famille Lathan et connue encore sous ce dernier nom. Le prix d'acquisition de 1.025.000 livres tournois dénote une habitation « très conséquente ». « Nous fondons sur celle-ci, déclaraient les armateurs de Nantes, la majeure partie de notre fortune. » Ce qui ne les empêcha pas, quatre ans plus tard, d'engager 630.000 l. t. sur la Ravine, et d'acquérir Port-Margot, hypothéqué pour une égale somme, et deux caféyères, paroisse de Jérémie : La Castache et Le Chapelet.

S' imagine-t-on de nos jours la valeur exacte d'un million tournois ?

Les propriétés estimées à cette valeur ne sont pas une exception à Saint-Domingue. Près de la Ravine, l'habitation Mariany est vendue 1.200.000 l. t. et au quartier du Cul-de-Sac, on demande un million d'une autre habitation. Il faut noter que les esclaves sont immeubles par destination et augmentent sensiblement la valeur des propriétés.

Ces débours considérables nécessitent souvent une association entre amis, jusqu'à ce que l'un d'eux pût racheter la part des autres co-propriétaires. De son côté, le vendeur facilite la libération des acquéreurs, en acceptant l'échelonnement des paiements jusqu'à dix ou douze termes.

Dès l'acquisition de l'habitation Lathan, M. Hamon de Vaujoyeux, ami des Chaurand, intéressé lui-même, pour un quart, dans la propriété, part immédiatement de Nantes pour en prendre la direction. Ses biens personnels, situés à Saint-Servan, étaient laissés à la surveillance d'un parent, Hamon de Courchamp.

L'histoire de la gestion de l'habitation Lathan est tracée, tout au long, dans les relations épistolaires des propriétaires en nom avec leur associé-gérant.

La terre des Iles d'Amérique est généreuse; cependant, la main-d'œuvre noire reste le principal appoint de la mise en valeur. De quelle utilité devaient être les envois de chaux, de tuiles, de houes, de chaudières (de la manufacture Dacota à Nantes), de feuillards,... qu'expédient avec empressement les Chaurand, si ces expéditions n'étaient complétées par des barriques de fèves, des boucauds de biscuits, des pièces de toile, destinés à l' « atelier » noir? Les trafiquants nantais savent, mieux que quiconque en France, le prix qu'il faut attacher à la conservation et au développement de l'atelier. Chez eux, ce souci domine tous les autres; et nous nous y arrêtons intentionnellement, car on a trop souvent généralisé l'indifférence et la dureté des planteurs à l'égard de leurs esclaves.

L'humanité est influencée par des tempéraments divers. A Saint-Domingue, le Code Noir est en vigueur comme une loi dont le principe ne s'accorde guère avec les usages établis. Il laisse d'ailleurs toute liberté aux maîtres sur leurs devoirs envers les esclaves et les relations entre colons et noirs dépendent uniquement des impulsions du maître ou de son représentant dans l'exploitation.

Les coups de fouet appliqués par le commandeur sur l'échine des noirs ont fait plus de bruit dans l'histoire de la colonisation d'Amérique que les actes de modération et de clémence de certains propriétaires. Les manifestations d'équité sont muettes, en tout cas infiniment moins tapageuses, que les actes de violence. Bien moins que les Espagnols et les Anglais, les Français se montrèrent brutaux et dépourvus d'entrailles. Soit par humanité, soit par intérêt, beaucoup de colons surent rester, vis-à-vis de leurs travailleurs noirs, dans une mesure bienfaisante.

Au cours d'études antérieures sur la Guadeloupe et Saint-Domingue, nous avons relevé les dispositions favorables d'esclaves à l'égard de leur maître, preuve évidente de l'absence de plaintes contre le traitement qui leur était infligé. Les sentiments des Chaurand viennent confirmer les impressions que nous avons re-

cueillies ailleurs et, lorsque les meneurs noirs vont commencer les pillages et les incendies, les ateliers de ces habitants charitables resteront facilement dans le devoir.

A peine arrivé sur l'habitation Lathan, Hamon reçoit, de la part des Chaurand, de multiples suggestions et des demandes d'information sur l'état de l'atelier, sur les frais d'hôpital, de chirurgien et de sage-femme. « On ne peut avoir trop de douceur pour les nègres et surtout pour les nouveaux. Nous préférons en avoir quelques-uns de plus sur l'habitation, pour qu'ils ne soient pas trop forcés dans leurs travaux... » « Nous sommes très fort de votre avis de porter les plus grands soins aux nègres, de bien les nourrir et les vêtir, de leur témoigner de l'attachement et de l'amitié, et de ne pas trop les surcharger de travail. Il vaut mieux en avoir quelques-uns de plus que de moins et surtout favoriser beaucoup la repopulation; c'est un objet essentiel.... Malgré la cherté actuelle des toiles, et puisque vos nègres nouveaux sont presque nuds, nous allons vous en envoyer par nos navires qui vous apporteront aussi une abondante provision d'objets de première nécessité. »

Du Trejet, administrateur de la Castache, recevra des recommandations dans le même sens : « Pour tirer parti des esclaves, il faut qu'ils soient logés. Nous apprenons avec plaisir que vous avez fait établir un hôpital tel qu'il faut pour traiter avec soin et zèle nos pauvres nègres pianistes et malingreux. Outre l'humanité qui nous en dicte le devoir, notre intérêt nous y engage. »

A propos des sages-femmes, les Chaurand souhaitent que « cet article soit bien fort », trouvant que les naissances ne sont pas aussi nombreuses qu'elles devraient être. « Peut-être un jour, notre atelier devenant plus meublé, le travail se trouvera moins forcé, nos négresses deviendront plus productives que les femmes travaillant du matin au soir. Celles-ci n'en font pas moins des enfants; peut-être, qu'en les encourageant par des promesses de récompenses, les ferez-vous aussi travailler à la propagation de l'espèce. Il n'y en aura jamais autant que nous le désirons... »

Si prolifiques dans leur pays d'origine, les femmes noires procréent infiniment moins sur la terre d'esclavage. La grande mortalité chez les enfants en bas âge, venant s'ajouter à la déna-

talité, la population noire ne se recrute pas sur elle-même. Il faut, pour parer aux pertes fréquentes dues aux maladies contagieuses, avoir recours aux nouveaux arrivages d'Afrique dont les hommes cependant s'acclimatent bien moins facilement que les créoles nés sur l'habitation. Aussi ces derniers sont-ils estimés « sans prix ».

Sur l'habitation Lathan, la conservation et le recrutement de l'atelier ne sont pas cependant l'unique souci des propriétaires. Le 16 août 1788, un ouragan dévaste la plaine du Cul-de-Sac; les cases à nègres, nouvellement construites, résistent; mais, les plantations de bananiers sont ravagées et une belle pièce de patates est couverte par la rivière de quatre pouces de limon. Les vieux bâtiments ont été endommagés, mais seront réédifiés plus solides et durables, l'hôpital sera également reconstruit, ainsi qu'une aile de la purgerie. L'habitation voisine d'Arnous fils n'a été que légèrement atteinte; tandis que les plantations Marin et Chaudenier ont très fortement souffert.

Une épidémie de charbon survient et décime les mulets, indispensables aux transports des plantations; c'est une « perte affreuse ». Il faut remplacer 35 de ces animaux de trait.

Heureusement qu'à cette époque (1789) les sucres de l'habitation Lathan ont été assez rémunérateurs. Nous calculons que 178 barriques ont rendu net 81.420 l. t. « Quelle différence de pareils revenus à ceux que donne une terre de France! »

La gestion de la Castache (ancienne habitation Chauffard) fut confiée par les Chaurand à du Trejet, un autre de leurs amis de Nantes qui avait souscrit, pour une part, à l'acquisition.

S'il avait été possible de réussir plus mal que les Thébaudières à Port-Margot, du Trejet eût remporté le prix d'une administration désastreuse. Il se livra à des dépenses inconsidérées. En une année, les Chaurand durent engager 92.000 l. t. sans en voir aucun profit. « Tant vaut l'homme, tant vaut la terre », disaient-ils. Les nègres sont payés par du Trejet 2.700 l., — tandis que Hamon en achète de « superbes » à 2.450 l. — et deux maçons lui coûtent 12.000 l. C'est la ruine!

« Tout est entrepris à l'envers par du Trejet » et comme pour augmenter encore les charges, d'un voyage en France, il ramène avec lui des amis pour résider sur la propriété, M^{me} de Chadirac, sa fille et son mari. On découvre un peu tard

qu'il n'a « aucune qualité » pour coloniser et les Chaurand, perdant patience, finissent par lui substituer le sieur Noël, de Port-au-Prince, qui a fait son école dans l'île même.

On trouve ainsi à chaque pas les effets désastreux de l'incapacité de colons improvisés qui se sont imaginés n'avoir qu'à franchir les mers et arborer une mise exotique pour faire fortune et gérer, à leur avantage, ainsi qu'à l'avantage du propriétaire, des terres communément réputées pour leur richesse. Là, comme ailleurs, en matière commerciale, l'expérience est une qualité indispensable.

Quant aux gérants éprouvés, pris sur le pays même et susceptibles de mieux réussir, ils sont trop portés à partager avec le maître absent les profits de l'habitation. Le gérant intègre est, pour ainsi dire, introuvable aux îles.

Alors que toutes les plaines se trouvent déjà exploitées, un dur labeur attend le colon nouvellement débarqué de France qui veut réellement se mettre au travail pour son compte personnel et mettre en valeur les terres des mornes. Les débuts lui seront très pénibles; mais avec de l'énergie, de la constance, de la santé et de l'ordre dans les dépenses, il pourra, à l'exemple de ses devanciers de la plaine, arriver au succès. Défricher, irriguer, construire, souvent de ses bras, les immeubles et les usines à sucre avec le matériel attendu de France, monter un atelier de noirs d'Afrique, recruter des mules d'Espagne, toute cette entreprise ne se crée pas sans peine, sans ressources et du jour au lendemain.

Ceux qui, depuis une génération, ou une période d'années plus ou moins longue, ont réussi dans leur entreprise, sont fiers de leur situation, se plaisent à faire état de leurs biens et affectent peu de considération pour les trafiquants maritimes de la métropole. Ils prétendent que ces trafiquants n'ont eu que le modeste mérite d'assurer le transport des produits jusqu'aux ports français.

Les trafiquants eux soutiennent avoir tout fondé aux colonies au moyen de leurs capitaux et du négoce dans la métropole. D'où un profond antagonisme, un désaccord persistant qui, depuis fort longtemps, s'accroît de jour en jour, à mesure que grossit la dette. L'abîme qui se creuse ainsi, entre les îles d'Amérique et le commerce de nos ports, ne pourra jamais être comblé.

IV

La vie des habitants aux Iles.

Colons résidant et propriétaires non résidant. L'objectif de la plupart est de faire un magot dans le plus bref délai, pour en jouir dans le royaume. De mauvaises conditions d'exploitation découlent de cet état de chose. — Hormis la satisfaction de quelques vanités dans la vie de société, les habitants ont une existence privée sans recherches. Hamon de Vaujoyeux est un colon assez affecté dans ses goûts et comblé de prévenances par les Chaurand. — Le luxe de la vie des habitants a été imaginé par les commerçants français contre des débiteurs peu soucieux de s'acquitter. Durant un siècle, les dettes ont lourdement pesé sur les relations des trafiquants du royaume et des colons. — Programme de vie d'une Bretonne à Saint-Domingue. — Relâchement de la morale et liberté des mœurs dans l'île.

Restons à Saint-Domingue pour essayer de mieux connaître les colons chez eux, nous initier à leurs sentiments et à leurs goûts.

La tâche ici est encore moins aisée que de pénétrer dans l'intimité des trafiquants maritimes de France. Dans nos ports, il reste toutefois quelques souvenirs oraux et des bribes de documentation écrite ; à Haïti, la tradition a été fauchée avec les blancs, en même temps qu'ont été incendiées, jusqu'à leur trace, toutes les archives privées et publiques.

Pierre de Vaissière s'est efforcé de retracer, dans un ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire, la vie et les mœurs créoles, d'après les notes et réflexions des voyageurs du XVIII^e siècle (14). L'évocation ne manque pas de piquant, ni d'intérêt. Il en ressort surtout que l'existence aux Iles, n'a pas eu — même à la fin du siècle, alors que le confort avait partout sensiblement augmenté — l'attrait enchanteur qu'on lui prête rétrospectivement et que la littérature a contribué à lui donner. Nous sommes entièrement de cet avis.

(14) P. DE VAISSIÈRE : *Saint-Domingue*. Perrin, 1909.

Parmi les colons, il faut distinguer les propriétaires résidant des non résidant. Ces derniers sont : les fonctionnaires civils et militaires — comme les Beauharnais, Vaudreuil, de Sèze, et tant d'autres — qui, ayant séjourné aux Iles, ont trouvé une occasion de s'intéresser à la colonisation, — les trafiquants des ports français qui ont trouvé des avantages à exporter leurs propres produits et à consolider leur fortune en achetant des terres dont ils connaissent la richesse, — les exploitants qui, après fortune faite, ont quitté la colonie pour aller jouir en France du bénéfice de leur travail. Et tous ceux-ci détiennent, dès le milieu du XVIII^e siècle, une très grosse part de la propriété ; en 1752, sur 32 sucreries dans la plaine de Léogane, il n'y en a pas dix régies par le propriétaire. On trouve la même proportion de régies directes au Cul-de-Sac et au Petit-Goave. Procureurs, gérants, économes, deviennent ainsi maîtres des habitations de la plaine. En faisant les affaires du propriétaire, ils font aussi les leurs, et mènent les noirs de l'atelier en conséquence. A leur tour, ils achètent des domaines ; s'ils ne trouvent rien dans la plaine, ils s'établissent sur le morne pour y créer une cafétérie. On a constaté, par ailleurs, que les gérants improvisés venus de la métropole réussissent fort mal.

Les propriétaires résidant sont des déshérités de la métropole, ou leurs enfants créoles. Ils forment le fond de la population sédentaire avec les gérants que nous venons de voir et les artisans des villes.

Dans cette classe figurent aussi les descendants de commerçants attirés par la nouveauté du trafic. Pitault — l'aïeul de Marie-Joseph Mosneron Dupin — faisait en France le commerce maritime des grains. Bien lui en prit d'embarquer deux de ses fils pour la Martinique avec une avance pour se tirer d'affaire. L'un et l'autre réussirent à créer des maisons considérables après avoir épousé des filles d'habitants qui leur donnèrent à chacun douze enfants.

A leurs amis de Saint-Domingue, les Chaurand recommandent tour à tour le fils d'un raffineur des Flandres qui a fait de mauvaises affaires, — J. Carayon, ruiné aussi, qui franchit les mers avec sa femme et ses enfants, — Hérault, scribaillon du cabinet des armateurs, qui va tenter la chance, comme le fera également

Bascher, beau-frère des Thébaudières, qui a perdu sa situation de receveur des décimes...

Les représentants de l'aristocratie sont des cadets qui, plutôt que de miser dans le fond d'une province du royaume, risquent le tout pour le tout ; ils retrouvent là-bas d'autres gentilshommes, héritiers de grandes familles, qui, ayant possédé de beaux biens, n'ont su, à Versailles, aux Armées ou au Parlement, en mesurer les limites.

De tout temps, les colonies ont servi à certains de creuset pour en tirer de la fortune et une nouvelle virginité. On y rencontre de tout.

Le comte de C... dont on a conservé le récit d'un séjour à Saint-Domingue, en 1730-1736, coudoie de riches habitants d'origine obscure et des aventuriers qui ont acquis une situation à la faveur d'un mariage fortuné. Son hôte, un riche colon en habit de velours noir, est le type parfait du parvenu avec ses 100.000 écus de revenus et seulement 400.000 l. de dettes.

Ce colon se vante d'aller prochainement en France jouir de la considération que mérite la fortune : « Je passerai dans le royaume, dit-il, j'y achèterai pour moi une charge de secrétaire du Roi et pour mon fils, qui étudie actuellement en droit à Paris, une charge de conseiller au Parlement. Pour mon cadet, que l'on me marque avoir du goût pour le service, je tâcherai de le pourvoir d'un régiment. Quant à la fille, je lui chercherai un parti sortable dans quelque maison distinguée par le rang et la naissance, mais mal traitée de la fortune. C'est dans cette vue que je fais donner à ma petite Ursule une éducation de princesse et que je la tiens dans un couvent de filles de condition. L'ambition est louable et personne n'en a plus que moi. » (15).

A cette époque, les relations, entre nouveaux venus et colons, s'établissent sur une hospitalité charmante, empreinte de simplicité, de franchise et de bonhomie qui font apprécier le séjour des Iles aux Européens.

Les insulaires se font un plaisir de recevoir tout le monde et de leur mieux, mettant une admirable émulation à disposer, en faveur de leurs visiteurs, de tout ce qui leur appartient.

Dans la suite, cette coutume à l'égard des étrangers s'altérera. Avec l'affluence et la concurrence à l'intérieur de l'Ile, se révé-

(15) *Voyage du Comte C... à Saint-Domingue*, publié par NOUGARET en 1787 et reproduit par VAISSIÈRE.

leront entre habitants un certain mépris et une jalousie néfaste aux bons rapports de voisinage.

Ces dispositions influenceront sur l'attachement de beaucoup de Français à la propriété coloniale. La durée de leur séjour dans l'île sera abrégée par la sensation d'isolement dont ils auront souffert ici, tandis que la vie de famille et de société les sollicite là-bas. Si bien, que le colon européen finit par se considérer, comme de passage seulement dans la colonie, pour acquérir, mettre en valeur dans le minimum de temps, une habitation, organiser la régie de celle-ci ; objectif qui réclame quelques années.

Entre intimes et entre correspondants d'affaires il n'est question que de retour en France : « N'embrassez pas trop, mettez plutôt ordre à vos affaires pour venir jouir au sein des vôtres du fruit de vos travaux » (à de Jussy). « Songez que Madame votre épouse ne vous a laissé partir qu'avec la certitude de vous revoir sous un ou deux ans » (*ibid.*). « Nous espérons que vous abandonnerez bientôt Saint-Domingue et que vous viendrez, parmi nous, vous reposer » (à d'Haillecourt). Quitter la colonie « c'est toujours l'objectif que l'on doit avoir seul en vue » après avoir payé ses dettes et mis son bien sur un bon pied (à du Trejet). « Prenez les moyens de parvenir à votre but, celui de mener une vie tranquille en France où vous pouvez revenir dans deux ans » (à Thébaudières).

Ces colons ne sont pas fixés dans la colonie, mais posés sur l'île comme l'oiseau sur la branche.

La conséquence regrettable de cette idée persistante, c'est le sentiment de faire un magot dans le plus court délai, de faire rendre l'habitation au maximum sans s'arrêter à aucun scrupule pour parvenir à ces fins. Qu'importent les lois restrictives contre le commerce interlope ? On vendra ses produits aussi bien aux Anglais qu'aux Français. Des esclaves pour grossir l'atelier seront négociés, des transformations seront apportées à l'usine à sucre sans avoir en mains le premier liard ; il faut agir rapidement, et, d'ailleurs, le remboursement des dettes n'est qu'un mot à sens indéterminé.

Au point de vue économique, la colonie eut beaucoup gagné à compter davantage de colons sédentaires, occupés du développement normal de leur habitation en proportion de rendements pro-

gressifs et un peu moins de gens pressés, pensant, à peine arrivés, à repartir pour la France. La pire exploitation est celle des propriétaires qui abandonnent leurs plantations sans contrôle en proie aux rapaces de la colonie. « M. de Vaudreuil est un besoigneux, forcé de faire des dépenses considérables à la Cour, dans des conditions qui rendent la surveillance de son bien impossible. Les négociants qui ont une correspondance suivie ont bien de la peine à surveiller et sont souvent victimes de mauvaises gestions ; comment les Français qui ne pensent qu'à leurs plaisirs et à la dépense ne le seraient-ils pas ? » Il y en a malheureusement trop de la nature du marquis de Vaudreuil, ancien gouverneur du Cap.

Les passages constants sur mer mettent de l'animation dans les ports français. Celui de Nantes a transmis jusqu'à nous le nom des passagers de toutes classes sociales qui s'y embarquent pour les Iles ou qui en reviennent (16). Il nous offre ainsi un tableau vivant de l'ancienne France séduite par le rêve des Antilles.

La distance fait souvent à nos yeux l'effet de verres grossissants, surtout à travers la lumière diaphane des mers. Nous assistons aujourd'hui aux déceptions de voyageurs aux Iles lointaines du Pacifique que des artistes, comme Loti et Gauguin, avaient présentées à notre imagination comme des terres paradisiaques. Le roman d'une créole impératrice et le talent d'écrivains romantiques firent concevoir la vie de jadis aux Iles d'Amérique comme une existence enchanteresse. La réalité fut quelque peu différente.

La nature assurément y est parée des plus vives couleurs, le sol offre au travail de l'homme des trésors inépuisables, l'Européen y est roi et commande le travail à ses esclaves ; il n'a, semble-t-il, qu'à se laisser bercer par toutes les facilités de la vie. Pourquoi, à peine entrés dans cette atmosphère de rêve, tant de nouveaux arrivants auraient-ils songé à fuir cette terre ?

Splendeurs des tropiques, douceur de vivre, étaient payés au prix de terribles inconvénients. Pour l'Européen que guettaient la fièvre et les épidémies, les jours étaient comptés. En dehors des heures du matin et de la tombée du jour, la température dans les pays tropicaux se montre excessive.

(16) Archives de la Loire-Inférieure. Port de Nantes C4.

Climat funeste, isolement de ses semblables au milieu d'un peuple de noirs, existence triste en somme et monotone à laquelle beaucoup ne peuvent s'acclimater.

Ces ennuis étaient-ils, par ailleurs, compensés par le luxe et les facilités de la vie intérieure ?

Les commerçants qui ne parvenaient pas à se faire rembourser les dettes des habitants ont les premiers établi la renommée de luxe des colons américains ; les voyageurs n'ont pas observé ce fait, ou bien l'ont mentionné seulement dans les limites de la table et du personnel domestique.

Les gravures du temps font foi de la simplicité des habitations et les inventaires après décès, conservés dans les archives de nos villes maritimes, révèlent une égale simplicité du mobilier, réduit aux nécessités d'une aisance moyenne.

Le type courant de la demeure du maître est une construction de bois, offrant un rez-de-chaussée surélevé par une maçonnerie et agrémenté d'une galerie en pourtour, couverte pour s'y tenir à l'ombre et y respirer plus à l'aise la brise du soir. Rien qui frappe le regard par les dimensions ou par l'ornementation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Très tardivement, en 1790, nous avons observé l'expédition de blocs de marbre pour l'habitation Dugas de Vallon, — des cheminées de marbre, trumeaux, lambris, boiseries d'or moulu, tapisseries de papier venant de Paris... pour l'installation de M. Chachereau, doyen des avocats du Conseil à Port-au-Prince ; encore la dépense de ce dernier envoi ne dépasse-t-elle pas la somme de 2.500 l.

Peu de goût dans l'ameublement ; des objets mobiliers appropriés, commodes sans doute, mais d'un confort très relatif si l'on prend ce terme dans le sens moderne. Dans les demeures riches, l'essence employée est l'acajou, plus rarement le bois de cèdre.

L'absence de superfluités dans l'habitation se concilie d'ailleurs avec le caractère provisoire de l'installation de beaucoup de planteurs qui fera dire à M. de Wimpffen : il n'y a que des passagers dans la colonie, plus occupés à se préparer les moyens d'en sortir qu'à se procurer ceux d'y passer une vie agréable.

La vanité réside dans le nombre des carrosses et des chaises, dans l'importante domesticité noire qui, de nos jours, semblerait plus encombrante et gênante qu'enviable, dans un certain

faute de la table. Aux jours de réception, la vaisselle d'argent s'étale sur celle-ci, souvent grâce à l'obligeante entremise des armateurs français priés de procurer tout ce qui manque, même à la vie privée, des colons, leurs clients. Deguer et les Chaurand sont mis à contribution pour ces services. C'est une caisse de douze couverts et deux cuillères à ragoût que ces derniers font parvenir à M. de Merceron; c'est un mémoire d'argenterie qu'ils réclament à Paris pour M^{me} Hergaut de Rochefort; c'est une « remise » qu'ils font à l'orfèvre de M. Le Sèvre, habitant de la Martinique.

A noter que toute l'orfèvrerie vient de Paris. Le fournisseur habituel des Chaurand se nomme Taillepie. Pour éviter les détournements en cours de route, la commande est généralement confiée à un ami de Nantes, en déplacement dans la capitale.

A destination de Thébaudières, procureur général au Cap, Taillepie eut à fournir : douze cuillères et fourchettes à bouche, six cuillères à café, deux à sucre percées, deux à ragoût, « le tout à filets, bien travaillé et fort ». La commande, tenant dans la plus petite boîte possible, devait être déposée à l'adresse du chevalier Hay, chez M. Leschevin, commis de la Maison du Roi à Versailles. Une caisse d'argenterie expédiée précédemment par le même orfèvre, attendue à Nantes depuis longtemps, donnait des inquiétudes sur son sort. A cette époque, les courriers offraient assez peu de sécurité.

Taillepie était doublé d'un très bon joaillier. « Si nous avons besoin de diamants, nous lui donnerions la préférence » assurait Louis Chaurand.

Il faut présumer que le procureur général du Cap fut satisfait de l'envoi de Taillepie, car quelques mois plus tard, il demandait les articles ci-après : « une cafetière d'argent bien joly, sans ornement, et de six à huit tasses, une autre cafetière de douze à quatorze tasses, une grande cuillère à soupe à filets, deux à ragoût, douze couverts à soupe aussi à filets, battus et assez forts pour durer quarante à cinquante ans au moins. » A cette nouvelle commande de Thébaudières furent joints, en outre, quatre compotiers ou saladiers d'argent « d'un bon goût » et un petit bougeoir d'argent. De Luynes, beau-frère des Chaurand, devait rapporter ces divers articles, après avoir obtenu un contre-seing sur la

caisse. M. Olive, caissier des Etats de Bretagne, rue de Richelieu, renseigna l'orfèvre sur la demeure à Paris de M. de Luynes.

Dans le même temps, Chaurand de Lépinay se fournissait d'argenterie chez Taillepieu. « Faites, s'il vous plaît, en sorte de le bien servir; il peut dans la suite vous en commander beaucoup », écrivait de Nantes le chef de famille.

On le sait, la vaisselle d'argent avait alors un caractère de distinction et d'aisance et était très prisée des nouveaux riches, toujours à la recherche de ce qui se pratiquait dans les familles de l'aristocratie et de la haute finance.

Même, à bord des navires marchands, l'argenterie est jugée nécessaire à l'état-major. Pour un voyage en Afrique de l'*Aimable-Aline*, Honoré Chaurand doit prêter des plats et des couverts lui appartenant.

Il est de bon ton que les collégiens en eussent en pension. Deguer annonce à M^{me} de la Rocque qu'il a acheté pour le fils de cette habitante de Saint-Domingue : cuillère, fourchette et gobelet d'argent.

Pour témoigner leur satisfaction à Fillette, accoucheuse de leur habitation du Cul-de-Sac, les Chaurand trouvent naturel de lui offrir une écuelle d'argent commandée à Paris.

A l'extérieur, tout ce qui pouvait contribuer à la parure vestimentaire et retenir l'attention, était recherché. En même temps que des liqueurs et du tabac, l'armateur Berthrand de Cœuvres expédie à Port-au-Prince des bas de duvet de cygne, des chapeaux de castor fin, des galons d'or, gaze d'or, boutons d'or, plumets blancs et noirs. Le clinquant et ce qui brille a le plus grand succès, il va sans dire, dans la population de couleur des villes, mais aussi parmi certaines catégories de résidents. M. Lartigue, de Bordeaux, adresse à son parent Roberjot du Désert une bague de diamant et les Chaurand sont excédés par les demandes de bijoux de Hamon de Vaujoyeux.

Il ne faut pas s'étonner d'entendre un observateur étranger dire : « Tous ceux qui tiennent à l'administration de la justice, les marchands, les agents du commerce, sont couverts de bijoux, de broderies, de galons ».

Hamon de Vaujoyeux, l'ami dévoué des Chaurand, parti, en mai 1785, pour administrer la propriété Lathan, s'est assez rapidement assimilé aux insulaires pour que nous nous arrêtions un peu

à ses goûts. Il n'est pas sans fortune personnelle, puisqu'il a pris lui-même un intérêt dans l'acquisition de la propriété. On doit le considérer comme un habitant résidant.

Cinq ans après son arrivée à Saint-Domingue, il se préoccupe vivement de se monter en bijoux et en vaisselle plate. L'achat de diamants dont il a chargé les armateurs est si délicat que ceux-ci — malgré leur extrême obligeance — lui conseillent d'attendre son voyage en France pour satisfaire ses goûts. On est en 1790 et il semblerait qu'aucune inquiétude d'avenir ne soit venue encore troubler l'esprit des habitants de la colonie. « Quant à l'argenterie, — ajoutent les Chaurand — il nous paraît si étonnant d'en demander au moment où une grande partie des Français porte la sienne à la monnaie, que nous avons préféré attendre votre réponse pour suivre votre désir. » D'ailleurs les Chaurand, insuffisamment informés, s'interrogent sur la quantité de plats qui conviendrait à leur correspondant, le service de table se faisant sans doute différemment à Saint-Domingue qu'en France. « Ici, avec deux grands plats pour les bouts de table (parce qu'on se sert de surtouts en cristaux), huit plats d'entrée et huit plats moins grands pour hors-d'œuvres, on peut faire le premier service en gras. Pour le poisson on doit avoir au moins un ou deux grands plats ovales et quatre autres longs. On peut encore ajouter à cette quantité de plats quelques assiettes d'argent. Mais tout cela n'est que pour un service. — Pour le second, il faut avoir recours à l'argenterie de son voisin. Vous n'êtes pas dans ce cas-là, puisque vous nous marquez en avoir en porcelaine qui serviront alors. — Voyez donc d'après ce détail à vous décider. Nous y joindrons quatre salières et quatre bouts de table et deux moutardiers. Quant aux flambeaux, comme vous les préférez avec raison en faux, nous les avons demandés à l'ami Orry de la Roche ainsi que le cercle entouré de diamants » (19 février 1790).

A défaut, cette fois, d'argenterie, les armateurs expédient :

2 barriques de bon vin de Grave blanc pour l'ordinaire de la table, à 550 l. le tonneau,

1 barrique de vin supérieur de Carbonnière blanc pour vin de dessert, à 800 l.,

2 barriques de très bon vin rouge de 1784 pour l'ordinaire de la table, à 800 l.,

2 barriques de supérieur Laffitte, pour dessert, de 1786, à 2.400 l.

Le vin ordinaire en futaille, et le reste en bouteilles.

« Nous désirons que vous consommiez en bonne santé, soit à Saint-Domingue, soit à Nantes, toute cette provision. »

Ce qui précède sur le nombre des services, nous donne une idée de la capacité de la table et des estomacs à cette époque. La Révolution ne tarda pas à simplifier les réceptions.

En définitive, Forget, beau-frère des Chaurand, se chargea à Paris de l'emplette de l'argenterie. Il fut question d'une première dépense pour les salières, les bouts de table, une moutardière, ainsi que de « deux seaux pour les verres à vin et deux cuvettes pour les bouteilles. » Le *Saint-Honoré* devait faire passer le tout à Saint-Domingue.

Un diamant ambitionné par Hamon de Vaujoyeux nécessita de longues palabres à Paris et même à l'étranger. « Le *Saint-Honoré* vous portera peut-être le diamant, si le modèle qu'on doit envoyer de Hollande convient de prix ».

Il fut donné encore à Forget de découvrir à Paris « un superbe diamant » qu'il fit monter à jour. Le joyau ne valait pas moins de 24.000 livres tournois et dut faire l'admiration et l'envie des habitants de la colonie.

Hamon de Vaujoyeux semblait dédaigner, pour sa personne, les ressources d'habillement de l'Ile. Ses amis, les armateurs de Nantes, étaient mis à contribution également pour les articles de toilette : habits, gilets, culottes, chapeaux, chemises en toile de Hollande. En 1793, ils durent lui observer qu'en France, on ne portait plus d'habits de soie et que d'ailleurs, pour les provisions réclamées : vin, fruits, eau-de-vie, confitures... leur embarras était grand. Faute de transports maritimes, les expéditions commerciales étaient pour ainsi dire arrêtées.

Hamon de Vaujoyeux tenait surtout à rester fidèle à son cordonnier de Paris auquel il faisait des commandes importantes ; du même coup : « six paires d'escarpins, six paires de souliers gris, et deux paires de gros souliers pour crotte. »

Les Chaurand s'acquittaient de leur mission sans témoigner de lassitude, joignant souvent, à titre gracieux, aux objets utiles, des potiches de sardines confites ou autre douceur de cette nature. L'habitant du Cul-de-sac y répondait « pour ces dames », par des

envois de patates, d'ignames, de cocos, d'oranges, de noix d'acajou... gourmandises variées, trouvées délicieuses.

La gratitude des armateurs, à l'égard de leur ami et associé, se mesure, dans la circonstance, à leur obligeance. Assurément de nombreuses obligations les retenaient au siège de leur maison à Nantes ; cependant, il est surprenant que ni l'un ni l'autre, Honoré ou Louis Chaurand, n'ait trouvé le temps de passer les mers pour visiter leurs nouveaux biens. Ils s'en tinrent, jusqu'à la Révolution, à l'opinion et à l'administration de fondés de pouvoir.

Hamon de Vaujoyeux est, parmi ceux-ci, leur homme de confiance et leur conseil le plus sûr. Dès le début du séjour de celui-ci sur la propriété Lathan, et « en reconnaissance — écrivent-ils — des soins que vous vous êtes donnés pour nos affaires particulières », ils lui avaient adressé un présent de choix. Il s'agit d'un nécessaire de bois d'acajou, renfermant diverses pièces d'argenterie et de porcelaine.

Ce nécessaire est un coffret à secrets, dans le goût du temps, véritable œuvre d'art d'ébénisterie, provenant de Paris. Il vaut une description : « Vous observerez que dans le petit tiroir à papier, encrier et sablier, qu'il vous sera facile d'ouvrir en pressant en dessous avec une lame de couteau et le tirant à vous, vu qu'il n'est pas fermé à clef, vous trouverez la clef dudit tiroir et deux clefs du nécessaire. Outre le tiroir à papier, il s'en trouve un autre au fond et à secret pour y mettre de l'or ou des bijoux. Ce tiroir ne peut s'ouvrir — 1° qu'après avoir entièrement retiré de la caisse, le tiroir à papier, — 2° en pesant avec une longue épingle dans un petit trou qui se trouve au fond de la case où est un etuy dans le nécessaire à droite. On fait sortir ce tiroir qui y est retenu par un ressort et qui ne s'enfonce dans la case que par le moyen de deux bandes de bois que vous apercevrez sortir de chaque côté du trou où se met le tiroir à papier. » Les armateurs se flattaient, par ce cadeau, de satisfaire les désirs de leur ami. Ils avaient joint au coffret des rasoirs de chez Carier à Paris, le meilleur coutelier de la capitale, et faisaient encore remarquer que le nécessaire, au lieu d'avoir été confectionné à compartiments collés, était entièrement de « bois creusé », de sorte que si l'eau ou l'humidité s'y introduit, rien n'en souffrira à l'intérieur.

Point de faste à Saint-Domingue ; le luxe de la vie courante réduit à une nombreuse domesticité noire et à quelques satisfactions de vanité. Le goût des bijoux et d'une table richement servie à l'occasion des réceptions entre habitants, sont des travers, communs aux parvenus de tous les pays. La vie quotidienne est empreinte de simplicité. Les demeures, dans la construction et l'ameublement, n'offrent que le nécessaire à l'aisance.

En vérité, il ne se trouve pas là de quoi justifier l'opinion exprimée par les commerçants français qu'on serait surpris d'entendre, si l'on ne connaissait le ressentiment qui les inspire. « Les colons ne manquent pas d'argent pour satisfaire leur goût du luxe »... « Ils nagent dans l'abondance »... « Ils donnent presque tous dans le luxe qui les ruine et qui, par contre-coup, ruine le négociant de la métropole. Ceux qui sont les plus obérés sont ceux qui font le plus de dépense et ils ne sont tous obérés que par suite de leurs dépenses énormes. Les colons, assez sages pour se modérer, gagnent, en peu de temps, des fortunes brillantes... Ils trouvent bien de l'argent pour jouer un jeu monstrueux, pour acheter les habits et les bijoux les plus magnifiques, pour faire la chère la plus délicate; mais ils n'en trouvent point pour payer les nègres, ni les vivres qu'on leur fournit à crédit. Les dettes seraient vite acquittées, s'ils voulaient retrancher une partie du luxe scandaleux qui les ruine » (24 septembre 1763) (17).

Cette critique amère émane des Consuls de Saint-Malo, s'adressant au ministre Choiseul qui s'était laissé aller à la compassion vis-à-vis des colons, victimes dans une certaine mesure, pensait-il, de la dernière guerre.

Les dépenses excessives dont font état les trafiquants de la cité malouine, ne s'accordent guère avec les dires d'un gouverneur et d'un intendant, MM. de la Luzerne et Barbé de Marbois, qui, relativement au déficit monétaire de l'Ile, soutiennent que les propriétaires fonciers résidant « accumulent » dans le Nouveau-Monde, pour aller jouir de leurs économies à Paris ou dans les provinces du royaume.

Ce qui est beaucoup plus véridique et même indiscutable, c'est que les dettes inquiètent peu les colons et que ceux-ci dépensent trop souvent à crédit.

(17) Chambre de Commerce de Nantes, C. 735.

Aux dettes, on revient sans cesse, car celles-ci sont la pensée persistante et affligeante qui poursuit le commerçant de la métropole.

Dès le début de la colonisation, les colons s'installent dans des découverts sous prétexte de parer aux nécessités de leurs établissements et augmenter la main-d'œuvre noire. Ainsi, le compte de la colonie s'établit sur la base d'un déficit que toutes sortes de causes viennent ensuite grandir. La créance du commerce se trouva toujours accrue ; « on vit des dettes contractées sous Louis XIII qui n'étaient pas encore liquidées à la Révolution » (18).

Les colons faisaient peu ou point d'efforts pour se libérer, ce qui faisait dire avec quelque exagération à M. de Fayet qu'il est d'usage à Saint-Domingue de ne pas rendre ce qui a été prêté et qu'on ne paye pas ce qu'on achète (19). Ainsi, la dette atteint dans les dernières années du siècle, 5 à 600 millions, peut-être la moitié de la valeur des exploitations (20).

A diverses reprises, le gouvernement royal intervint pour obtenir, au moyen même de contraintes par corps, le paiement sans délai des marchandises de cargaison. La déclaration à ce sujet de 1745 resta sans effet, autant que le règlement de 1717 ; d'ailleurs, les juges de la juridiction locale interprètent « à leur fantaisie » les décisions du roi.

Sur une seule cargaison de noirs introduits à Saint-Domingue par le *Luzitano*, les insulaires restent devoir aux Chaurand, 616.752 livres (1785). Pour l'introduction de huit négriers, entre 1765 et 1772, 1.068.000 l. d'arriérés sont à recouvrer par Exaudi et Le Pot, de Nantes. Les créances laissées dans l'île par Murphy et d'Havelooze, sur huit cargaisons de Guinée, montent à 2.203.123 l. (1785). Il en est ainsi pour tous les armateurs de France (21).

Quelqu'imposants que paraissent ces chiffres, ils ne troublent aucunement les colons. L'insouciance est d'ailleurs une manifestation du caractère des créoles et des résidants, elle s'accorde avec la paresse et la nonchalance de leur nature. ,

(18) G. HANOTAUX : *Histoire des Colonies françaises. L'Amérique*, par Charles DE LA RONCIÈRE. Pion, 1930.

(19) DE VAISSIÈRE.

(20) G. HANOTAUX.

(21) Chambre de Commerce de Nantes, C. 725-6.

Il est évident que le climat déprimant des tropiques influe dans ce sens et que les habitants ne ressentent pas en eux des ressources d'énergie pour réagir contre les difficultés, ni contre les entraînements du milieu. De là une tendance à l'inaction, un penchant aux douceurs du repos et de la rêverie, du moins pour ceux qui s'appuient sur le mol oreiller d'une entreprise florissante, conduite par un économiste, des commandeurs d'atelier, enfin tout un personnel subalterne.

Les habitants se distraient aux jeux dont sont exclus l'effort et la violence, comme les échecs et le tric-trac. La musique est en honneur à Saint-Domingue, autant qu'en France ; Hamon de Vaujoyeux réclame un assortiment de cordes de harpe, « article très cher » paraît-il, et les Chaurand s'emploient à faire passer dans l'île des violons pour d'autres de leurs amis.

Nous trouvons une peinture, prise sur le vif, de la journée d'une Française appelée près d'une famille de Saint-Domingue pour veiller à l'éducation de jeunes enfants.

Au sujet des enfants, nous avons vu qu'il est de bon ton, dans la classe aisée, d'envoyer ceux-ci s'instruire et s'éduquer en France. En dehors de la raison de snobisme, la conservation de la santé de ces êtres délicats, l'absence d'établissements au-dessus du commun, l'éloignement de mœurs pernicieuses à la jeunesse, justifiaient cette détermination. Les filles rapportaient souvent de France des goûts de frivolité et des idées romanesques ; les jeunes gens avaient tendance à trouver dans le royaume des carrières qui les détournaient du commerce des colonies. Cependant, malgré ces inconvénients, le Père Larcher, éducateur d'expérience reconnue dans l'île, estimait une seule chose capable de neutraliser les influences du milieu : une éducation sérieuse donnée en dehors de la maison paternelle en enlevant la jeunesse au service des esclaves grossiers, sans mœurs et sans principes (22).

A l'encontre de ces raisons, les habitants se voyaient parfois obligés de faire appel, pour leurs enfants, à des éducateurs venant de France. Ainsi fut placée chez les Prien, propriétaires de plantations proches la petite ville de Jérémie, une jeune fille de la bourgeoisie de Vannes, Elisabeth Bocou de Lezunan qui narre avec complaisance à l'une de ses sœurs, la vie sans contrainte qu'elle a trouvée près des enfants dont elle a la charge.

(22) DE VAISSIÈRE.

La préceptrice est charmée du changement qui s'est produit dans son existence, assurément très modeste, en Bretagne. Actuellement, sa vie est consacrée en grande partie au sommeil, à des repas fort copieux, à la promenade, aux bains répétés jusqu'à trois fois par jour pour échapper aux effets de la température. L'instruction des enfants paraît secondaire. L'air lui est favorable et elle se porte aussi bien qu'en France ; il est vrai qu'elle n'est arrivée que depuis un mois. La domesticité attachée à sa personne ne semble pas l'importuner.

Bercée dans cette oisiveté dorée, Elisabeth de Lezunan n'a aucun regret pour la maison de Kervenic au faubourg de Vannes, où elle a vécu jusqu'alors. Elle songe même à faire venir sa sœur Marie-Anne qui pourrait trouver à Saint-Domingue une situation équivalente ; il est tellement plus agréable « d'être servie que de servir ».

Mais donnons-lui plutôt la parole : « 24 juillet 1779. — Ma chère bonne amie... Je suis donc arrivée icy le 24 juin et n'ai pas lieu de me repentir d'y être venue. Ce monsieur et cette dame ont pour moi toutes les attentions imaginables. Je vais vous le prouver, en vous détaillant l'emploi de la journée. Je me lève à 8 ou 9 heures du matin ; Monsieur et Madame m'attendent pour déjeuner ; je prends une bonne assiette de lait caillé et ensuite une bonne tasse de café à la crème ou du chocolat. Ensuite, je fais les leçons aux deux petits garçons et à une petite fille. Je les corrige quand bon me semble ; quand je ne veux pas m'en donner la peine, je le fais faire par la mère ou le père. Après, je vais me baigner, sinon, je travaille ou fais ce qui me plaît.

» Nous dînons ; je fais mon choix sur douze ou quinze plats et j'ai deux nègres derrière moi à table à me servir. Toujours, comme bien vous pensez, le café après dîner.

» Après le repas, je fais faire aux enfants leurs exercices à la suite desquels je me baigne encore, ou je travaille jusqu'à cinq ou six heures du soir, à moins que nous allions nous promener ou pêcher. Avant souper, encore un autre bain.

» Après souper, me viennent chercher deux négresses pour me conduire à ma chambre, l'une porte la lumière, l'autre un pot d'eau. Rendu à mon appartement, ces deux filles me déshabillent jusqu'à me déchausser et me tendre leurs bras pour m'aider à

entrer dans mon lit. Si le chaud est un peu fort, elles me font du vent, jusqu'à ce que je m'endorme. Jugez, ma chère amie, quelle vie molle on mène dans ce pays.

» L'habitation où nous demeurons est à peu près semblable à Trussac. La case que nous habitons est aussi près de la rivière que la maison de Kervenic est près de la mer. Il y a aussi autant de cases qu'à Trussac, mais toutes habitées par des nègres et des négresses appartenant à M. Prien.

» Je crois que si je trouvais une place, semblable à celle que j'occupe, pour Marianne, elle ferait mieux de venir dans ce pays, être servie, plutôt que de servir. Elle y serait encore mieux que où elle est. D'ailleurs, l'air y est très sain ; je m'y porte aussi bien qu'en France ; il n'y a que les chaleurs de différence et l'orage qui est bien fréquent et très violent. »

L'éloignement ne serait qu'apparent si les parents et les amis de France voulaient s'astreindre à prendre la plume et soutenir une correspondance régulière, car les relations commerciales avec le royaume sont quotidiennes. « Vous avez dû recevoir de moi des lettres dont je n'ai reçu aucune réponse : à mon départ, une de Nantes ; une autre de Saint-Nazaire ; une à vingt lieues du Port-au-Prince, par un bâtiment que nous rencontrâmes, à l'adresse de ma chère mère, en date du 6 juin ; une du Port-au-Prince, sous le couvert de M^{lle} Félix et du 12 juin ; une autre à votre adresse, du Port-au-Prince le 20 juin. Si vous n'êtes pas plus exacte, ma chère amie, voilà la dernière fois que vous recevrez de mes nouvelles. Les occasions ne doivent pas vous manquer, puisqu'il arrive tous les jours des bâtiments de France au Port-au-Prince. Voici encore mon adresse : M^{lle} Bocou de Lezunan, chez M. Prien, sur les terres du Fond du Blond, à Jérémie. »

En quelques jours, le milieu a déjà exercé son influence sur cette jeune fille, certainement très pratiquante et pieuse en Bretagne : « Quant aux mœurs du pays, il n'y a pas beaucoup de religion. Je n'ai pas été encore à la messe depuis mon arrivée. Ici, nous sommes éloignés à une lieue de la paroisse et il n'y a qu'une messe qui se dit de très grand matin, et encore un curé qui ne vaut pas grande monnaie. »

Suit la procuration que donne Elisabeth de Lezunan, à sa sœur aînée, pour régler à son gré, les affaires de famille ; procuration bien inspirée, car c'est grâce à elle que l'intéressante mis-

sive est parvenue jusqu'à nous. Enfin l'épistolière termine : « Mes assurances de respect à ma chère mère... Vous direz bien des choses pour moi à mon oncle et à ma tante Ulliac et à tous nos petits cousins et cousines et vous leur ferez part du sort heureux dont je jouis.

Adieu. Aimez-moi autant que je vous aime et vous suis pour la vie votre sœur et amie » (23). La mère de M^{lle} de Lezunan était née Ulliac, et sœur de l'architecte qui édifia en partie l'église Saint-Patern de Vannes.

Un chroniqueur a dit que « l'influence maligne de l'air à Saint-Domingue est la plus contraire qui soit à la vertu ». Sans contester, dans une certaine mesure, la valeur de cette opinion, nous trouvons à la liberté des mœurs dans la colonie des raisons plus sérieuses : le fait précisément d'une morale religieuse très relâchée et de la promiscuité des blancs avec la race primitive des noirs qui obéissent surtout aux règles de l'instinct.

Rien n'arrête la familiarité des blancs avec leur serviteurs noirs et, rien ne s'oppose aux unions libres. Des maîtres font d'une esclave favorite leur concubine et les enfants qui naissent, vivent sous le toit de l'habitation ; union et procréation qui, aux Iles, n'entachent aucunement l'honorabilité d'un blanc.

Ces enfants sont des mulâtres, affranchis par les bonnes grâces du père. A la fin du xviii^e siècle, la colonie est peuplée en partie de ces mulâtres qui jouent un rôle important dans l'évolution sociale des gens de couleur.

Les mulâtresses se flattent des succès faciles qu'elles remportent près des blancs. Elles entretiennent la licence dans le home, comme dans les rues du Cap ou du Port-au-Prince. Très portées sur la toilette, coiffées du madras provoquant, vêtues de mousseline légères garnies de dentelles, le corsage largement échancré, parées de fleurs naturelles et de bijoux, elles ne manquent ni de charme exotique, ni d'audace. Les gravures du temps nous représentent la mulâtresse de figure légèrement teintée, les traits fins, d'un port de princesse, attendant les hommages.

Sachant la bienveillance qui leur est témoignée par tous, excepté par leurs congénères blanches, ces filles de couleur s'intro-

(23) Archives du Morbihan, E n 65. — Lettre communiquée par M. l'Archiviste Thomas-Lacroix.

duisent partout, tiennent le ménage des colons non mariés ou dont l'épouse est restée en France. On les rencontre fréquemment sur le rôle des passagers de navires de commerce. Certaines se glorifient de parents français, s'inscrivent sous le nom de Claire Luker ou de Marie-Anne Dupaty. Des petites mulâtresses libres de 12, 15 ans, et des adolescentes de 18, 19 ans, s'embarquent aussi pour la France.

Les mulâtresses inspirent parfois suffisamment de confiance pour que les enfants de blancs, envoyés dans la métropole pour leur instruction, soient confiés à leur soins.

D'autres encore, se font simplement offrir un voyage d'agrément au pays du grand Roi, souverain de l'Ile. « Votre mulâtresse Ursule, nous fait ici des dépenses auxquelles vous devriez mettre fin, écrivent les Chaurand à du Périer ». On finit par embarquer Ursule à Mindin, et les armateurs de recommander au capitaine Cotton : « Ayez de la bonté pour la mulâtresse ; mais, si elle s'écarte de votre bord et ne vous obéit pas, nous vous prions de la punir sévèrement. »

Les femmes des exploitants coloniaux ne semblent pas avoir mis toujours autant d'empressement que M^{me} Boscher, née Victoire des Thébaudières, à se rendre près de leur mari, et sans doute M^{me} Guilbaud dont nous avons, plus haut, évoqué le souvenir, est-elle une exception dans le marasme où la jeta la séparation de l'être cher. Non que la Française ait répugné à connaître ces contrées si vantées et si riches, mais les risques de la mer, le peu de confort intérieur aux Iles, les effets à craindre d'une température inaccoutumée, l'appréhension d'une résidence hors du royaume et d'affaires se prolongeant au-delà des prévisions, toutes ces raisons portaient à la prudence dans une décision aussi grave qu'une expatriation à deux mille lieues du doux pays de France. Et puis l'époux ne partait jamais sans esprit de retour, tout au moins de visite assez rapprochée.

Nombreuses, cependant, sont les femmes d'habitants qu'on voit passer aux Iles. A l'honneur des Françaises à Saint-Domingue, la légèreté — qui caractérise nos compatriotes au xviii^e siècle — ne semble pas avoir été un objet d'exportation. Le Père Nicolson, longtemps missionnaire dans l'Ile, donne l'idée la plus avantageuse de leur vertu, en disant qu'une femme blanche dérégulée est aussi rare à Saint-Domingue que les hommes libertins « sont

communs ». Les femmes légitimes qui passent l'Océan, s'y décident plutôt par devoir que par plaisir ; pour aider et soutenir les efforts de leur mari. Celles qui ne peuvent s'y résoudre et restent sur la rive française, savent ce qui les attend de la part de l'époux en le laissant loin de leurs yeux.

La Révolution en France et à Saint-Domingue vue par un commerçant nantais.

L'esprit d'indépendance des blancs fut la cause première des douloureux événements qui se déchainèrent dans notre belle colonie. Révolte des membres de l'Assemblée de Saint-Marc. Soulèvement des mulâtres, puis des noirs. Nombre d'habitants s'éloignent de Saint-Domingue. Vive émotion à Nantes où le haut commerce réitère ses interventions pour venir en aide aux colons. A la suite de l'insuccès de l'expédition d'Esparbès, Sonthonax se fait le champion de la liberté des noirs et enlève tout espoir de rétablir la colonisation. — Nantes au début des troubles révolutionnaires. La guerre avec l'Angleterre entraîne l'embargo sur tous les navires du trafic colonial (31 janvier 1793). La Nouvelle-Angleterre, terre de refuge des colons, sert de son mieux les relations avec Saint-Domingue. Nantes est acquis au parti modéré. La ville reste calme malgré la menace des insurgés à ses portes. Tous les citoyens appelés à sa défense. Le service des armes et les événements de guerre civile vus par un commerçant nantais. — Chaurand l'aîné s'embarque pour Saint-Domingue. Terreur et disette. Les représentants du commerce maritime font les frais d'un complot imaginé par Carrier pour ruiner les fortunes acquises aux Iles d'Amérique. Louis Chaurand est inculpé, puis acquitté.

Les premiers effets de l'agitation révolutionnaire furent à Saint-Domingue, comme en France, de dépouiller les dépositaires de l'autorité, de leur puissance effective. Très rapidement, rien ne survécut de l'Administration, battue en brèche par les colons eux-mêmes les plus intéressés à maintenir l'ancien ordre des choses.

L'Administration jetée à terre ou mise en fuite, on assista à un déchainement des partis blancs cherchant à satisfaire leurs rancunes ou leurs ambitions, auquel vint bientôt s'ajouter le soulèvement des mulâtres, puis l'insurrection des esclaves.

« Lorsqu'on aborde l'histoire de la révolution de Saint-Domingue, l'esprit public y apparaît si complètement égaré, la

confusion des opinions si grande, que l'on se demande à qui donner raison entre tant de factions différentes » (24).

Aux blancs, petits et grands, qui, par désir de secouer le joug des gouverneurs, des intendants et des Conseils Supérieurs, usurpèrent la puissance souveraine et dirigèrent les Assemblées provinciales de l'Ile, revient la responsabilité de l'anarchie et des graves événements qui s'en suivirent. Ils aspiraient non moins à la liberté politique qu'à l'indépendance administrative; mais ils entendaient bien ne pas prodiguer cette liberté et la garder pour eux seuls. D'où la réaction des gens de couleur qui, pour user de tous leurs moyens, entraînent les noirs.

L'histoire lamentable de la ruine de cette merveilleuse colonie française a déjà été retracée. Nous n'y revenons ici que pour rendre les impressions de représentants du trafic nantais, en même temps grands propriétaires dans l'Ile et commerçants maritimes de la métropole.

Dès le milieu de 1788, les colons s'agitent pour obtenir le droit de faire entendre leur voix aux Etats généraux de Versailles. Bien que le gouvernement n'eût pas admis en principe la représentation des colonies et que les assemblées électorales eussent été interdites, des assemblées se tiennent publiquement à Saint-Domingue, de janvier à mai 1789. Elles désignent cinq députés qui s'embarquent en triomphateurs pour la France.

Entre temps, l'assemblée de Saint-Marc s'arroge un pouvoir discrétionnaire sur Saint-Domingue, s'oppose à l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale et vote une constitution coloniale. Le colonel de Mauduit du Plessis, avec le régiment de Port-au-Prince arrive pour disperser l'assemblée de Saint-Marc. La majorité de celle-ci, aux abois, s'embarque, le 8 août 1790, sur le *Léopard* qu'un équipage insurgé met à sa disposition. Les 85 membres de l'assemblée coloniale qu'on a surnommés les Léopardins, débarquent à Brest avec l'espoir d'entraîner à leur cause les patriotes français.

De fait, la municipalité de Brest les accueille avec enthousiasme; la flotte, qui se dispose à appareiller pour répondre aux menaces de l'Angleterre et maintenir l'ordre aux Antilles, pactise avec la municipalité et les agitateurs de Saint-Domingue. On

(24) DE VAISSIÈRE.

assiste à une véritable insurrection qui immobilise, de septembre à décembre 1790, vingt mille hommes de troupe et marins. Albert Riom abandonne le commandement de l'escadre et, le 5 février 1791 seulement, la flotte put prendre la mer sous l'autorité de M. de Girardin. Les Chaurand, il va sans dire, suivent ces événements avec angoisse et s'en entretiennent avec leurs correspondants de la colonie, inquiets de voir les secours retardés de plusieurs mois.

De Brest, les Léopardins s'acheminent vers Paris, en passant par Nantes. Les Chaurand retrouvent parmi eux Hamon de Vaujoyeux, du Trejet et d'autres de leurs amis.

A Paris, les députés de l'assemblée Saint-Marc, qui en réalité doivent être confondus avec des insurgés, sont « mal vus », tandis que les cinq représentants, officiellement députés de la colonie, sont « bien accueillis ».

La *Gloire* amène à Nantes, un renfort pour les Léopardins : « Nous doutons que celui-ci rende la cause meilleure ».

Du Trejet se distingue par son ardeur. Il prépare un mémoire qui assure-t-il « convaincra l'univers » de la droiture des sentiments de ses collègues et de la justice de leur cause.

L'Assemblée Nationale ne sembla pas oser prendre sur elle une décision contre les Léopardins ; le 12 octobre 1791 enfin, la Constituante décréta la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc.

Pendant, Hamon de Vaujoyeux s'était embarqué dès le début de l'année, prenant place à Nantes sur le même navire que l'épouse du colonel de Mauduit. La malheureuse femme ne parvint au Cap que pour apprendre les circonstances dramatiques de la fin de son mari, représentant militaire du roi, massacré dans les rues de Port-au-Prince par ses propres soldats.

En quittant l'Ile, les membres de l'assemblée de Saint-Marc avaient lancé une proclamation qui provoqua des troubles dans plusieurs quartiers. Trois cents soutiens de cette assemblée s'étaient établis à leur gré sur l'habitation des Chaurand ; l'Artibonite, les Cayes avaient été l'objet de déprédations. « Par bonheur — écrivaient nos armateurs — tout fut pacifié grâce aux soins et au courage du brave Mauduit que tous les bons citoyens doivent estimer. Notre place de commerce est remplie d'admiration pour lui. Ce serait un grand malheur qu'il fut rappelé de la colonie comme l'ont demandé les 85 du *Léopard*. Merci des détails sur

l'insurrection des mulâtres ; elle paraît être affreuse pour les propriétaires » (21 janvier 1791). De Nantes, les commerçants français avaient jugé la révolte de l'assemblée de Saint-Marc, dangereuse. L'ordre était la seule sauvegarde des biens appartenant aux blancs. « Une partie des colons peut avoir agi avec de bonnes vues, mais ont été trompés par des colons écrasés de dettes qui croient ne pouvoir se sauver que par le désordre et la ruine de la colonie. »

Maintes fois, les Chaurand reviennent sur l'idée que « l'anarchie où se trouve la colonie profite surtout aux débiteurs pour ne satisfaire à aucun de leurs engagements » et bien loin de leur esprit est la pensée que les créanciers de la métropole ont été les premiers fomentateurs des troubles.

L'insurrection des mulâtres dont il est parlé plus haut, évoque la révolte de Vincent Ogé, premier épisode de la réaction des hommes de couleur contre l'obstruction de certains colons aux décisions de l'Assemblée Nationale qui tendait, par ses sentiments humanitaires, à donner aux mulâtres et aux affranchis le rang de citoyen.

Le décret du 15 mai 1791, par lequel la Constituante reconnut expressément les droits politiques aux mulâtres, jeta la consternation à Nantes.

« Funeste décret ! Notre place habitée par nombre d'américains — disaient les Chaurand — l'a vu et reçu avec la plus vive indignation et les négociants réunis ont adressé de suite une pétition à l'Assemblée pour la faire revenir sur une décision si cruelle. Peu instruits de la prévention coloniale sur les gens de couleur, nous ne nous permettons pas de juger les torts de ceux qui peuvent leur en vouloir, mais nous croyons que l'Assemblée Nationale n'a pas pris la voie pour faire revenir les colons de leur opinion. Nous tremblons qu'il en résulte de grands malheurs. »

Cependant, Bordeaux, la première place maritime du royaume, accueille la décision du 15 mai « avec des transports de joie » et s'offre à expédier sur Saint-Domingue 4.000 gardes nationaux pour forcer les colons à l'accepter. Même à Nantes, le sentiment des négociants n'est pas partagé par la généralité des habitants. Les clubs de la ville et leurs partisans veulent s'associer à Bordeaux et envoyer un corps de volontaires afin de soutenir, dans l'Ile, l'exécution du décret. Toujours dominés par un esprit de

pondération, nos armateurs, dans la circonstance, estiment « qu'on ne peut trop modérer et peser ses délibérations » et qu'il faut tâcher « de ne pas recourir aux dernières extrémités ».

La lettre des trafiquants de Nantes ne fut pas prise en considération à l'Assemblée Nationale. Les motions d'hommes expérimentés comme Malouet et Cazalès furent également repoussées, tandis que les interventions de Dupont de Nemours vinrent aggraver le premier décret.

L'Assemblée de Versailles, devenue le jouet d'opinions opposées, ne sachant plus qui écouter, suspend le 25 mai le fameux décret du 15 et envoie dans la colonie des commissaires pour y porter des paroles d'apaisement.

En même temps que le départ des commissaires de l'Assemblée Nationale on apprend à Nantes, qu'une insurrection de noirs a ravagé et incendié de nombreuses habitations de la plaine du Cap. « Dans la nuit du 22 au 23 août 1791, un soulèvement éclate, parmi les esclaves des habitations Turpin et Gallifet, au Limbé. Les travailleurs massacrent les blancs et se répandent dans les quartiers d'alentour. Un flot de noirs désertant les ateliers inondent toute la plaine du Cap, sans que les blancs puissent songer à réagir. En deux mois, on compte 10.000 morts dont 2.000 blancs, un millier d'habitations ruinées. Tous ceux qui possèdent quelque chose en sont épouvantés, même les mulâtres et les affranchis » (25). Un témoin constate que les nègres étaient « fous » ; ils incendiaient, tuaient, massacraient au hasard, tout ce qui se trouvait sur leurs pas, et dans le seul objectif d'exterminer. On parlait de 50.000 noirs tenant la ville du Cap bloquée. Parmi les habitations incendiées se trouvait Port-Margot à Thébaudières, procureur du roi à Port-de-Paix. Bascher qui était parvenu à s'échapper, avait rallié les rescapés au camp de Plaisance ; il fut pourvu d'un commandement important chez les défenseurs des plantations.

A ces terrifiantes nouvelles, le haut commerce de Nantes lance une souscription pour venir en aide aux colons et nomme une députation — dont fait partie Honoré Chaurand — chargée d'une adresse pressante pour le roi. Rejoints par les mandataires d'autres villes maritimes intéressées au trafic des colonies, les huit députés de Nantes se concertent sur la nature du secours à envoyer à Saint-Domingue et sur les moyens de rétablir les planta-

(25) G. HANOTAUX.

tions saccagées. Le roi ne peut que leur faire un accueil bienveillant, mais il n'est déjà plus maître du destin de la France.

Le calme renaît dans l'Ile, à la suite d'un accord signé, entre blancs et noirs, à la Croix des Bouquets (11 septembre 1791). Mais ce ne sera qu'une trêve pour les esclaves qui maintenant ont acquis de l'audace et savent que, par le nombre, ils constituent une force devant laquelle rien ne peut résister.

D'autre part, la crainte de nouveaux massacres ne parvient pas à rallier les soutiens de l'ordre et de la propriété. Les blancs restent divisés : « Dans la partie nord, il n'y a eu que noirs et mulâtres à combattre; mais, dans les parties ouest et sud, ce sont les blancs qui font la guerre aux blancs ».

Dès lors, la situation devient inextricable et, devant celle-ci, les commissaires de la Constituante demeurent spectateurs impuissants.

Jusqu'à la domination de Toussaint Louverture qui chassa les Anglais, appelés par les blancs à leur secours, et se rendit maître des parties françaises et espagnoles de l'Ile, Saint-Domingue resta sous l'effet de la terreur noire et comme un foyer d'où s'échappe, de temps à autre, une flamme incendiaire. Des révoltes locales éclatent dans un quartier ou un autre, laissant toujours derrière elles des cendres et du sang; il ne s'agit plus uniquement de droits politiques concédés aux mulâtres et aux noirs libres, mais d'affranchissement pour tous les noirs. L'idée lancée par des philanthropes parisiens, entretenue par les événements qui se déroulent dans la capitale, trouve écho, non seulement dans les Iles d'Amérique, mais dans les ports français. A Bordeaux, Nantes, La Rochelle, Le Havre, les clubs politiques s'agitent. Ils sont sur ce terrain en opposition avec les représentants du commerce qui se voient plus complètement ruinés par l'abolition de l'esclavage que par les troubles soulevés par les factions. « La manie de vouloir donner la liberté à des êtres qui ne peuvent qu'y perdre, sans en tirer aucun profit — pensent les Chaurand — rend les philanthropes responsables de tous les malheurs à Saint-Domingue ».

L'assemblée du commerce de Nantes tente une nouvelle démarche en haut lieu pour enrayer le mal et sauver la colonisation. Quarante personnes « de tous les états de la ville », sont parties pour Paris, en juin 1792, solliciter l'envoi de l'amiral

d'Estaing, avec 15.000 hommes et des vivres. Les Jacobins font échouer le projet.

Un décret de la Constituante décide la réorganisation des colonies, des élections auxquelles les gens de couleur seront admis, et une expédition de secours sous le commandement du général d'Esparbés. De nouveaux commissaires sont désignés pour se rendre à Saint-Domingue ; l'un de ceux-ci se rendra célèbre sous le nom de Santhonax.

La flotte de secours forte de 6.000 hommes armés, en partie des gardes nationaux, prend la mer, de l'île d'Aix, le 22 juillet 1792.

L'arrivée de d'Esparbés rend l'espoir de retrouver la paix intérieure et de voir le trafic reprendre.

De fait, un peu d'ordre renaît, pour un temps, dans la colonie. M. de Blanchelande, ancien gouverneur, aidé de Jumécourt, est rentré à Port-au-Prince d'où il avait dû se retirer. Les Chaurand parlent de réexpédier de suite le *Saint-Honoré* et, quelques mois plus tard, l'*Alexandre*. Trois navires partis de Léogane en août, arrivent à Nantes et confirment les nouvelles plus rassurantes.

« Les ateliers rentrent dans le devoir... les propriétaires se embarquent pour rejoindre leurs habitations... bientôt tout le mal va être réparé et il y aura encore des jours heureux... »

Cependant, nos armateurs n'ont pas encore une confiance très solidement ancrée dans l'avenir : « Vous fondez des espoirs sur l'arrivée des forces de d'Esparbés — écrivent-ils à M. Artaud, au Cap — généralement, on craint en France que ce secours ne serve qu'à exciter les gens de couleur et les esclaves, et ne hâte la destruction finale de cette précieuse île. »

« Vous aurez toujours à vous reprocher de n'avoir pas fait de vous-même votre bonheur, lorsque c'était en votre pouvoir. Les gens de couleur ne demandaient alors que des choses justes, ils se seraient encore limités et, cependant, l'Assemblée coloniale s'est constamment refusée à les écouter et à rien faire pour eux.

» Votre atelier a été un des derniers à s'insurger... vous ramenez vos noirs au travail...

» Certainement votre position est cruelle ; mais, la nôtre n'est pas plus brillante, tout ce que nous possédons au monde est dans la colonie, soit en immeubles, comme les vôtres en partie détruits, ou exposés à une destruction totale, et le reste en créances sur

des Américains qui ont tout perdu. Impossible de vous aider. Tout juste avons-nous de quoi satisfaire à nos engagements personnels » (6 novembre 1792). On doit constater ici encore le bon jugement et la clairvoyance des Chaurand.

Jusque-là, les idées d'émancipation de la race noire avaient été propagées par une minorité agissante. Les révoltes s'étaient limitées à des quartiers où l'initiative et l'audace de certains meneurs avaient réussi à monter les esprits contre des planteurs, peut-être pas dépourvus de reproches quant à la dureté du travail dans leur habitation. Mais, grand nombre de quartiers restaient indemnes. Même dans les plaines les plus contaminées, des ateliers étaient restés fidèles, soit que la soudaineté du soulèvement les surprit, soit qu'un réel attachement à leurs maîtres subsistât. A Port-Margot, plaine du Cap, à part sept mauvaises têtes, les esclaves, pour s'écarter des incendiaires, se sauvèrent dans la montagne d'où ils revinrent reprendre leurs travaux et réparer les dégâts. Noël, le gérant de la caféyère des Chaurand, près de Jérémie, n'eut pas le plus petit reproche à faire aux nègres.

Il y eut des traits dignes des plus grands éloges, comme l'héroïsme du nègre libre René qui, sur la propriété des mêmes armateurs, près de Léogane, préserva de la rébellion tout l'atelier et sauva l'habitation du désastre. Au Cul-de-Sac, une modeste négresse, Fillette, sut rétablir l'ordre dans l'atelier de la sucrerie Lathan.

Ailleurs, des habitants suffisamment armés parvinrent à écarter les rebelles : « Si la partie Ouest est en partie sauvée des flammes, les propriétaires le devront à la fermeté des gens honnêtes restés sur leurs biens et qui ont su arrêter la fureur des mulâtres » (13 avril 1792).

Sur son habitation de l'Artibonite, M^{me} du Trejet est à la même époque, toujours sur son habitation, gérant son bien et vendant ses récoltes d'indigo.

A Jérémie, M. Lopinot a imposé le respect avec l'aide de voisins bien décidés et en transformant sa demeure en place forte.

Parmi les colons résidant, les uns songèrent, dès la première révolte sanglante, à mettre la mer entre les rebelles et eux ; d'autres restèrent sur place pour essayer de préserver leurs biens.

Mis à contribution par leurs amis et leurs clients, les Chaurand s'efforcent de satisfaire aux demandes d'armes qui leur viennent de Saint-Domingue. Ils font de nombreux envois de pistolets, de fusils, de moules à balles, d'équipements de cavaliers. Au gérant de M. Laborde, ils adressent : douze fusils de munition, douze tournevis, douze paires de pistolets, douze sabres, un baril de cinquante balles de plomb. Chez Drouin et C^{ie} de Saint-Domingue, les défenseurs pouvaient trouver toute la poudre nécessaire.

Hamon de Vaujoyeux met de la coquetterie jusque dans ses armes et réclame, pour sa part, un fusil à deux coups « incrusté d'argent ». Il fut, cependant, un des premiers à quitter l'Ile.

L'émigration à Saint-Domingue débuta après le soulèvement des mulâtres en mars 1791, première révolte des gens de couleur, indice d'un état d'esprit vraiment inquiétant pour la sécurité des blancs.

« Le Commandant de l'Ile et bon nombre d'habitants, pour sauver leurs jours, s'étant crû obligés de s'expatrier et de fuir, nous vous envoyons une procuration, de crainte que notre ami Hamon se voit aussi déterminé à partir pour l'Espagne ou la Nouvelle-Angleterre, ou même qu'il ait été tué » (à Noël).

De Philadelphie, le 22 mai 1792, Hamon de Vaujoyeux apprenait aux armateurs nantais qu'il était passé à la Nouvelle-Angleterre après avoir remis sa procuration à Robiou de la Vrignais pour l'habitation du Cul-de-Sac et à Guérin pour celle de la Ravine, près Léogane. Ces deux gérants apportèrent tous leurs soins aux biens des Chaurand.

Un ami de ces derniers, le sieur Rousseau, avait associé son sort à celui de Hamon. Boscher ne tarda pas beaucoup à les rejoindre. En fin de la même année, Barberoux, Provenchère, Dugas de Vallon... se trouvaient à Philadelphie ; Thébaudières du Perrier se réfugia à Baltimore.

Dans son exil, Hamon s'occupa de placer du fil de chanvre pour toile à voile. Il s'en faisait expédier de Nantes où le chanvre était travaillé « dans plus de vingt quartiers de la ville ».

De la Nouvelle-Angleterre, les colons se sentaient à portée des événements de Saint-Domingue et des intérêts dont ils s'éloignaient momentanément ; cependant, le plus grand nombre des habitants qui eurent à craindre pour leur personne s'embarquèrent

pour la France. Les Chaurand déclarent avoir vu passer ainsi à Nantes « beaucoup d'américains ».

L'apaisement des troubles politiques incita Hamon à revenir sur les propriétés dont il avait la charge et qui, somme toute, avaient été moins maltraitées que bien d'autres. En septembre, il était de retour à Port-au-Prince.

« Les propriétaires de Saint-Domingue, se embarquent pour rejoindre leurs habitations », notent les Chaurand, le 15 octobre 1792. Gouraud de Bellevue, Merceron, Cadou, Delaville, négociant aux Cayes, sont parmi ceux-ci.

Les armateurs s'en félicitent vivement : « Nous attendons beaucoup du retour d'un grand nombre de propriétaires. Sûrement, ils feront sentir à leurs nègres que pour être heureux, il faut qu'ils se livrent au travail. »

La reprise des travaux et de la vie normale était une illusion. Les émigrés durent, quelques mois plus tard, reprendre la mer pour s'éloigner plus nombreux et, cette fois définitivement, de l'île.

L'expédition d'Esparbès, partie de l'île d'Aix, portant avec elle beaucoup d'espoirs, n'aboutit qu'à un insuccès. La force armée souleva de l'opposition, et d'ailleurs le climat la réduisit considérablement ; quant au commandant militaire, trop âgé pour une action active, il fut jugé inutile. Les commissaires exigèrent son rappel de France.

C'est alors que Santhonax s'érige en proconsul pour réaliser les vues déjà exposées en France, lorsqu'il avait plaidé la cause de la liberté des noirs. Pour arriver à ses fins, il appelle ceux-ci au pillage. En quelques heures, le Cap n'est qu'incendie et champ de carnage ; cinq cents maisons brûlent, ce qui reste de troupes perd pied, chacun ne songe qu'à sauver sa tête, Galbaud, le nouveau gouverneur, se réfugie à bord de l'escadre... dix mille fugitifs : colons avec leur famille, esclaves fidèles, débris de troupes, s'embarquent pour les États-Unis. Les blancs qui n'ont pas pris cette détermination font appel aux Anglais pour rétablir l'ordre et sauver leurs propriétés.

« Le jour, où le Cap fut envahi par les noirs, pillé et livré aux flammes (22 juin 1793), ce jour-là, on put dire que Saint-Domingue était désormais perdu pour la France (26).

Outre l'avantage d'une courte traversée, à une époque surtout où les corsaires anglais croisent dans les eaux françaises, le continent américain n'est pas, pour les insulaires de Saint-Domingue, une terre inconnue. Depuis dix ans, l'exclusive coloniale avait dérogé en faveur des Etats-Unis, en ouvrant la porte aux échanges commerciaux entre l'île et le continent. En 1793, les colons comptaient dans les villes côtières des correspondants d'affaires qui les accueillirent à leur arrivée. Un grand nombre d'habitants s'y trouvèrent plus en sûreté qu'en France où l'effervescence révolutionnaire était à son comble.

Ce grand mot de « Révolution » est donné pour la première fois, le 1^{er} octobre 1789, par les Chaurand à leur ami Hamon de Vaujoyeux, comme un grand mouvement qui s'opère dans la politique et la société. C'est une conjecture digne de remarque sous la plume d'un simple observateur nantais. « On craint infiniment une famine pour cet hiver, et cependant il y a une bonne récolte, même très abondante en certains quartiers. On ne comprend rien à ce qui se passe en France depuis six à sept mois et malheureusement nous ne touchons pas à la fin de la Révolution. »

Quel état de choses sortira de ce mouvement ? Pour la plupart, les vues du destin restent insondables et mystérieuses.

Le numéraire se resserre, puis devient d'une rareté extrême : « On ne peut se procurer un écu à aucun prix, tout le monde ramasse son argent, et toutes les opérations s'en ressentent cruellement » (janvier 1790). « Les fonds baissent chaque courrier et il y a tant de gens qui craignent la banqueroute et qui cachent leur argent qu'on ne peut plus en trouver. Le mal est presque au pire pour le commerce » (février). « L'espèce devient si rare qu'on s'en procure à peine pour acheter les légumes qu'on met au pot » (octobre).

Soudain, des faits de rébellion d'une gravité imprévue contre l'ordre social viennent de se produire jusqu'au fond des campagnes bretonnes.

« Il serait bien temps que l'Assemblée Nationale rétablisse la confiance et la tranquillité de notre province même, en fermentation dans ce moment. Nombre de paysans se sont attroupés et courent les châteaux de nos gentilshommes pour se faire donner

des quittances de leurs droits féodaux et des décharges générales. Ils se font même délivrer les titres et les brûlent ; lorsqu'ils éprouvent des refus, ils pillent et brûlent les châteaux. Par le courrier d'hier, nous avons appris qu'ils en avaient déjà pillé et brûlé trois et nos gentilshommes sont dans les plus vives inquiétudes » (janvier 1790).

Malheureusement l'Assemblée Nationale au lieu de rétablir le calme et la confiance, « s'occupe beaucoup plus à se déchirer » et « l'état d'anarchie dans le royaume est vraiment désolant ».

L'Angleterre et l'Espagne deviennent de plus en plus audacieuses et les armements dans les ports français sont pour ainsi dire suspendus. « Tout annonce la guerre prochaine. Il a bien été ordonné d'armer 45 vaisseaux de la Marine, mais où prendre des hommes et comment obéiront ceux-ci. Déjà, nous apprenons que les matelots armés à Brest, refusent, pour leur chef, M. Albert de Rions. Un seul navire est en armement ici pour Port-au-Prince, encore est-ce un cul pourri qui a peut-être vingt ans de navigation, et un autre pour le Cap. C'est tout ; trouvera-t-on de quoi les armer ? Notre caisse ne contient pas trente écus. »

De la part des défenseurs de la tradition et des partisans du progrès dans l'ordre, une réaction devenait pour ainsi dire inévitable. « On parle de projets contre-révolutionnaires. Il s'est passé, la semaine dernière, des événements aux Tuileries qui pourraient avoir des suites funestes. » « Le parti contraire à la Révolution augmente journellement » (mars 1791).

A mesure que la crainte des troubles intérieurs augmente et que la liberté individuelle est compromise par l'inapplication des lois et par les mesures de suspicion, la classe sociale qui tient sa situation privilégiée de la Royauté se sent menacée et songe à se réfugier à l'étranger.

L'échec à Varennes du voyage de la famille royale et son retour à Paris, est le signal de ce mouvement. « On ne peut plus se croire en sûreté en France. Du moins, c'est l'opinion de bien des gens qui désertent ». « L'anarchie est vraiment affreuse, et jamais l'émigration n'a été poussée au point où elle est actuellement » (octobre 1791). « Le plus grand nombre voit, sans doute comme nous, car il abandonne la France et l'émigration devient chaque jour plus considérable. Notre cy-devant Province et les voisins,

ne possèdent peut-être pas chacune six de leurs cy-devant gentils-hommes, tous courent à Coblentz ou à Francfort. »

On sent en juin 1792, la crise s'accroître par ces mots : « Plus nous avançons, plus l'orage gronde ; puisse-t-il ne pas causer la ruine de toute la France et en faire un amoncellement de cadavres et de cendres ! » Puis, le 16 août : « Nous sommes dans la consternation des nouvelles de Paris et de toutes les horreurs qui s'y sont passées depuis la nuit du 10 août. Comme on ne laisse sortir personne de Paris, pas même les piétons, qu'aucun papier ne paraît à moins qu'il ne soit reconnu démocrate très formel, qu'on n'ose rien confier par écrit, nous ne savons rien de certain, bien que nous passions une partie des jours à courir de chez l'un, chez l'autre, pour avoir des nouvelles. Il faut aussi être très souvent sous les armes, tous les postes étant triplés ; chacun doit faire son service en personne et ce service revient souvent... Le commerce est presque entièrement arrêté et les denrées américaines sont sans prix, à l'exception du café ». Les assignats ont jeté du numéraire factice sur le marché.

En même temps que la contre-révolution menace d'allumer la guerre civile dans les provinces de l'Ouest, aux frontières, les Autrichiens et les Prussiens rassemblent une armée importante. Longwy a déjà été occupé. La Convention ordonne en France des levées de troupes qui provoquent des mécontentements d'un nouvel ordre.

Nantes est resté calme jusqu'ici. Le régiment de Rohan-Soubise qui y tenait garnison, n'a manifesté aucun esprit d'indiscipline ; la population locale, considère les événements avec inquiétude, mais sans énervement. Carrier n'apparaîtra qu'en octobre 1793 pour y déchaîner la haine et les meurtres.

« Bien que nous habitons peut-être la ville la plus tranquille de France, nous n'en sommes pas moins en alerte tous les jours, et c'est pour cela que les brigands, qui partout ont commis des désordres affreux, n'ont pu, jusqu'à ce jour, faire couler ici la moindre goutte de sang » (20 septembre).

Les « brigands » sont alors pour les Chaurand les royalistes vendéens armés pour la contre-révolution. Ceci révèle la confusion qui existe dans les esprits encore à cette époque. Cependant, nulle part sous la plume de nos armateurs nous ne trouvons la moindre manifestation de sentiment contraire au régime déchu. On a dit

que, dès le début du mouvement révolutionnaire, la ville de Nantes toute entière, y compris le haut commerce, s'était ralliée aux idées nouvelles. Nous ne trouvons aucune preuve de cette assertion dans les écrits des Chaurand. En différentes circonstances ceux-ci déplorent les rigueurs infligées à la famille royale et voici ce qu'ils écrivent à Saint-Domingue, à la date du 24 janvier 1793 : « Le Roy vient de perdre la tête sur l'échafaud lundi dernier à 10 heures. Ce cruel événement va coaliser les puissances contre nous... Cette nouvelle fait ici un effet incroyable ; toutes les âmes paraissent dans une espèce de stupeur. Le peuple même le désapprouve et il s'est fait très peu d'affaires. La tristesse est répandue sur tous les visages et, en général, on ne paraît pas disposé à favoriser le party des organisateurs qui nous font tant de mal. Nous vous avons bien plaints, mais aujourd'hui nous sommes plus à plaindre que vous. En cas de guerre sur mer, faites passer vos lettres par la Nouvelle-Angleterre ».

L'interception des relations maritimes de la France est, en effet, à prévoir, par suite d'une rupture imminente avec l'Angleterre. Celle-ci arme tous ses vaisseaux de ligne, sous prétexte de protéger la Hollande.

La guerre est déclarée et désormais il n'est plus possible de compter, tant pour les marchandises, que pour la correspondance écrite, sur les navires de commerce français. Le 31 janvier 1793, le gouvernement décrète l'embargo sur tous les bâtiments français destinés aux Iles d'Amérique, à l'exception de ceux chargés de vivres et de munitions de guerre ; également sur tous les navires étrangers, hormis les anglo-américains, les espagnols et les hamburgois.

De ce fait, les communications deviennent extrêmement compliquées. En principe, les pays neutres dont il vient d'être question pourront seuls servir au commerce avec la France ; cependant, au XVIII^e siècle, l'état de guerre n'exclut pas les intérêts particuliers entre belligérants. Les Chaurand recommandent à leur ami Hamon, revenu sur les propriétés de Saint-Domingue, d'expédier les produits des plantations, par les ports d'Angleterre et par Hambourg, de préférence aux ports du continent américain qui entraînent des frais supplémentaires. La voie la plus sûre pour les lettres sera par Baltimore ou Boston ; M. d'Estombe, consul français à Boston, se charge de la transmission aux Iles du cour-

rier de France. Les paiements pourront être effectués par l'intermédiaire de MM. L'Hebusson frères à Londres. MM. Wasse et Vaughan sont, par ailleurs, des agents d'affaires à Philadelphie qui sont en rapports suivis avec les Chaurand, depuis de nombreuses années, et qui s'employèrent utilement pour eux.

« Jusqu'à ce moment, nous sommes assez tranquilles dans notre ville ; mais nous allons avoir une année bien dure, puisque nous allons être attaqués par toute l'Europe... »

« Les Anglais fourmillent dans la Manche et s'emparent de tous les corsaires qu'on a jugé fort mal à propos de mettre dehors. Ne nous expédiez rien pour France, car il n'y a point espoir que rien de nos colonies arrive. Nous regrettons bien de n'être pas avec vous, nous y serions certainement mieux qu'en France. Berneval s'embarque sur un anglo-américain ; il vous portera vos souliers, habits, etc... » (à Hamon, 8 mars).

Au cours de l'année 1793, les départs de navires de Nantes, sont devenus exceptionnels. La frégate *La Capricieuse* doit emporter les saes postaux et finalement est retenue pour défendre l'entrée de la Loire. L'*Amitié* allait faire voile, lorsqu'elle se voit arrêtée, sous prétexte qu'elle porte un congé signé : Louis. On parle, au début de l'année, du voyage de la *Diane* pour Charleston, de la *Renommée* et du *Triomphe*, pour Philadelphie. En septembre, il est question de la *Révolution* et de l'*Union* pour cette dernière ville maritime.

Les appareillages sont attendus, épiés, par les négociants qui ont laissé au delà des mers une partie importante de leurs intérêts. Les capitaines sont surchargés de messages et de missions de confiance de la part de ces négociants. Les Chaurand profitent de la moindre occasion pour obtenir des nouvelles des Iles et maintenir une liaison épistolaire avec leurs amis et correspondants : Hamon de Vaujoyeux, Gouraud de Bellevue, Nau Champagne et Perrotin, Daniel du Tréjet, Préau, Quillau, Gerbier, Bourdon, Saint-Olympe, Berneval, Scheridan Fitzgerald Ducrot et C^{ie}, Berthrand et Boulineau, etc... Bascher, Thébaudières et Provenchère sont toujours à Philadelphie ; de Nogéré, habitant de Jérémie, reste à Baltimore où il ralliera sa famille, en faisant venir, de France, sa femme et sa fille, et, de la colonie, son beau-frère Bourdon.

Les arrivées de Saint-Domingue ne sont pas moins rares. Après une traversée de 75 jours qui l'a porté sur les côtes d'Irlande, *Les Bons-Citoyens*, bâtiment de l'armement nantais, entre en rivièrè le 27 avril : « C'est un navire de sauvé qui produira bien des profits à ses armateurs et co-intéressés ». Cependant, les denrées coloniales restent sans demandes, faute de commerçants neutres. Très peu de bâtiments neutres en effet osent aborder les ports français, seulement quelques Hambourgeois : « Les côtes fourmillent de frégates anglaises et nos corsaires qui avaient eu quelques succès au début, sont tous devenus la proie de l'ennemi ».

On parle d'organiser des convois escortés au départ des Iles, mais il ne semble pas que ce projet ait eu des suites.

En mai, parvient aux Chaurand une cruelle nouvelle ; il s'agit d'une insurrection dans le quartier de la Croix des Bouquets où se trouve la sucrerie Lathan. Une fois encore se répand le bruit de la ruine totale de la Ravine. Les trois-quarts des esclaves de l'habitation auraient passé aux rebelles ; on marquait qu'il en avait été de même dans presque toutes les autres propriétés du voisinage. Les ateliers qui étaient restés fidèles jusque-là, avaient subi la contagion. Hamon de Vaujoyeux se tiendrait caché à Léogane en attendant le moment de pouvoir se réfugier de nouveau sur le continent américain.

En France, les événements graves ont marché avec non moins de rapidité qu'à Saint-Domingue.

La liberté individuelle n'est plus qu'un vain mot. Sous prétexte d'y rechercher les armes, les commissaires du peuple violent les domiciles. Le secret des lettres n'existe plus : « Personne ne nous écrit dans la crainte de se compromettre et de subir la guillotine » (août 1792).

Le conseil général de la Loire-Inférieure enjoint de faire chez les particuliers, soupçonnés de pactiser avec la contre-révolution, un examen minutieux de leurs papiers et de les mettre, par voie de police, en état d'arrestation (août 1792).

Les feuilles publiques sont presque toutes interdites. Sans savoir exactement ce qui s'y passe, on parle de Paris avec prudence et un sentiment d'inquiétude justifiée. Nantes vit dans l'agitation muette, repliée sur elle-même ; les habitants sentent le cœur de la cité battre et s'interrogent sur les prévisions du lendemain qui

sera peut-être un jour sanglant, car la contre-révolution est aux portes de la ville.

Certes, la Convention avait porté de profondes atteintes au principe d'égalité des droits civils et politiques qu'elle s'était glorifiée de proclamer ; mais, dans son sein, des partis, guidés par la raison et le patriotisme, pouvaient encore conduire l'Assemblée dans la voie d'une saine rénovation.

Dans le département et les districts de la Loire-Inférieure, l'opinion girondine est presque unanime. La grande majorité de la population de Nantes, y compris le commerce, est acquise au parti modéré ; elle déplore tous les excès, ceux de la réaction, comme ceux du Pouvoir nouveau.

L'insurrection vendéenne fut, dans son origine, un mouvement essentiellement populaire. « Les paysans s'insurgèrent d'eux-mêmes » dit le mémorialiste de la guerre de Vendée, Lucas Championnière, et Huet, contemporain des événements, ancien rédacteur d'un journal patriote, la *Chronique de la Loire-Inférieure*, écrit que les insurgés ne trouvant pas dans leur rangs, des chefs, allèrent les chercher dans une classe plus élevée et contraignirent des châtelains à marcher à leur tête. « Au début, point de nobles à la tête des bandes, ceux-ci prirent parti lorsqu'ils perdirent toute espérance d'échapper à l'échafaud ». L'idée religieuse et l'idée de la défense de la royauté vinrent se greffer sur la révolte contre le recrutement des hommes des campagnes pour l'armée. A l'époque de l'insurrection, un très grand nombre de prêtres étaient déjà déportés. En septembre 1792, le château de Nantes en était déjà rempli et on n'y trouvait plus de place pour incarcérer ceux d'autres départements qui devaient être expédiés à la Guyane. Les Chaurand eux aussi déclarèrent que le « recrutement » dans les campagnes a suscité la rébellion.

Dès les premiers jours de 93, le mouvement réactionnaire a cessé de douter de ses forces. Les mécontentements avaient groupé les hommes isolés et de nombreuses bandes armées menaçaient certaines localités réfractaires à leurs idées.

Aux portes de Nantes, à Bouguenais, le 10 mars, plus de 200 hommes armés de fusils, de fourches, de pioches, s'assemblent tumultueusement dans le bourg et menacent la municipalité. Celle-ci est obligée de fuir à Nantes. Devant l'hostilité de la population, le curé constitutionnel avait dû également quitter les lieux.

Quinze jours plus tard, 2 à 300 hommes de la même paroisse marchent contre le château d'Aux où vient de s'installer un poste de gardes nationaux de Nantes.

Les 11 et 12 mars, c'est l'invasion de Machecoul par les insurgés vendéens qui, de là, vont occuper Pornic, objectif d'une lutte assez vive.

En ce moment, le territoire presque entier de la basse Vendée jusqu'à la Loire est au pouvoir des rebelles. Les forces républicaines stationnées à Nantes s'en émeuvent, estiment indispensable une action énergique pour endiguer l'insurrection et défendre les faubourgs de la ville.

Tous les citoyens valides sont appelés à la défense. Les Chaurand prennent rang dans cette veillée d'armes. Les souvenirs qu'ils nous ont laissés sont précieux pour l'histoire locale, car très rares sont, pour Nantes, les impressions personnelles de ce temps.

Au début d'avril, l'insurrection a gagné l'esprit des campagnes aux portes même de la ville et les insurgés cherchent à surprendre les patrouilles qui en sortent pour exercer la surveillance hors des murs.

« Des insurrections considérables se sont manifestées dans notre département depuis près d'un mois, en sorte que nous avons été dans la nécessité d'envoyer des troupes contre les rebelles.

» Leur intention était de couper toute communication entre la ville et la campagne ; on n'osait sortir à une demi-lieue de Nantes et plusieurs particuliers qui se sont hasardés dehors ont été saisis et détenus par eux. Nombre de ceux qui ont été pris dans nos diverses sorties, ayant été saisis les armes à la main, ont été punis de mort.

» Quant à la situation de nos armées, elle n'est pas brillante. Forcées de se retirer en grande hâte de la Belgique, Dumouriez, dit-on, les arrête à Lille, Mons et Valenciennes » (5 avril).

« Nous avons tous les soucis d'une guerre civile. Nantes est aujourd'hui une ville de guerre, fortifiée à l'issue de tous les grands chemins. Chaque semaine nous sommes plusieurs fois de garde et durant vingt-quatre heures. On fait journellement des sorties ; plusieurs ont été très meurtrières pour l'ennemi qui s'est approché de nos faubourgs. Vos deux amis, qui l'eût dit, sont devenus des soldats faisant des marches le mousquet sur l'épaule et exposés au feu. Nous nous prêtons volontiers aux

ordres supérieurs. Il commence à nous venir des gardes nationaux, ce qui va nous soulager.

» Les nouvelles que donnent les papiers font trembler pour le sort de la France, de nos fortunes et de nos existences » (6 avril).

Ce mois d'avril est très fertile en événements et Nantes naturellement en éprouve la répercussion.

Une troupe assez forte, commandée par Boulard, sort des Sables afin de se lancer à la poursuite de Charette qui se tient à Machecoul, tandis que Beysser, parti de Nantes, se dirige vers le même objectif. Le chef vendéen n'avait rien de ce qu'il fallait pour soutenir un siège ; aussi, à l'approche de l'armée républicaine, les paysans insurgés se retirèrent et leur général fit retraite sur Legé.

Le 22 avril, Louis Chaurand note : « Nous avons plus de 4.000 citoyens à faire la guerre dans les campagnes et plus de 600 hommes de garde chaque jour. A chaque instant, il faut prendre les armées... Notre armée a pris, le 20 courant, le Port Saint-Père et hier Machecoul ». De nombreux prisonniers furent ramenés de Machecoul pour être traduits devant des commissions militaires siégeant au château de Nantes et à l'Hôpital.

Malgré les défaites subies par les troupes royalistes, l'insurrection était maîtresse dans de très nombreuses paroisses. « Nous nous faisons un jeu de la guerre, cependant nous en venons rarement au mains », a déclaré Lucas-Championnière, et, du camp opposé, le général Hugo donnera, de la lutte engagée alors, l'appréciation suivante : l'état de guerre était tel que sans voir de troupe ennemie, on ne pouvait risquer de petits détachements sans les exposer à une destruction complète... « On marchait de différents points sur des rassemblements ennemis et, dans ces opérations, il fallait une exactitude mathématique, sans quoi le premier détachement arrivé courait le risque d'être anéanti avant d'opérer sa jonction avec les autres ». Nos armateurs écrivent : « Nous sommes forcés de combattre et dans l'impossibilité de les réduire. Aussi, nous avons été obligés de demander du secours à Paris » (mai 1793) (27).

(27) Les événements militaires de cette période, au sud de la Loire, ont été rapportés par A. LALLIÉ dans *Le District de Machecoul, 1788-93*, Forest, 1869 ; par F. GUILLOUX, *Le Château d'Aux, Soc. Archéologie*, Nantes, 1927.

A ce moment intervient une importante décision chez les Chaurand. Honoré, l'aîné, prend la résolution de partir pour Saint-Domingue afin de se rendre compte par lui-même de la situation dans l'île, découvrir le refuge de son associé Hamon, réparer si possible les dommages survenus à la Ravine et récupérer des créances.

Aussitôt, Louis Chaurand prépare ce voyage, en priant Wasse de Philadelphie de recevoir le passager à son débarquement, en écrivant à Nicolas, habitant d'Aquin, qui reste redevable d'une partie des frais de séjour de ses enfants en France, à Roberjot Lartigue de Port-au-Prince, débiteur de 340.000 l., et à d'autres qu'Honoré doit rencontrer.

Le plus difficile, au départ, sera d'obtenir un passeport. Enfin, on y réussit et le voyageur, accompagné de deux autres propriétaires dans l'île, Arnous et Thébaudières aîné, s'embarque, le 7 juin, sur le triomphe allant à Philadelphie.

De Jeanne Deurbroucq, Honoré Chaurand avait eu plusieurs enfants. Suivant l'usage établi à Nantes dans les familles fortunées du haut commerce, l'aîné des enfants, Honoré-Urbain, né en 1775, était parti très jeune séjourner à Hambourg, grand dépôt du commerce du Nord. Il y était depuis dix-huit mois « en village », c'est-à-dire dans une résidence hors les murs, pour y mieux apprendre la langue au sein de la population allemande. En possession de la langue, il devait ensuite faire un stage dans un cabinet d'affaires de la ville libre. De Nantes, deux camarades, l'avaient suivi, dans le même objectif, à Hambourg : Dulac, un de ses cousins, et Thébaudières, fils d'un de ceux que nous connaissons.

Honoré-Urbain Chaurand, dès qu'il eut appris le départ de son père pour Saint-Domingue dont il avait tant entendu parler depuis son jeune âge, n'eut de cesse d'obtenir de sa mère l'autorisation d'aller rejoindre son père. M. Pelerien, négociant à Hambourg, qui avait accepté d'avoir soin d'Honoré Chaurand durant son séjour en Allemagne, se chargea de faire passer le jeune homme, ainsi que ses deux camarades, à la Nouvelle-Angleterre où ils devaient retrouver leurs parents. « Si ces trois jeunes gens abordaient à votre port — faisait savoir Louis Chaurand à Zacharie Coopmann, de Baltimore, — rendez-nous le service de leur tenir lieu de père jusqu'à ce que notre sieur Chaurand

ou M. de Thébaudières père, son compagnon de voyage, vous ait fait part de leurs dispositions et veuillez leur procurer tout ce qui sera nécessaire à leur existence. »

A partir de cette époque, les relations épistolaires avec l'Amérique ne bénéficient plus du secret : « Les corsaires anglais enlèvent tous les papiers publics sur les navires qu'ils visitent, nous n'en enverrons plus ». Les lettres qui se frayent un passage sur mer, sont contrôlées par la police française : « Nous recevons à Nantes bien peu de lettres de la colonie et celles qui arrivent sont ouvertes, on y met le cachet de la République et un visa attestant qu'elles ont été lues ».

Louis Chaurand pensait que les projets de son frère étaient de ne quitter la Nouvelle-Angleterre pour Saint-Domingue qu'au début d'octobre. Nous perdons la trace de celui-ci, du jour de son embarquement à Nantes. Poursuivit-il son voyage au-delà de Philadelphie, alors qu'il apprit, dans cette ville, l'appel des noirs à la liberté et au pillage, par Sonthonax? C'est peu probable. Il est plus vraisemblable de croire que devant l'épreuve, parents et amis — passagers du *Triomphe*, enfants accourus de Hambourg, habitants mis en fuite de Saint-Domingue, y compris Hamon de Vaujoyeux — se réunirent à Philadelphie, sur la terre hospitalière du continent américain, et qu'ils y séjournèrent dans l'espoir de voir s'apaiser, tant en France que dans la colonie, les passions humaines.

Dans le sud de la basse Loire, la guerre d'alertes et d'embuscades se continua jusqu'au plan de campagne élaboré par le général Canclaux et l'arrivée de l'armée de Mayence (septembre 1793).

Louis Chaurand nous tient encore quelques mois au courant des événements nantais. Le 12 juin : « Le siège principal des insurgés est depuis trois mois au Loroux ». Saint-Sébastien, sur la rive de la Loire, en face de Nantes, est entre leurs mains. L'armateur s'en émeut d'autant plus qu'il y possède une habitation, et que les Thébaudières et les Arnous y ont des propriétés.

« Tous les jours de nouveaux combats où nous perdons de chaque côté beaucoup de monde » (21 juin). « Nantes est en état de siège depuis hier et la ville peut être attaquée d'un jour à l'autre » (27 juin).

L'attaque de Nantes par Charette est du 29 juin. Celle-ci ne fut donc pas une surprise.

A l'inquiétude des attaques menées par les Vendéens, s'ajoute dans ce temps, l'angoisse de la persécution dirigée par la Convention contre les particuliers. Sous prétexte d'accaparement, d'agio-tage, de compromission avec les royalistes, on poursuit les Français de toutes classes sociales et on les incarcère comme « suspects ». Les prêtres avaient été les premières victimes ; après eux, la Révolution s'en prit à tous ceux qui furent, par délation, l'objet d'un sentiment d'envie ou de vengeance personnelle.

« Nous sommes au 17 août et nous existons encore ! — écrit Louis Chaurand, à Daniel du Tréjet — Notre ville est toujours en état de siège ; elle peut être attaquée journellement par des forces supérieures qui nous cernent. Cependant nous continuons nos fortifications et nous avons douze corps de garde, jour et nuit, à surveiller. Nous devons prévenir toute attaque imprévue, dont Dieu nous garde, car beaucoup de troupes nous ont quittés. Des décrets contre les assignats à effigie royale, contre les accapareurs et propriétaires de denrées, ont fait suspendre tout commerce et donnent les plus vives inquiétudes sur les événements ultérieurs. Nous en avons encore davantage sur la marche des ennemis qui, de Saint-Quentin et Péronne, s'avancent en quatre colonnes sur Paris ».

Depuis deux ans, Chaurand n'avait reçu aucun revenu de Saint-Domingue et se voyait dans la nécessité d'avoir recours à l'emprunt pour subsister et subvenir à ses engagements. « Chacun se trouve dans la plus cruelle gêne ». Il prévoyait l'anéantissement des plus solides fortunes. « Bien qu'ayant reçu une fortune immense de nos pères, travaillé durant seize années comme des serfs et s'être privé de bien du superflu, écrivait-il encore dans un mouvement de découragement, nous en sommes à ne pas avoir un sol devant nous. Nous ne pouvons rien laisser à nos enfants ». L'avenir se chargea de confirmer ces conjectures.

La longue et volumineuse correspondance des frères Chaurand s'achève sur deux lettres du 30 octobre 1793 qui reflètent une affliction extrême, et, dans la vue du péril proche, exhalent le souffle d'une âme gagnée par le désespoir. Ces derniers mots sont le témoignage de l'amitié qui unissait les Chaurand à Hamon de Vaujoyeux.

« Pas signe de vie de vous, vous ne profitez même pas des navires partis de Philadelphie... M. Jourdain a été arrêté à Rennes, sous des motifs que nous ignorons... nos maisons d'arrêt sont pleines de gens dits suspects. Nous manquons ici totalement de pain, depuis douze ou quinze jours, je n'ai pas le huitième de pain nécessaire à mon foyer devenu important par l'asile donné à Libault, de Oudon, et à toute sa famille. Nous nous nourrissons de riz. Il ne vient ni beurre, ni aucune subsistance des campagnes ». Par le même courrier maritime Louis Chaurand demandait à Wasse, s'il avait des nouvelles de son frère Honoré et de Hamon et lui faisait part des difficultés de ravitaillement à Nantes en farine : « Les trois-quarts des ménages sont obligés de vivre de riz ».

Carrier avait fait son apparition à Nantes le 8 octobre. A son arrivée, les prisons contenaient déjà beaucoup de suspects ; il les en fit bientôt regorger, et la question se posa alors de savoir comment on s'en débarrasserait.

Envoyé à Nantes pour contribuer à réprimer la révolte de l'Ouest, Carrier dépassa, par la rigueur de son caractère et ses mesures inhumaines, les ordres, tant de la Convention que du Comité de Salut Public. Le comité révolutionnaire de la ville sur lequel le conventionnel s'appuya était composé d'hommes assez modérés à l'origine, mais qui progressivement avaient subi la contagion de l'exaltation publique. Celle-ci était entretenue par la crainte de la famine et la menace continuelle des attaques du parti royaliste.

Triste retour du sort, c'est un créole de Saint-Domingue qui, à Nantes, fut le pourvoyeur de Carrier. Goullin, membre actif du comité révolutionnaire, semble avoir recueilli quelque chose de la sauvagerie noire et Nantes qui avait fait une grande partie de la richesse de Saint-Domingue vit un fils de ses œuvres, lui porter des coups terribles. On prête à Goullin ce jugement irraisonné : « Les négociants sont tous des aristocrates ». Coustard de Massy, originaire de Saint-Domingue, se distingua également par son exaltation révolutionnaire à Nantes.

La première noyade eut lieu le 17 novembre 1793, la seconde le 7 décembre. Entre ces deux opérations expéditives, Carrier imagine d'envoyer devant le tribunal révolutionnaire de Paris un groupe de notables nantais. La présence de ceux-ci le gênent ;

suivant le procédé classique en pareille circonstance, il invente, de toutes pièces, une conspiration contre les représentants du peuple et les autorités constituées. Les suspects, au nombre de 132, sont de toutes les opinions politiques, la plupart étrangers les uns aux autres. Le haut commerce du port et de la ville y est largement représenté.

Parmi les victimes de la terreur, on rencontre des consuls du commerce et des échevins de la ville, comme René Ballan qui fut aussi trésorier général des finances, Antoine Espivent de la Villeboisnet, sous-maire en 1741, Pierre Sarrebourze d'Audeville, Le Pot, François Delaville, lieutenant au présidial et élu de la municipalité jusqu'en 1793. Il y a un lieutenant de l'Amirauté dont le nom nous est connu, Charles Bascher, le négociant d'une manufacture d'indiennes, Dubern, un constructeur de navires, célèbre dans l'armement, Pierre Prébois, un notable commerçant de draps, René-Claude Poydras, un représentant de la grande maison de soieries, Thébaud-Feydeau, un directeur des sels, Jean de Montréal, un chirurgien de la marine marchande, Speckmann, né à Bonn en Allemagne...

Dans cette phalange de condamnés que Carrier pousse vers l'échafaud de Paris, de véritables aristocrates ne font pas défaut. Les colons aussi y sont représentés, entre autres, par Guillaume Fouré, né à La Grenade, Henri Latoison, né à Port-au-Prince, Pierre Latour, né au Cap Français.

Les motifs d'accusation sont de la portée suivante : « Inertie criminelle », « négociantisme », « accaparement », « fédéralisme », « n'a arboré la cocarde tricolore qu'en 1791 », etc... René-Claude Poydras a été blessé de trois coups de biscayens à l'attaque de Nantes par les Vendéens ; peu importe, il a contre lui la fortune acquise par son labeur et sa probité. Sarrebourze a été délégué par ses concitoyens à la fête de la Fédération à Paris, le 14 juillet 1790. Plusieurs ont pris part en 1788 aux manifestations du mouvement réformiste qui précéda la Révolution et ont souscrit aux fêtes patriotiques des Trois Ordres, signé même la requête du Tiers-Etat nantais.

Antoine Espivent, Montaudouin, René de Martel, Pichelin, père et fils, de la Roussière, François Delaville, ont déjà été incarcérés aux Saintes-Claires, ou au château, sous des prétextes futiles, puis relâchés. Le comité révolutionnaire de Goullin les

ressaisit sans autre forme et cette fois compte ne pas les laisser échapper.

Au fond, c'est, pour beaucoup, le procès du haut commerce nantais et de la fortune acquise depuis un siècle aux Iles d'Amérique, qu'ont entrepris Carrier et Goullin. Louis Chaurand devait nécessairement y avoir sa place. Il ne manque pas à l'appel.

Chaurand du Chaffault avait souscrit lui aussi en 1788 à la fête patriotique des Trois Ordres de la ville de Nantes. Son registre de correspondance avec l'Amérique s'arrête au 30 octobre. L'arrestation eut lieu quelques jours plus tard. L'acte d'accusation ne relève contre lui aucun délit personnel, mais il le classe parmi ceux dont « la haine s'est manifestée contre la liberté par l'inertie criminelle dans laquelle ils paraissent être restés et par leurs relations avec des aristocrates ».

A côté de Chaurand du Chaffault et de ceux déjà nommés, figurent encore des noms réputés du commerce maritime : Arnous, Aubry, Colas de Malmusse époux Chancerel, du Fou qui a repris la raison sociale des Jogues, Hamon des Thébaudières, Le Masne de Clermont, Thomas, Aubry de la Fosse, etc...

Le voyage à Paris des 132 Nantais et leur procès est un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de la Terreur à Nantes. Cet épisode a été rapporté en détail par René Kerviler (28). Ils partirent de Nantes le 27 novembre sous la conduite de Boussard, commandant le détachement d'escorte. Les souffrances de toutes sortes se chargèrent d'éclaircir les rangs des malheureuses victimes. Leur nombre se trouva bien réduit quand ils parvinrent à Paris.

Cependant Boussard aurait reçu l'ordre de fusiller les prisonniers en cours de route. Il fut incarcéré à Angers pour n'avoir pas obéi, a-t-on dit.

A Paris, le complot imaginé par Carrier parut à la Convention trop grossier et ridicule. Beaucoup d'arrestations ne furent pas retenues. Chaurand du Chaffault bénéficia d'un acquittement. Il put retrouver sa famille à Nantes et pensa sans doute que pour gagner la paix au foyer familial, il est nécessaire de compter autant avec la férocité des hommes qu'avec les difficultés naturelles de l'existence.

(28) R. KERVILER : *Le procès des 132 Nantais*, Lafolye, 1894. Le sujet a été repris récemment par M. Emile Gabory, dans un intéressant volume.

Lorsque Honoré Chaurant rentra d'Amérique, les deux frères Chaurand purent mesurer l'immensité du désastre. Le bien patrimonial qu'ils avaient administré et développé avec tant de sagesse était annihilé. La métropole obligée de faire front aux difficultés intérieures, en même temps qu'à la coalition de l'Europe, avait dû renoncer à secourir les Iles. Les Anglais occupaient La Guadeloupe, La Martinique et les principales places de la « reine des Antilles », Saint-Domingue.

Progressivement, le temps remédia à cette pénible situation; cependant, on peut dire que là se termina le rêve des fortunes coloniales de l'ancienne France et prit fin la plus belle prospérité de nos ports de commerce.
